

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

(51^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 3 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4779).

Défense et budget annexe des essences.

M. Hernu, ministre de la défense.

M. Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la défense.

M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la politique de défense de la France.

M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

Rapport de M. Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe des essences.

M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section commune et le budget annexe des essences.

M. Combastell, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section des forces terrestres.

M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section marine.

M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section air.

MM. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section gendarmerie; le ministre.

MM. Darinot, président de la commission de la défense; le ministre; Gatei, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

MM. Chauveau,
Lancien,
Nils, le ministre,
Dafflet, le ministre,
Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), le ministre,
Rimbault,
François Fillon, le ministre.
Hubert Gouze, le ministre,
Bigéard, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 4808).

PRESIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n^{os} 1728, 1735).

DEFENSE ET BUDGET ANNEXE DES ESSENCES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense et du budget annexe des essences.

La parole est, à sa demande, à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, que la guerre demeure impossible et que ceux qui y songeraient en soient dissuadés, telle est, bien sûr, l'idée directrice du Gouvernement de la France.

Maintenir la paix, et donc la liberté, suppose que soit préservé l'équilibre des forces en présence dans le monde au niveau le plus bas possible.

Cet équilibre, notre politique étrangère s'emploie activement à le préserver, de même que notre politique de défense. C'est pourquoi, avant de vous présenter le projet de budget pour 1984 du ministère de la défense, j'estime indispensable de le replacer dans le contexte géostratégique du moment. J'évoquerai ensuite les réformes des armées et de l'économie militaire que nous pourrions depuis 1981.

Le contexte géostratégique du monde d'aujourd'hui est d'abord marqué par les grandes manœuvres diplomatiques qui se déroulent en Europe sur le thème de l'installation des missiles à portée intermédiaire.

Il s'agit là, peut-être, de l'épreuve la plus déterminante pour son avenir que subit notre continent — et je pèse mes mots — depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. On peut craindre que les semaines que nous allons vivre ne soient très troublées.

Notre position, à ce sujet, est parfaitement claire. Pour reprendre les termes mêmes de M. le Président de la République, « la France est parmi les puissances qui résistent et résisteront à un entraînement général de lâcheté et d'ignorance ».

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre de la défense. Depuis longtemps, nous nous sommes prononcés en faveur du désarmement en Europe ou, à défaut, d'un équilibre des forces au niveau le plus bas possible.

Ni Pershing, ni SS 20, voilà ce que moi aussi je dis, et je n'ai pas attendu l'installation — réalisée — des SS 20, ni l'installation à venir des Pershing pour le dire.

Mais nous devons constater qu'aujourd'hui, au déséquilibre dans le rapport des forces conventionnelles s'ajoute un déséquilibre menaçant dans le domaine nucléaire. 9 800 ogives soviétiques sont en mesure d'atteindre le sol national. La double décision de l'O.T.A.N. nous paraît donc aujourd'hui répondre à la situation de fait qui s'est créée en Europe.

Nous sommes bien sûr favorables à des négociations visant à réduire le péril nucléaire sur le continent européen et même à l'écartier. Mais il est clair qu'on ne peut négocier utilement qu'en situation d'équilibre.

Nous suivons donc avec la plus grande attention les discussions engagées à Genève entre les deux grands aussi bien sur les forces nucléaires intermédiaires que sur les forces stratégiques. Mais nous considérons qu'il s'agit là de l'affaire des deux grands et des deux grands seulement, dont le armement est notoire. Les deux plus grandes puissances disposent chacune d'un système nucléaire central de 2 000 à 3 000 lanceurs portant de 8 000 à 9 000 ogives. Elles peuvent se détruire de sept à huit fois, si l'on peut dire. Qu'elles limitent donc leurs armements !

En aucun cas, il faut le répéter, les négociations de Genève ne peuvent, sous quelque forme que ce soit, prendre en compte notre force de dissuasion, qui est autonome et n'a d'autre but que de défendre notre territoire national et nos intérêts vitaux.

M. Yves Lencien. Très bien !

M. le ministre de la défense. Certains esprits laissent parfois entendre, j'ai encore lu cela il y a quelques jours, que cette force devrait participer à une défense nucléaire « européenne-américaine ». Cela, pour le Gouvernement auquel j'appartiens, n'est pas soutenable.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre de la défense. La France ne peut prétendre défendre ses voisins par sa force nucléaire. Elle n'en a pas les moyens.

M. Yves Lencien. C'est exact !

M. le ministre de la défense. Cela n'exclut nullement que se développe avec la République fédérale d'Allemagne une coopération militaire toujours plus approfondie. Il a d'ailleurs fallu attendre vingt ans pour que le Chancelier Schmidt et le Président Mitterrand décident, en février 1982, d'appliquer enfin les clauses militaires du traité de l'Elysée.

Toutefois, on ne peut rejeter la possibilité qu'un jour les cinq puissances nucléaires débattent ensemble de leurs systèmes stratégiques. Cela supposerait que les conditions rappelées à la tribune de l'O.N.U. par le chef de l'Etat soient satisfaites.

Permettez-moi, car l'on a parfois tendance à les oublier, de rappeler ici ces conditions :

Que soit d'abord corrigée la différence fondamentale de nature et de quantité qui sépare l'armement des deux plus grands et des autres ;

Que soit, ensuite, rétabli l'équilibre entre les forces conventionnelles en Europe et que soient interdits la fabrication et le stockage des armes chimiques ;

Que cesse, enfin, la surenchère en matière d'armes anti-missiles et anti-satellites.

C'est à ces conditions qu'un débat sur les armes nucléaires pourrait apparaître comme un pas vers la paix.

C'est là, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, notre différence fondamentale de point de vue avec les auteurs de certaines manifestations qui réclament un désarmement unilatéral, sans égard pour le droit à la sécurité. (Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ne croyez pas que je doute de la sincérité d'un grand nombre de personnes qui adhèrent aux mouvements pacifistes. Mais comment ne pas relever qu'une certaine agitation s'éveille surtout au moment où le déploiement des Pershing va être réalisé ? Avons-nous vu de tels défilés dans les rues des villes européennes quand les SS 20 furent installés ? (Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Comment ne pas voir également la composante spécifiquement allemande de ce mouvement ? Il y a beaucoup d'habileté à exploiter, sur le thème de la « paix-à-tout-prix », la volonté d'identité de ce grand peuple.

Mais le pacifisme proclamé unilatéralement, l'histoire l'a amplement démontré, c'est l'impasse. Certains pacifismes conduisent à la servitude, laquelle conduit à la guerre. Nos anciens combattants le savent bien, eux qui l'ont éprouvé dans leur être.

Ce qu'il faut, donc, c'est négocier, mais dans des conditions toujours réalistes et équilibrées.

Résister à la lâcheté, c'est aussi ce qui nous a conduits à intervenir au Tchad.

Nous sommes intervenus conformément à l'accord de coopération de 1976 pour assister à sa demande un pays victime manifeste d'une agression extérieure. Notre dispositif vise d'abord à dissuader en stabilisant la situation. Il a permis l'ouverture de consultations en vue de négociations dont l'objet sera de garantir l'intégrité du Tchad et le départ de toutes les troupes étrangères, y compris des troupes françaises — ajouterai-je : en ne commençant pas par celles-ci.

Au Liban, les Français sont présents, je l'ai déjà dit, comme « soldats de la paix » dans le cadre de la F.I.N.U.L., dans le Sud Liban, et dans le cadre de la force multinationale qui, à la demande du gouvernement libanais, assure la sécurité à Beyrouth.

Vous rentrez, monsieur le président de la commission des finances, de Beyrouth. Les odieux et lâches attentats dont ont été victimes nos soldats et les soldats américains de la force multinationale le dimanche 23 octobre dernier ne fléchissent pas notre détermination de poursuivre notre œuvre de paix.

« Soldats de la paix », disais-je. Mais pour être de bons soldats de la paix, il faut être de bons guerriers et ceux qui sont morts sont tout simplement tombés en soldats. Ceux qui restent doivent savoir que leur légitime défense sera en permanence assurée.

J'ai parlé du Tchad et du Liban, car ces deux foyers de crise nous concernent directement.

Mais, s'il fallait faire état de tous les conflits existant aujourd'hui dans le monde, la liste serait impressionnante : que de crises, que de guerres, que de conflits, en apparence locaux mais dont la persistance pour les uns, l'apparition pour les autres sont inquiétantes. Je citerai l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak, l'Amérique centrale et, l'intervention récente des Etats-Unis à La Grenade, que le Gouvernement a, comme il le devait, fermement réprochée, ajoute encore un nom à cette liste.

Dans cet environnement international inquiétant, où de vives tensions apparaissent, y compris en Europe, comment pourrions-nous ne pas être convaincus que la France doit disposer d'une défense forte ?

Le projet de budget pour 1984 du ministère de la défense que j'ai l'honneur de vous présenter assure la réalisation fidèle des engagements contenus dans la loi de programmation militaire que vous avez adoptée au printemps dernier.

Les crédits s'élèvent, hors pensions, à 142,1 milliards de francs, en progression de 6,66 p. 100 par rapport à 1983. Ce taux de croissance est à rapprocher du taux d'augmentation de 5,1 p. 100, hors dette publique, des dépenses civiles. C'est dire la priorité dont bénéficie la défense à l'intérieur du budget de l'Etat.

Les autorisations de programme atteignent 85 milliards de francs, en augmentation de 8,4 p. 100. Les crédits de paiement s'élèvent à 66,6 milliards, en augmentation de 9,3 p. 100. Les dépenses de fonctionnement se montent à 75,5 milliards, en progression de 4,4 p. 100.

Il y a donc dans le budget 1984 une réorientation délibérée, que j'avais annoncée dès le vote de la loi de programmation militaire, vers l'investissement. Le budget de la défense, comme les budgets civils, privilégie donc l'avenir. Cette réorientation trouve une application particulièrement nette si l'on examine la part qui revient aux crédits nucléaires dans le projet de budget. Avec 29 milliards de francs en autorisations de programme et près de 22 milliards en crédits de paiement, les crédits nucléaires augmentent, entre 1983 et 1984, de 15,5 p. 100 pour les autorisations de programme et de 12,6 p. 100 pour les crédits de paiement.

Ces pourcentages dénotent une progression beaucoup plus forte que celle du budget de la défense dans son ensemble. Aussi la part du nucléaire dans nos crédits d'équipement passe-t-elle de 32 à 34 p. 100 des autorisations de programme et de 31,7 à 32,7 p. 100 des crédits de paiement. Nous respectons ici, comme ailleurs, les engagements que nous avons pris dans la loi de programmation militaire.

Ce budget de 1984, ainsi que je le notais tout à l'heure, traduit la volonté du Gouvernement de préserver la politique des relations extérieures, dont la défense est l'expression. La politique de défense est, en effet, étroitement liée à la politique de relations extérieures. C'est pourquoi je me plais à saluer la présence, dans ce débat sur le budget de la défense, de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.

Ces financements se portent, pour la plus grande partie, vers les forces nucléaires stratégiques. Ils permettront de poursuivre la construction du sixième sous-marin nucléaire lance-engins, l'Inflexible, dont la mise en service interviendra, comme prévu, au début de l'année 1985. Ce sous-marin sera le premier à être équipé de missiles M 4 à têtes multiples, dont la livraison a commencé et qui assureront le maintien de notre dissuasion au niveau requis.

Nous continuons le durcissement du système S 3 du plateau d'Albion. La deuxième unité de silos durcis sera opérationnelle dès 1984. Il y a quelques jours, M. Gatel, secrétaire d'Etat à la défense, effectuait une visite sur le plateau d'Albion pour se rendre compte de ces travaux.

Nous commandons les quatre avions Transall et les équipements au sol qui leur sont associés et qui nous permettront d'assurer en toutes circonstances la sécurité de l'ordre d'engagement nucléaire.

La première composante historique de notre dissuasion nucléaire sera bien évidemment modernisée : en 1984 commencera le programme de transformation de dix-huit Mirage IV pour les rendre capables d'emporter le missile air-sol moyenne portée dès 1986.

Je veux maintenant évoquer la modernisation de notre armement nucléaire tactique. Je note, en particulier, que l'année 1984 verra la commande de seize Mirage 2000 nucléaire, faisant suite aux quinze commandes de 1983. Sur ces appareils, la mise en service du missile air-sol moyenne portée pourra intervenir dès 1988, comme sur le Super-Étendard. Le développement du système Hadès, successeur du Pluton, nous permet dès à présent de prévoir l'entrée en service d'un premier régiment opérationnel en 1992.

La réalisation de ces importants programmes explique la forte croissance, au sein des crédits réservés au nucléaire, de la part consacrée aux armements nucléaires tactiques. Les autorisations de programme correspondantes, qui représentent 6,4 milliards de francs, augmentent de 58 p. 100 et les crédits de paiement, qui représentent 2,4 milliards, augmentent de 66 p. 100.

Je serais incomplet si je ne mentionnais pas ici l'attention toute particulière que nous portons dans ce domaine à la préparation de l'avenir. Avec 740 millions de francs en autorisations de programme et 416 millions de francs en crédits de paiement, nous accroissons notablement en 1984 le rythme des études consacrées au septième sous-marin nucléaire lance-engins, premier bâtiment d'une nouvelle série, plus discret, ayant des performances nettement améliorées, notamment en matière de détection et de réception radio-électrique.

Comme vous pouvez le constater, la modernisation et le développement de nos forces nucléaires marquent clairement la volonté du Président de la République, du Gouvernement, de la France de maintenir la crédibilité de notre dissuasion nucléaire. En effet, la dissuasion nucléaire est le gage de notre sécurité et de notre indépendance nationale.

L'effort de préparation de l'avenir se traduit aussi par la place prépondérante qu'occupent dans le budget de la défense les crédits de recherche.

Ces crédits atteignent 19,7 milliards de francs en autorisations de programme, en augmentation de 11 p. 100, et 17,6 milliards de francs en crédits de paiement, en augmentation de 15 p. 100, soit le quart de nos dépenses d'équipement, conformément, là encore, à l'engagement pris par le Gouvernement dans la loi de programmation militaire.

Sans vouloir abuser de votre temps, d'autant que j'ai déjà développé longuement ces thèmes devant la commission de la défense nationale et des forces armées, je citerai quelques exemples au titre des études en cours : les radars multibandes ou multifonctions, les gros calculateurs, les matériels de guerre électroniques, les satellites de communication, les technologies de protection vis-à-vis de l'effet des explosions nucléaires.

Les principaux thèmes des développements sont donc particulièrement révélateurs de notre volonté d'assurer à terme la relève des matériels en service — lorsque je l'avais dit voilà deux ans, certains en doutaient, mais personnellement, je pense, n'en doute plus aujourd'hui — qu'il s'agisse de l'avion de combat tactique, de l'hélicoptère futur, du char futur ou du porte-avions nucléaire.

Le budget 1984 permet aussi la commande de 50 p. 100 — quelquefois même un peu plus — des matériels classiques prévus pour 1984-1985 par la loi de programmation. Les crédits consacrés aux équipements classiques atteignent 67 p. 100 du titre V. Le Gouvernement a donc voulu assurer un bon départ à l'exécution de la programmation.

Permettez-moi de souligner ici l'effet de soutien à l'économie nationale qu'aura ce budget 1984, marqué par la priorité donnée à l'investissement.

Pour un secteur comme l'aéronautique, où les marchés civils traversent une période de récession due à la crise mondiale du transport aérien, la commande au budget 1984 de 28 Mirage 2000, de 25 hélicoptères, de nombreux missiles, l'industrialisation de l'Atlantique nouvelle génération représente un volant régulateur très appréciable et auquel l'ensemble des travailleurs qui participent à notre dépense seront sensibles.

Aucune difficulté majeure n'affectera en 1984 l'emploi dans nos arsenaux. Le projet de budget 1984 de la marine prévoit ainsi la commande de navires représentant 14 585 tonnes.

Grâce au volume des commandes enregistrées ces dernières années, l'activité induite par les exportations d'armement restera très soutenue, malgré le tassement que l'on ressent — c'est vrai — dans les besoins exprimés par la plupart des pays.

Pour en terminer avec la partie strictement budgétaire de mon intervention, je voudrais ajouter quelques mots sur les dépenses de fonctionnement, qui progressent de façon modérée mais suffisante pour assurer le maintien du niveau d'activités des forces.

Par ailleurs, vous savez que 1984 verra la mise en œuvre de la première tranche du plan de resserrement des effectifs prévu par la loi de programmation et qui concerne 8 898 emplois : 6 143 emplois d'appelés, 2 153 emplois de militaires d'active, 600 emplois de personnels civils. Et tout cela, il faut le dire, sans mesures autoritaires de dégagement des cadres et sans entraver le déroulement de carrière des officiers et sous-officiers en activité, puisqu'il ne s'agira, pour mon département, que de réduire les recrutements.

Cela me conduit maintenant à vous faire part des réformes dont nous poursuivons la mise en œuvre dans l'esprit qui nous anime depuis mai 1981.

En premier lieu, il s'agit de la mise en œuvre de la loi modifiant le code du service national et de l'application des dispositions relatives au service long et à l'objection de conscience.

La récente modification du code du service national offre aux appelés la possibilité de se porter volontaires pour un service long en prolongeant leur temps de service au-delà de la durée légale pour une période de quatre à douze mois. Les volontaires peuvent alors occuper une large gamme d'emplois et de responsabilités, qui exigent dans nos armées une certaine stabilité. Ceci concerne notamment les cadres et les spécialistes des armées, les gendarmes auxiliaires, les personnels de la marine, des forces d'action rapide, de nos troupes alpines, etc.

Nettement distincte de l'engagement volontaire, l'institution du service long doit en outre permettre d'explorer, après étude, les voies d'une éventuelle évolution ultérieure de la durée du service militaire. Mais laissons se dérouler l'expérience des volontaires du service long.

A ce jour, près de 7 000 jeunes se sont portés ainsi volontaires, ce qui confirme les espérances que nous concevions. C'est ainsi que, au sein du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes, si durement éprouvé, ce sont des dizaines et des dizaines d'appelés qui se sont déjà portés volontaires pour le service long et pour aller à Beyrouth. Ces jeunes partiront au lendemain du 8 novembre.

A ce sujet, j'évoquerai une question qui intéresse nombre d'entre nous : les gendarmes auxiliaires, dont l'effectif atteindra à la fin de cette année 8 758 personnes. Même s'ils ne remplissent pas, c'est vrai, les mêmes missions que les gendarmes d'active, les gendarmes auxiliaires apportent une contribution très appréciable à l'exécution du service. Ils permettent en particulier une meilleure utilisation des personnels d'active, très sollicités par la variété des missions qui leurs sont demandées.

Parmi les mesures prises figure également une amélioration du statut des objecteurs de conscience.

L'objection de conscience est maintenant l'une des formes du service national. Une solution est ainsi apportée à un problème difficile, digne de considération, mais qui, en France, reste marginal.

Le décret d'application concernant ces objecteurs de conscience a été récemment examiné par le Conseil d'Etat.

Enfin, un premier décret d'application de la loi sur le service national concernant les modalités d'exemption des chefs d'entreprise est déjà paru le 15 septembre dernier.

En second lieu, il s'agit de continuer à améliorer le contenu du service national.

La concertation est renforcée au sein des unités par la réforme des commissions consultatives du cadre de vie. La désignation des membres de ces commissions, faite autrefois par les chefs de corps, se fera maintenant par tirage au sort, à partir d'une liste de volontaires, après une campagne d'information préalable.

Les armées poursuivront également leur effort de formation professionnelle en faveur des appelés. Je n'oublie pas que, à l'issue de leur service, ces jeunes hommes doivent se réinsérer dans la vie professionnelle du pays.

C'est pourquoi, dans cet esprit, parallèlement à l'opération « Informatique et jeunes chômeurs », lancée à l'initiative de M. le Président de la République, une deuxième opération, intitulée « Volontaires pour un enseignement en informatique », s'effectue au sein des armées au bénéfice de volontaires pour un service long. Elle bénéficiera à 1 000 jeunes appelés volontaires du service long.

Enfin, j'ai pris la décision, en février dernier, de permettre le rapprochement des appelés de leur domicile : 60 p. 100 de ceux qui ont été incorporés depuis février dernier sont affectés à moins de trois heures de train de leur domicile.

En troisième lieu, il s'agit d'améliorer la concertation et l'information des cadres d'active et d'apporter les adaptations nécessaires au statut des personnels.

Si je suis très attaché à la revalorisation du contenu du service national, je le suis tout autant à l'amélioration des conditions de vie des cadres de nos armées.

Nous ne devons pas oublier que la condition militaire comporte des servitudes particulièrement lourdes au regard de l'évolution du mode de vie de notre société, pour les militaires eux-mêmes mais aussi pour leurs épouses et pour leurs enfants. Il importe donc de prendre en considération ces sujétions, afin de rechercher les moyens de les alléger dans les limites compatibles avec les nécessités du service. Pour ce faire, je proposerai au conseil supérieur de la fonction militaire, dans sa nouvelle formule, un dossier comportant un certain nombre de mesures en faveur des cadres militaires, relatives notamment au rythme des mutations et à l'aménagement du temps de travail.

A ce sujet, permettez-moi d'évoquer, mesdames, messieurs les députés, la réforme en cours de ce conseil supérieur de la fonction militaire.

Le mode de désignation de ses membres reste fondé sur le tirage au sort mais est aménagé afin d'y intéresser le plus de militaires possible. A cet effet, seront donc créées quatre commissions régionales qui seront saisies en première instance des dossiers que le Conseil supérieur de la fonction militaire traitera en ayant connaissance de leurs travaux.

Cette réforme permettra de faire participer à la fois les membres titulaires du conseil et des commissions, ainsi que leurs suppléants : quelque 1 500 personnes seront ainsi concernées.

Je tiens également à vous confirmer que le Gouvernement, pour manifester la sollicitude de la nation à l'égard des familles des soldats morts au Liban, a tenu à améliorer très sensiblement la réparation qui leur est due.

Conformément à ce qu'a décidé le conseil des ministres du mercredi 26 octobre, le Parlement sera saisi d'un amendement gouvernemental au projet de loi de finances, tendant à porter la pension de réversion des veuves des militaires tués en opérations extérieures au niveau de la solde de base perçue au moment du décès.

M. Emmanuel Hamel. C'est juste !

M. le ministre de la défense. Par ailleurs, un décret, qui est en cours de signature, autorisera le versement d'une allocation, sans condition d'âge ni de ressources, aux parents des victimes célibataires.

Les dispositions du code du service national votées au printemps dernier, qui prévoient une meilleure indemnisation des familles des appelés, seront appliquées très rapidement.

S'agissant maintenant de l'insertion des femmes dans la communauté militaire, c'est en 1984 que se fera sentir le plein effet des modifications statutaires intervenues au cours de l'année 1983.

Désormais, les personnels militaires féminins — j'insiste sur ce point — sont exclusivement jugés en fonction de leurs aptitudes militaires et peuvent tenir — comme vous l'avez demandé, mesdames, messieurs des députés — des emplois dans les armes de combat, à l'exception des armes de mêlée. Leur formation initiale est commune en tous points à celle des personnels militaires masculins.

Dans l'armée de terre, les femmes peuvent servir dans les transmissions, le matériel, l'artillerie, le train, le génie, l'aviation légère.

Une expérimentation d'embarquement des personnels féminins sur de grands bâtiments de la marine nationale est actuellement en cours. Le corps du commissariat de la marine et de nouvelles spécialités, notamment celle des personnels navigants de l'aéronautique, navale, leur sont désormais ouverts.

De même, dans l'armée de l'air, des postes de pilote de transport et d'hélicoptère sont offerts au personnel féminin.

Dans la gendarmerie, les emplois ouverts sont également variés : brigades territoriales et de recherches, unités fluviales, aériennes et motocyclistes — vous avez pu voir, dans Paris, les premières femmes motocyclistes de la gendarmerie — écoles, musiques, pelotons de montagne, par exemple.

Désormais, les femmes peuvent accéder en plus grand nombre au service de santé des armées et au service des essences, où le nécessaire a été fait.

Dans le but d'améliorer la gestion de l'armée de terre, du sommet de la pyramide jusqu'à la base, c'est-à-dire jusqu'au niveau de ses unités élémentaires, j'ai prescrit la transformation du service de l'intendance en un grand service du commissariat. En plus de ses attributions traditionnelles, ce service aura la charge d'administrer directement 175 formations. En outre, une refonte des structures sera opérée afin que soient satisfaits, dans des conditions plus rationnelles et plus économiques, les besoins indispensables en ravitaillement de nos forces terrestres.

Les réformes ne s'arrêtent pas là. Elles concernent également l'économie de l'armement.

Notre industrie d'armement comporte quelques grands pôles dont la plupart sont aujourd'hui nationalisés. Leurs grands axes de développement sont fixés par les contrats de plan, assortis, si besoin est, de dotations en capital de l'Etat. J'ai signé un contrat avec le président de la S.N.E.C.M.A. en avril dernier. D'autres suivront durant les tout prochains mois. Prochainement, je signerai, par exemple, un contrat de plan avec la société Matra.

Dans ces contrats, le Gouvernement veille tout particulièrement à la préparation de l'avenir, dont le niveau d'investissements et d'études mais aussi l'équilibre financier de la société sont les gages essentiels. Ainsi s'exprime sa volonté de préserver l'indépendance technologique et industrielle de notre défense d'aujourd'hui et de demain.

Les nationalisations ont favorisé, c'est vrai, les restructurations indispensables pour rationaliser les efforts et éviter les duplications coûteuses que vous connaissez bien. Certaines concu-

rences entre les groupes Thomson et C. G. E. étaient devenues fort néfastes pour nous. La restructuration entreprise renforcera le potentiel français dans des domaines comme la détection sous-marine, la visualisation, l'optronique et bien d'autres.

Ainsi donc nous veillons, au sein du ministère, à ce que la gestion des grands programmes d'armement soit aussi rigoureuse que possible, et comptez sur moi particulièrement pour y veiller. C'est pour cette raison que j'ai créé un comité des programmes majeurs d'armement que je présiderai personnellement et qui assurera un suivi régulier de leur déroulement. Cette vigilance se manifestera aussi bien à l'égard des programmes réalisés dans l'industrie que dans nos propres arsenaux.

Nous ne pouvons concevoir le développement de notre industrie d'armement sans mener — j'insiste sur ce point — une politique active de coopération. Celle-ci est menée bien évidemment en étroite liaison avec les ministères des relations extérieures et de la coopération et nous la conduisons avec des pays en voie de développement conformément à la volonté de la France de prolonger le dialogue Nord-Sud par des réalisations concrètes. J'ai ainsi signé des accords avec l'Inde, dont le ministre de la défense, M. Venkataraman, est aujourd'hui à Paris, avec l'Egypte et le Brésil.

Mais cet effort de coopération doit se porter en priorité vers des pays voisins et amis européens, que, dans le passé, on a eu trop tendance à négliger. Aucun grand projet n'a vu le jour depuis une dizaine d'années. Il faut donc redonner vie à la coopération européenne.

J'ai ainsi signé depuis 1982 des accords avec des pays avec lesquels nous avions jusqu'ici des relations que nous jugions — n'est-ce pas monsieur le ministre des relations extérieures ? — insuffisantes quand elles n'étaient pas inexistantes : je veux parler de l'Espagne, avec laquelle vient d'être signé un ambitieux accord dans les domaines de la défense et des armements, de la Grèce, de la Belgique, du Danemark. Un protocole sera prochainement conclu avec l'Italie. Je pars d'ailleurs pour cela à Rome dans quelques jours.

J'attache une importance particulière aux pourparlers avec la République fédérale d'Allemagne, notamment sur le projet d'hélicoptère de combat futur. Du succès de cette entreprise dépend l'avenir de l'industrie européenne dans un domaine essentiel compte tenu du rôle croissant joué par les hélicoptères de combat dans l'organisation de nos armées de demain.

A la suite de la réunion des trois ministres de la défense de France, de Grande-Bretagne et d'Allemagne fédérale, qui s'est tenue récemment à Paris, j'ai bon espoir que le groupe d'experts désigné arrive à définir des spécifications communes et que nous puissions, à trois pays, construire l'avion de combat tactique appelé à remplacer les générations actuelles au milieu des années 1990.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avec ce projet de budget 1984 qui vous est soumis, le Gouvernement met en œuvre la loi de programmation militaire 1984-1988. Certains d'entre vous pouvaient douter : vous voyez qu'elle ne connaît aucune faille.

La modernisation de toutes les composantes de nos forces, nucléaires et classiques, est engagée de façon significative, de manière à préserver dans l'immédiat et dans le futur la crédibilité de notre force de dissuasion et de nos forces conventionnelles car, pour nous, la défense est un tout : elle est globale.

Dans un environnement international inquiétant, la défense est, plus que jamais, une priorité de l'action gouvernementale.

M. Emmanuel Hamel. C'était vrai !

M. le ministre de la défense. Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que permettra de réaliser le projet de budget de 1984 et c'est pourquoi je me permets de vous demander de l'approuver. Vous marquez par là votre attachement à la défense de notre patrie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, l'examen du projet de budget de la défense intervient à un moment de tension internationale particulièrement vive.

L'échec des négociations de Genève et le maintien de 360 SS 20, dont 260 sont dirigés sur l'Europe occidentale, rendent inéluctable l'implantation des Pershings, même s'il faut souhaiter qu'une reprise des discussions permette d'aboutir à un équilibre, au niveau le plus bas possible.

La France — et, singulièrement, sa force stratégique — a été au centre des débats des dernières semaines, comme s'il y avait lieu de mettre en relation un armement assurant la sécurité minimale de notre pays, mais indispensable à sa survie, et les

F.N.I. des super-puissances qui disposent, par ailleurs, d'armements stratégiques tout à fait redondants, et comme s'il y avait lieu de comparer nos forces stratégiques avec des armements nucléaires intermédiaires qui ne sont ni de même portée, ni de même nature et qui n'ont pas le même usage.

En l'occurrence, c'est bien l'indépendance nationale qui est en cause et c'est bien une volonté de banalisation de notre force nucléaire stratégique que l'on note dans ce désir de comptabilisation, ce qui démontre *a contrario* la crédibilité de cette force.

La commission des finances a été très sensible — je tiens à vous en faire part, monsieur le ministre — à la détermination du chef de l'Etat et du Gouvernement dans cette affaire. Elle a adopté à l'unanimité une observation qui est inscrite en annexe à mon rapport, par laquelle elle « se félicite de la détermination du Gouvernement de ne pas voir la France impliquée de quelque façon que ce soit dans le déroulement des négociations conduites par des puissances dont l'armement se caractérise aujourd'hui par un état de surabondance nucléaire ».

Il reste que la tension Est-Ouest atteint un niveau tel que la paix paraît fragile. Dans le même temps, des conflits localisés se multiplient, déstabilisent des équilibres régionaux parfois précaires. Nos forces sont engagées sur deux théâtres extérieurs pour assurer la paix, malgré les difficultés et malgré les drames. Il est opportun de rappeler ici la déclaration du chef de l'Etat, au lendemain des événements de Beyrouth : « En défendant les principes d'indépendance nationale et d'équilibre des forces dans le monde, la France ne défend pas autre chose que la paix. »

Indépendance nationale, équilibre des forces, maintien de la paix, ce sont là les impératifs qui étaient pris en compte par la loi de programmation militaire examinée en mai dernier. Le document annexé insistait sur l'incertitude de l'environnement international et sur l'instabilité de plus en plus dangereuse du fait de l'accumulation des armements, du déploiement de nouvelles armes opéré par l'Union soviétique, de la persistance des déséquilibres des forces conventionnelles et du développement des tensions et des facteurs d'instabilité dans de nombreuses régions du monde.

Force et de reconnaître que l'exposé des motifs de la loi de programmation et les conséquences qui en ont été tirées correspondent encore davantage à la situation de cet automne qu'à celle du printemps dernier. Cela signifie qu'il importe d'appliquer très fermement la loi de programmation et que ses orientations reposent sur une analyse des menaces qui est confirmée aujourd'hui.

Les choix étaient donc justes, les conséquences qui en étaient tirées aussi. Il convient donc de les appliquer et de donner la priorité aux moyens tels qu'ils étaient indiqués. Je veux dire qu'il faut assurer, quoi qu'il arrive, la crédibilité de la dissuasion nucléaire et renforcer la mobilité et la puissance de feu des forces classiques pour les mettre en mesure d'opérer tant en Europe qu'outre-mer.

Ainsi, il importe, si l'on veut appliquer la loi de programmation pour ce premier exercice budgétaire, de privilégier sur le plan financier les dépenses d'équipement, d'études et de recherches.

Force est de constater, mes chers collègues, que le projet de budget de 1984 correspond très exactement, aussi bien en termes physiques qu'en termes financiers, aux engagements pris. Les 142,1 milliards de francs prévus dans le « bleu » budgétaire correspondent aux chiffres de la programmation ainsi que les 75,5 milliards au profit des dépenses ordinaires, qui augmentent de 4,5 p. 100, et les 66,6 milliards au titre des dépenses en capital, qui progressent, quant à elles, de 9,3 p. 100 et dont 21,7 milliards sont consacrés aux dépenses d'équipement nucléaire.

Le rapporteur spécial doit donc déclarer que les engagements sont tenus.

Je souligne également dans mon rapport que les engagements physiques correspondent aux engagements financiers et que, au terme de sa première année d'exécution, les livraisons et les commandes correspondent exactement à ce qui était prévu dans la loi de programmation.

Je ferai cependant deux observations minimales et une importante.

Tout d'abord, la loi de programmation, établie en francs courants, était fondée sur une dérive des prix de 6,2 p. 100 en 1984 ; or les hypothèses économiques associées à la loi de finances prévoyait une dérive de 6,6 p. 100. Certes, la différence n'est que de 0,35 p. 100 du total mais, compte tenu de

l'ampleur des masses concernées, cela représente 500 millions de francs. Je tenais à le signaler par honnêteté et par mesure de prévention, monsieur Lancien.

M. Yves Lancien. Vous serez servi !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Deuxième observation minime : on constate des variations dans l'évolution des crédits accordés à chaque section. Elles sont de peu d'importance, mais cependant significatives. Je ne me prononce néanmoins pas *a priori*. La section terre, qui devait connaître un taux de croissance assez bas en 1984, bénéficie d'un taux plus élevé que prévu : 7,2 p. 100 au lieu de 5,8 p. 100. Elle arrive ainsi en deuxième position après la marine, dont la progression est de 8,7 p. 100 alors qu'elle aurait dû, en principe, être de 9,3 p. 100.

J'ai le sentiment qu'il s'agit là d'aménagements internes aux dispositions du projet de loi de finances mais il conviendra cependant d'être vigilant, monsieur le ministre, afin d'éviter toute dérive à l'avenir.

Quant à ma remarque importante, j'ai déjà eu l'honneur d'en faire part à la commission des finances, qui a suivi son rapporteur spécial. Si le budget de la défense correspond aux orientations de la loi de programmation, il n'intègre pas et il ne peut pas intégrer le surcoût des opérations du Tchad et du Liban.

M. Christian Goux, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. En effet, eu égard à la priorité accordée aux dépenses d'équipement, les dépenses de fonctionnement vont se contracter fortement, et vous l'avez d'ailleurs signalé, monsieur le ministre. Elles ne pourront donc pas permettre de financer le surcoût des opérations du Tchad et du Liban, qui devra pourtant bien être financé. Vos services n'ont pas pu préciser l'ampleur des dépenses nouvelles nécessitées par ce double engagement mais on m'a laissé entendre qu'elles avoisineraient un milliard de francs. Sans collectif budgétaire, c'est l'ensemble du dispositif de la loi de programmation qui sera remis en cause, et votre objectif qui consiste à privilégier les dépenses d'équipement ne pourra être atteint. En effet, il faudra inévitablement se livrer au petit jeu auquel vos prédécesseurs ont longtemps joué et qui consiste à bien présenter son budget mais à amputer en cours d'année sur les dépenses d'équipement. Rappelez-vous, monsieur Lancien : nous étions autrefois d'accord sur ce point.

M. Yves Lancien. Dieu nous en préserve pour ce budget !

M. Emmanuel Hamel. Pas de polémique sur un sujet aussi grave, monsieur le rapporteur !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Il est donc indispensable, je le répète, de prévoir un collectif budgétaire dont le montant devra être convenable.

M. Yves Lancien. Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Je tiens à souligner, au nom de la commission des finances, que le projet de budget pour 1984 maintiendra notre effort de défense à un niveau élevé malgré les difficultés économiques.

Je constate d'abord que ce budget marque la fin d'une diminution constante et ancienne de la part des crédits militaires au sein du budget de l'Etat. Je me suis livré, à la page 40 de mon rapport écrit, à une étude statistique qui me semble très révélatrice à cet égard et sur laquelle j'appelle l'attention de l'opposition. Le ratio budget de la défense-budget de l'Etat enregistré depuis 1959 une diminution croissante, avec des accélérations particulièrement notables à certains moments. Une diminution est encore constatée en 1982, mais elle s'explique par le fait que le budget de l'Etat a augmenté de façon très importante cette année-là. On assiste depuis lors à une augmentation puisque la part du budget militaire au sein du budget de l'Etat passe à 15,09 p. 100 en 1983 et à 15,15 p. 100 en 1984.

Il était indispensable de souligner cette évolution. Le ratio en question se dégrade dans les autres pays d'Europe occidentale. Seuls les Etats-Unis, après une diminution considérable, enregistrent depuis 1980 une augmentation, sans toutefois, évaluer le ratio français. Notre effort en matière de défense est donc très important puisqu'il nous place en tête des nations occidentales. Ainsi, tous ceux qui dénigrent le budget de la défense depuis 1981, en prétendant que la France baisse sa garde, que ses dépenses militaires ne sont pas suffisantes pour assurer la crédibilité de sa défense, se trompent, et les chiffres leur donnent tort. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

On constate également que le budget de 1984 conforte notre effort de défense si l'on prend le ratio dépenses militaires/P.I.B. L'effort français se situe depuis 1981 à 3,9 p. 100 environ du P.I.B., pourcentage qui n'avait jamais été atteint depuis 1971 et qui sera maintenu en 1984.

M. François Fillon. Ce chiffre ne présente aucun intérêt !

M. Jean-Yves le Drian, rapporteur spécial. Je fais enfin observer que la loi de programmation prévoit d'inverser le rapport des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement, afin d'atteindre en 1988 53 p. 100 pour les dépenses d'équipement par rapport à l'ensemble du budget de la défense.

Votre projet de budget pour 1984 prouve, monsieur le ministre, que ce mouvement est sérieusement engagé puisque les dépenses d'équipement représenteront 46,8 p. 100 contre 45,7 p. 100 en 1983. Cela montre bien que notre effort en matière d'équipement militaire est important. La comparaison avec les autres pays occidentaux est extrêmement flatteuse pour nous, mais il convient de poursuivre cet effort.

Si l'on intègre les pensions, la France aura consacré en 1982, dernière année pour laquelle les chiffres sont connus, 39 p. 100 de ses crédits militaires aux dépenses en capital, alors que, dans le même temps, la Grande-Bretagne n'y consacrait que 30 p. 100, les Etats-Unis 25 p. 100 et la République fédérale d'Allemagne 23 p. 100. Notre progression devrait au demeurant s'accroître en raison de l'évolution que j'ai indiquée tout à l'heure.

Tous ceux qui prennent plaisir à critiquer ce budget — ce n'est pas la première fois — en prétextant son insuffisance, devraient reconnaître la réalité des faits. Leur critique injustifiée contribue d'ailleurs, d'une certaine manière, à fragiliser notre défense. Comment peut-on critiquer notre effort en ce domaine alors qu'il est reconnu efficace et crédible ?

Lors de l'examen de la loi de programmation militaire, j'avais comparé les propositions faites par les différents groupes de l'Assemblée quant aux orientations de notre défense. J'ai repris certaines de mes conclusions dans mon rapport sur le budget pour 1984.

En ce qui concerne les équipements classiques ni la proposition de loi n° 1545 du groupe R.P.R. ni le document produit par le groupe U.D.F. lors de l'examen du projet de loi de programmation ne proposent d'autre solution. Il y a des variations techniques, on propose des accélérations de projets, mais il n'y a pas de divergences sur le fond. D'ailleurs, l'accélération et l'augmentation de certains projets supposent un financement sur lequel nous pourrions revenir.

Là où il y a débat, c'est à propos de la force nucléaire stratégique et de l'armement nucléaire. L'U.D.F. voudrait des missiles Hades à portée plus restreinte : 250 kilomètres au lieu de 350. Je n'entrerai pas dans ce débat, M. le ministre ayant eu l'occasion de s'expliquer sur ce point à plusieurs reprises.

Le débat a récemment rebondi suite à la proposition du R.P.R. relative au nombre de sous-marins nucléaires. Ce nombre varie d'ailleurs selon les documents.

M. Yves Lancien. Comme les vôtres !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Nous avons ainsi entendu parler de quinze, puis de neuf, puis de dix sous-marins.

M. Yves Lancien. Nous en sommes à neuf !

M. le président. Monsieur Lancien, vous êtes inscrit dans le débat. Veuillez laisser M. le rapporteur spécial conclure en toute quiétude.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président. Je tenais à faire état de cette discussion qui a agité la commission des finances.

Selon le R.P.R., la seule alternative à la mise en œuvre de la loi de programmation dont ce budget est la première étape consiste à augmenter le nombre de sous-marins nucléaires. Récemment M. Tranchant en proposait dix. Mais pourquoi s'arrêter ? Pourquoi pas onze ou douze ?

L'objectif est que notre force nucléaire stratégique soit capable d'imposer des dégâts inacceptables en raison de ses effets politiques, économiques et démographiques. Il faut donc maintenir cette crédibilité. Un certain nombre de menaces peuvent viser nos forces stratégiques et il convient de se prémunir contre elles. Le budget et la loi de programmation permettent de poursuivre cette « veille » scientifique.

Nous demandons d'augmenter le nombre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins peut avoir trois significations et j'aimerais que M. Lancien me réponde sur ce point. Ou nos forces nucléaires stratégiques ne sont pas crédibles : ou il faut se surarmer, et nous entrons alors dans la spirale que nous dénonçons ; ou nous voulons, avec notre force nucléaire stratégique, protéger autre chose que le territoire français, et c'est ce que j'ai cru lire dans des articles récents.

Effectivement, si l'on veut élargir la dissuasion, il faut d'ailleurs de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, mais encore faut-il le dire. C'est là une alternative intéressante qui a fait l'objet récemment de déclarations en Allemagne fédérale.

Je conclus, monsieur le président, puisque vous m'y invitez, en faisant état d'une réserve importante que je comptais développer. Vous proposez, monsieur le ministre, un budget de fonctionnement extrêmement restreint. Certes, la rigueur doit s'appliquer à tous, mais j'éprouve quelques craintes en lisant certains chiffres. Je ne suis pas sûr que l'on puisse s'en tenir aux crédits prévus pour les dépenses d'alimentation et les dépenses

de carburant, par exemple. Les responsables de nos armées m'ont affirmé que le maintien opérationnel de nos forces était assuré, et je le crois volontiers, mais je redoute certaines difficultés.

La commission des finances a approuvé ce projet de budget et adopté trois observations, dont j'ai déjà cité la première.

Dans sa deuxième observation, la commission rend hommage aux sacrifices et à l'abnégation des personnels civils et militaires engagés tant au Tchad qu'au Liban. Cette observation est bien évidemment confortée par le drame récent.

Troisième observation : la commission des finances souhaite obtenir sur les fonds de concours rattachés au budget du ministère de la défense des informations dûment chiffrées accompagnées de tous les justificatifs nécessaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la politique de défense de la France.

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Chacun peut constater que, dans le contexte d'instabilité internationale actuel, la menace évolue. Les causes de cet état de choses, qui s'imbriquent et se conjuguent, sont variées.

En gros, on peut distinguer trois raisons principales, mais ce ne sont pas les seules : l'accumulation des armements, l'instabilité du tiers monde et l'accélération des technologies.

L'accumulation des armements est le fait de trois types de pays.

D'abord, les deux grands. C'est la résultante de la lutte idéologique et des enjeux Est-Ouest.

Ensuite, les puissances régionales qui montent, qui sont capables d'accéder, lorsque ce n'est pas déjà fait en secret, à la puissance nucléaire.

Enfin, les pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance, dont le nationalisme est souvent exacerbé, qui sont surarmés par rapport à leur population et à leurs capacités économiques, mais qui légitiment leur attitude par la peur du voisin. Cela se fait au détriment de la satisfaction d'autres besoins et crée des tensions locales et régionales. Il s'agit souvent, mais pas uniquement, de pays du tiers monde.

L'instabilité du tiers monde résulte d'une conjonction de facteurs.

Certains pays possèdent des ressources qui attirent les convoitises.

D'autres sont en proie à des convulsions religieuses, idéologiques et sociales.

Ces soubresauts sont souvent attisés par les deux grands, dans le cadre de la compétition Est-Ouest, mais aussi par la compétition Nord-Sud, à cause de l'intensité et de la durée de la crise économique.

Enfin, les problèmes démographiques se traduisent par une baisse de la fécondité et un vieillissement dans l'hémisphère Nord, alors qu'une démographie galopante au Sud provoquera tôt ou tard un expansionnisme avec ses conséquences.

Avec l'accélération des technologies l'écart risque à l'avenir de se creuser entre le Nord et le Sud, mais aussi entre les nations de l'hémisphère Nord, selon qu'elles pourront ou ne pourront pas suivre le mouvement, essentiellement pour des raisons financières.

Il y a donc là aussi des phénomènes de distorsion et un renforcement prévisible de l'influence des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

Le seul contrepoids, à un horizon pas trop éloigné, pourrait être une Europe unie monétairement, militairement et politiquement, cela étant dit sans préjuger la forme que cette union pourrait prendre et en étant conscient des énormes difficultés qui seraient soulevées à cette occasion.

Ce tableau rapidement brossé, la question est donc : comment, à travers son budget de la défense, la France fait-elle face ?

Notre pays doit sans cesse perfectionner ses moyens pour ne pas être confronté à une percée technologique qui les rendrait obsolètes. Il le fait à partir des recherches et études ainsi que des équipements militaires nouveaux. Ces derniers ont le pas cette année sur les dépenses de fonctionnement, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il serait dangereux de s'engager dans un processus qui pourrait nous pousser à trop prélever sur les crédits du titre III.

Il faut préserver l'essentiel, c'est-à-dire l'entraînement, les stocks de munitions, de carburant et de pièces de rechange, pour faire face à toute éventualité. Nous sommes conscients que nous ne sommes pas maîtres de toute une série d'éléments.

Premièrement, si le dollar continue à monter et si le prix du pétrole stagne ou grimpe, les calculs de base qui ont présidé à l'évaluation des crédits de carburant seront faussés et il en résultera une diminution de l'entraînement, à moins de puiser dans les stocks de sécurité.

Deuxièmement, l'entretien programmé des matériels ne doit pas diminuer. Une accumulation de retards aboutirait à des impasses dangereuses.

Troisièmement, les abattements qui frappent l'amélioration des infrastructures devraient cesser.

Quatrièmement, les actions extérieures ne sont pas sans répercussion sur le budget et le refus de survol de l'Algérie oblige à un détour onéreux.

Cinquièmement, 1 p. 100 seulement d'erreur dans l'évaluation des coûts et de l'inflation représente 1,4 milliard de francs.

J'en tire la conclusion qu'il est impératif d'obtenir des crédits dans le prochain « collectif » pour éviter une diminution des moyens, d'autant qu'il semble ne pas être question de prélever des crédits sur les budgets de la coopération et des affaires extérieures pour payer les actions extérieures.

Cela dit, la France fait face, grâce à la part considérable des dépenses d'équipement militaire dans le total des investissements du budget de l'Etat. Cette part en représente près de la moitié. De 1983 à 1984, elle passera en effet de 44,99 p. 100 à 45,76 p. 100 pour les crédits de paiement et de 45,43 p. 100 à 47,12 p. 100 pour les autorisations de programme.

C'est donc une priorité du Gouvernement, et il a raison.

Il semble utile de souligner que ces chiffres prennent en compte les économies qui sont réalisées sur certains chapitres du titre III. Exemple : l'apparition de techniques nouvelles plus économiques, tels le recours à la simulation et la livraison de matériels moins « gourmands » en carburant ; les sommes ainsi dégagées sont concentrées sur l'amélioration de l'équipement.

A l'intérieur des dépenses d'équipement, on relève, par rapport à 1983, une forte croissance des crédits consacrés aux forces nucléaires — la F.N.S. et l'A.N.T. : plus 15,52 p. 100 en autorisations de programme et plus 12,65 p. 100 en crédits de paiements, contre respectivement 8,4 p. 100 et 9,14 p. 100 pour l'ensemble des crédits des titres V et VI.

A l'intérieur des crédits nucléaires, la part des fabrications augmente plus vite que celle des études, sans que celles-ci ne se ralentissent. L'explication en est que les fabrications de l'armement nucléaire tactique s'accroissent. C'est ainsi que pour l'A.S.M.P. et le Mirage 2000 N, les crédits font un bond de 58 p. 100 en autorisations de programme et de 66 p. 100 en crédits de paiement.

Les augmentations des crédits consacrés à la F.O.S.T. — plus 7,2 p. 100 en autorisations de programme et plus 8,2 p. 100 en crédits de paiements — correspondent à la construction du sixième S.N.L.E. et à la refonte des S.N.L.E. existants qui seront dotés du M4. Mais si leurs pourcentages sont moindres que pour le nucléaire tactique, leurs masses sont bien plus grosses.

Avec les éléments qui seront apportés dans la suite de cet exposé, on verra que le nucléaire reste l'élément majeur de notre effort et la garantie de notre dissuasion.

Mais la France ne peut pas tout faire : elle doit opérer des choix, donc des impasses, sur certaines technologies pourtant prometteuses comme les systèmes de l'espace, les armes laser et à faisceaux de particules, les composés chimiques binaires et ternaires, les moyens de protection à leur opposer.

La France doit faire face au nombre et à la technique. Il lui faut privilégier la recherche et les études. Il en va de la crédibilité de nos armes.

Il importe au plus haut point que nos forces conservent leur capacité de percer les défenses adverses les plus perfectionnées. C'est pourquoi, pour ce qui concerne le nucléaire, les études continuent à porter sur le Hladès, le SX, le perfectionnement du M4, le caractère non détectable de nos sous-marins.

Un armement nucléaire tactique plus efficace couplé au nucléaire stratégique, entre les mains du Président de la République, doit nous donner une plus grande marge de manœuvre dans le cadre de la dissuasion. C'est dans le même esprit que s'inscrit la préparation du renouvellement de nos armements classiques.

En 1984, les études et recherches prendront le pas sur les fabrications puisque les dotations progresseront de 19,4 p. 100 en autorisations de programme et de 26 p. 100 en crédits de paiement — plus précisément 9,8 milliards et 7,5 milliards. C'est que des quantités de matériels arrivent à bout de course ; il est temps de prévoir leur remplacement.

Dans le domaine aérien, un nouvel avion, successeur du Transall, est à l'étude. L'avion de combat expérimental préfigure l'avion de combat tactique futur qui remplacera les Jaguar, les Super-Fétard et les Crusaders.

La marine achève la définition du premier des deux porte-avions nucléaires, avec les équipements. Elle prépare le lancement d'un nouveau modèle de navire transporteur de chalands de débarquement et un nouveau modèle de Corvette. A Saint-Tropez, on étudie une torpille polyvalente à haute performance, la « Murène ».

Nos « missiliers » ne sont pas inactifs puisqu'ils travaillent sur un futur missile surface-surface supersonique ; un missile antimissiles ; des armes anti-chars ; un missile de défense aérienne à très courte portée.

En matière d'artillerie, un nouveau canon aérien de 30 millimètres équipera le futur hélicoptère d'appui-protection.

Les premiers lance-roquettes multiples à longue portée, conçus en coopération, devraient pouvoir être commandés pendant la loi de programmation.

Les armées travaillent à la définition et à la mise au point de nouveaux moyens de désignation d'objectifs, à des engins sans pilote, à un nouveau blindé léger de reconnaissance et de combat, au nouveau char de combat et au futur hélicoptère de combat. Comme je l'explique dans mon rapport écrit, le char reste un engin non dépassé grâce à de nouveaux blindages et équipements, à une conception en caissons et à son couplage opérationnel avec des formations d'hélicoptères d'appui-protection.

Ce que nous venons brièvement de citer, et beaucoup d'autres choses qui sont dans les réponses aux questions posées par votre rapporteur, traduisent la volonté de transformer l'armée française. Il paraît inutile d'entrer dans le détail ; cette tâche revient aux rapporteurs spécialisés des différentes sections.

Je résumerai donc le chapitre « Equipement et études » en disant qu'il est en conformité avec la loi de programmation et que le budget de 1984 donnera le coup d'envoi, puisque les titres V et VI permettront de passer 50 p. 100 des commandes prévues pour la période 1984-1985.

Dans un budget, si tout n'est pas noir — comme certains peuvent être tentés de le faire croire en refusant de le voter —, tout n'est pas rose non plus. Je pense que M. le ministre de la défense serait plus heureux s'il avait encore plus de moyens pour faire face à des objectifs que je veux croire en attente et non pas écartés.

Pour conserver toute leur valeur militaire face aux nouvelles menaces qui se dessinent, nos armées devront acquérir du muscle, c'est-à-dire gagner en mobilité, en technicité et en puissance de feu. C'est cela qui compte.

Le budget de 1984 prépare cette transformation. C'est pourquoi, au nom de la majorité de la commission, je vous demande de l'adopter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lagorce, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la défense.

M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis. Dans une assemblée traditionnellement plus familiarisée avec les problèmes budgétaires de la défense qu'avec les problèmes de défense eux-mêmes, la présentation de l'avis de la commission des affaires étrangères sur le projet de budget de la défense pour l'année à venir est marquée d'une ambition particulière, la recherche de la liaison existante entre les moyens techniques de la sécurité et les moyens techniques de l'indépendance.

Il y a près de vingt ans, alors qu'elle était membre de l'ensemble des organes de l'O.T.A.N., la France a fait le constat que la sécurité apportée par l'alliance était suffisamment aléatoire pour ne plus devoir en supporter les contraintes politiques et militaires. Elle a alors retrouvé sa vocation pour une politique étrangère qui lui soit propre et elle a poursuivi la réalisation accélérée d'un armement atomique par ses seuls moyens, tout en étudiant la possibilité de créer, pour ses forces conventionnelles, une structure adaptée à l'ère nucléaire.

La réalisation de l'armement atomique a été plus rapide que la réforme des forces conventionnelles, et le budget de 1984 paraît annoncer une remise en ordre des forces classiques courageuse et, me semble-t-il, orientée techniquement vers la définition d'une plus grande liberté de décision du Gouvernement ainsi que d'une sûreté accrue dans la perspective de l'engagement de nos forces nucléaires tactiques.

La superposition de la force d'action rapide à nos divisions terrestres, le développement des principes de puissance et de rapidité au profit de volumes de forces différents constitueront dès 1984 une bonne innovation ; l'autre élément positif me semble être, dans les années à venir, la création de la grande unité nucléaire tactique tenant compte des impératifs très particuliers de la mission concernée.

Mais c'est sur l'ensemble des forces nucléaires que je désire surtout appeler votre attention. L'armement nucléaire stratégique français a été réalisé et doit progresser en vue de deux objectifs :

D'abord assurer la sécurité du pays vis-à-vis de l'ensemble des forces de destruction dirigées ou pouvant être dirigées contre nous. Actuellement, la menace principale résulte incertainement de l'existence des moyens militaires et des moyens d'anéantissement déployés par l'Union soviétique.

Deuxième objectif : assurer un non-alignement et préserver la possibilité d'un rôle propre à la politique française, à la fois à l'égard des Etats-Unis et de l'Union soviétique, et d'abord en Europe.

Cet armement ne constitue pas une politique en soi, mais l'un des moyens d'avoir une politique. Or, il a été contesté et il l'est toujours.

A l'intérieur, le rapport Paecht, quelles qu'aient été ses orientations, avait révélé en 1979 que, sous la précédente législation et le précédent septennat, les forces nucléaires, surtout stratégiques, n'avaient plus la priorité.

Aujourd'hui, une pression s'exerce sur la France, sur le Gouvernement, sur la population. Des gouvernants qui disposent des moyens de détruire à peu près toutes les formes de vie sur la terre veulent contraindre la France à geler ses forces nucléaires, techniquement et en volume, en dépit de leur caractère à peine suffisant et strictement dissuasif.

Les pressions extérieures ne sont pas nouvelles. Elles s'exercent déjà il y a près de vingt-cinq ans pour que la France renonce à acquérir cet armement. La commission politique de l'O.N.U., notamment, qui n'avait jamais protesté contre les centaines d'explosions américano-soviétiques, ne voulait pas que la France rompe le monopole stratégique des deux Grands.

Encore, la France se déclarait-elle prête à renoncer à l'arme nucléaire, en cas d'engagement américain et soviétique d'en faire autant. Elle proposait à l'O.N.U. par la voix de son délégué au désarmement, Jules Moch, le seul contrôle réaliste à l'époque pour progresser dans cette voie, le contrôle sur les vecteurs.

Le président de la République a défini le 28 septembre dernier à l'O.N.U. les trois conditions d'un désarmement vérifiable. On tente d'accréditer l'idée que la France nuit à la conclusion d'un accord à Genève, dans le but non avoué de lui interdire de maintenir la crédibilité de son armement. Bref, que la situation stratégique globale soit à l'équilibre ou au déséquilibre, notre force dérange.

Le Gouvernement n'en doit être que plus ferme. Cette force fait de la France un ennemi difficilement réductible dans le calcul politico-militaire de l'attaquant éventuel. Elle lui permet, par une stratégie de non-guerre, de développer un projet politique. Encore convient-il que notre force de dissuasion nucléaire demeure équilibrée dans l'évolution de ses composantes.

Ainsi, la force stratégique et la force tactique nucléaire servant à la dissuasion ne doivent-elles pas être confondues, ni en tant que concepts, ni dans leur emploi : d'une part, l'armement nucléaire tactique vise le rétablissement de la dissuasion et ne peut être employé que sur un glacis limité, d'autre part, la force nucléaire stratégique ne peut frapper que le cœur de la substance ennemie.

La structure et le volume de ces deux forces ne peuvent être définies qu'en fonction de ces impératifs. Dans la paix comme dans la guerre, elles doivent être articulées pour assurer une autonomie de décision qui, en cas de conflit majeur, concoure directement à la sécurité de l'Europe par l'incertitude qu'elle crée.

C'est pourquoi, vis-à-vis tant de nos alliés que d'un adversaire potentiel, aucun des deux systèmes de forces nucléaires français ne doit donner à penser que la France pourrait s'engager sans poursuivre.

Aujourd'hui où des négociations extra-européennes en pointe concernant les armements par lesquels l'Europe occidentale pourrait, éventuellement, être détruite sur l'ordre de Moscou et l'Europe orientale, éventuellement, sur l'ordre de Washington, la France ne doit pas laisser croire qu'elle discuterait un jour avec d'autres de sa force nucléaire sans que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. n'aient déjà réalisé le désarmement complet de leurs forces surabondantes. Notre force apparaît donc à juste titre et essentiellement comme un instrument de paix et la condition indispensable de notre politique étrangère.

C'est l'une des raisons pour lesquelles la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à l'adoption du budget de la défense qui lui a été présenté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. En application de l'article 91, alinéa 2, du règlement, M. Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances pour le budget annexe des essences, m'a fait connaître qu'il renonçait à présenter oralement son rapport sous la condition qu'il soit publié au compte rendu intégral de la présente séance.

Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi de finances pour 1984, par M. Inchauspé (annexe n° 45).

Au cours des deux précédents débats budgétaires, votre rapporteur a rappelé quelles étaient les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement du service des essences des armées. Il a également montré l'importante signification que revêtent les crédits destinés aux carburants militaires, principalement au regard des niveaux d'entraînement, et donc des capacités opérationnelles des forces et de la constitution des stocks de guerre, dont dépend l'aptitude des armées à intervenir sur un théâtre d'opérations.

C'est pourquoi il convient, lors de la discussion du projet de loi de finances, d'examiner avec une particulière vigilance l'évolution des crédits du budget annexe des essences.

Or il apparaît que, si le budget de 1984, qui s'élève en recettes comme en dépenses à 4906,9 millions de francs en diminution de 3,85 p. 100, permet de sauvegarder le service des essences lui-même, l'évolution des crédits de carburants rend plus incertaines les capacités opérationnelles de nos forces.

I. — UN SERVICE SAUVEGARDE

Les dépenses relatives à la gestion du service des essences des armées s'élèvent à 605,6 millions de francs, bénéficiant d'une progression moyenne de 5 p. 100.

Elles se répartissent entre :

- dépenses de fonctionnement : 485,3 millions de francs (— 0,6 p. 100) ;
- dépenses d'investissement : 120,3 millions de francs (+ 35,7 p. 100).

1^{er} Au titre des dépenses de fonctionnement.

L'analyse des crédits fait apparaître :

— une diminution des dépenses de personnel (— 3,29 p. 100) résultant d'un ajustement des crédits aux besoins réels, qui se traduit, notamment, par la non-reconduction en 1984 de la provision destinée à couvrir les hausses de rémunération des personnels ouvriers et par la mise en extinction du corps des ingénieurs des travaux ;

Les mesures d'amélioration de la condition des personnels se limitent, par ailleurs, à dix-huit transformations d'emploi et à quatre titularisations, les effectifs du service restant fixés à 2271 emplois ;

— un maintien global des autres dépenses de fonctionnement ;

— un accroissement sensible (+ 21,15 p. 100) des crédits d'amortissement et de réserve, prélevés sur les ressources d'exploitation et affectés aux dépenses d'investissement (1).

2^e Les dépenses d'investissements.

Elles connaissent une forte augmentation qui correspond :

- à l'acquisition d'équipements informatiques (+ 11 p. 100) ;
- à d'importants renouvellements de véhicules, principalement de camions-citernes, dont le parc est ancien (+ 24,7 p. 100) ;
- au considérable accroissement des dotations du budget de la défense (section commune et forces terrestres) pour couvrir certaines dépenses d'équipement :

a) Les équipements de protection des points sensibles, que constituent les dépôts du S.E.A., bénéficieront d'un montant de crédits de 5 millions de francs (+ 65,8 p. 100), répondant ainsi au vœu exprimé par votre rapporteur dès 1981 ;

b) Les opérations de renouvellement et de modernisation des matériels pétroliers des unités de l'armée de terre se verront dotées en 1984 de 25 millions de francs (+ 121,5 p. 100).

Ainsi, les dépenses relatives à la gestion du service connaissent une progression, essentiellement au titre des opérations en capital, qui traduit le souci de sauvegarder les moyens permettant au S.E.A. de remplir ses missions. Votre rapporteur s'en félicite tout en regrettant l'absence de mesure nouvelle d'amélioration de la condition des personnels, sur laquelle il a, à plusieurs reprises, attiré l'attention du Gouvernement.

Toutefois, on ne saurait mettre sur le même plan les crédits de gestion, en progression parfois sensible mais ne concernant que des montants limités, et les crédits d'achats de carburants, dont la diminution est la caractéristique majeure du budget 1984.

(1) La mise en conformité des structures comptables du budget annexe avec le nouveau plan comptable général se traduit par la réintégration des fonds hors budget (fonds de réserve et fonds d'amortissement) sous la forme d'un prélèvement sur les ressources d'exploitation au profit des opérations en capital (dotation aux amortissements) auquel s'ajoute pour 1984 une affectation d'une partie de l'ancien fonds de réserve (produits exceptionnels).

3° La diminution des achats de carburants.

L'achat de carburants en vue de leur rétrocession aux forces armées constitue la raison d'être du service des essences.

Après une stabilisation, en francs courants, en 1983, les achats de carburants passent de 4 476 722 000 francs à 4 301 270 000 francs en 1984, soit une diminution de 3,9 p. 100.

La part des carburants dans le total des dépenses du budget annexe décroît ainsi légèrement : de 87,7 p. 100 à 86 p. 100.

La réduction des achats de carburants par le S.E.A. n'est, de toute façon, que la conséquence de la diminution prévue des cessions de carburants aux parties prenantes.

Concernant essentiellement les forces armées françaises, cette diminution pourrait rendre incertain le maintien de leurs capacités opérationnelles.

II. — DES FORCES ARMÉES AUX CAPACITÉS OPERATIONNELLES RENDUES PLUS INCERTAINES

1° La diminution des crédits d'achat de carburants par les forces armées.

L'examen des recettes du budget annexe des essences fait apparaître :

- une décroissance des recettes provenant du budget du ministère de la défense (— 4,25 p. 100), dont la valeur absolue est supérieure à celle de la diminution du montant global des recettes du S.E.A. (— 3,85 p. 100) ;

- la part prédominante, dans cette décroissance, de la réduction des crédits de carburants des trois armées (— 7,07 p. 100) ; réduction encore amplifiée si l'on considère les seuls carburants opérationnels (— 9,57 p. 100).

Il convient ici de préciser que, afin de pouvoir établir l'équilibre du budget annexe des essences, la diminution des recettes provenant du budget du ministère de la défense, au titre des cessions de carburants, trouve une contrepartie dans des augmentations de ressources telles que :

Les ventes de carburants à d'autres parties prenantes (+ 9 p. 100), au premier rang desquelles prennent place :

- Les armées alliées, qui devraient accroître leurs achats de 11 p. 100, après les avoir accrus de plus de 21 p. 100 en 1983, se montrant ainsi particulièrement soucieuses du niveau d'activité et d'entraînement de leurs forces ;

- Le poste « divers », dont le spectaculaire accroissement (près de 45 p. 100 sur deux ans) pourrait faire naître des inquiétudes sur la sincérité de certains chiffres inscrits dans le fascicule budgétaire ;

Les créances à naître au cours de la gestion, qui augmentent pour leur part de 19 p. 100, après avoir progressé de plus de 44 p. 100 l'année précédente ; soit une croissance de 72 p. 100 sur deux ans, qui laisse assez perplexes votre rapporteur.

Au surplus, la diminution sensible des crédits d'achats de carburants par les armées ne semble pas devoir être compensée en 1984 par une réduction des prix de cession.

2° L'augmentation des prix de cession.

La progression sensible des tarifs de cession :

- + 9,8 p. 100 pour l'essence auto, qui passe de 411,2 à 451,6 F l'hectolitre ;

- + 9,5 p. 100 pour le gasoil, qui passe de 341,2 à 373,8 F l'hectolitre ;

- + 1,1 p. 100 pour le carburéacteur, qui passe de 269,2 à 272,2 F l'hectolitre ;

Résulte principalement :

- de la forte hausse des droits et taxes au cours de l'année 1983 : leur progression en 1984 par rapport aux tarifs effectifs de 1983 n'étant que de 8 p. 100 ;
- de l'élargissement de la marge d'exploitation du service, afin de couvrir l'augmentation des charges de gestion.

La diminution des prix d'achat repose en revanche sur des hypothèses économiques optimistes :

- un coût du brut importé ne dépassant pas 31 dollars par baril ;
- un cours du dollar ne dépassant pas 7,20 F.

3° La rétraction des volumes de carburants mis à la disposition des armées.

Elle sera en 1984 de plus de 10 p. 100 pour l'armée de terre, de 6,5 p. 100 pour l'armée de l'air, de 8,8 p. 100 pour la marine et de 8,5 p. 100 pour la gendarmerie.

L'évolution par catégorie de produits fait apparaître :

- la baisse des volumes de carburants terrestres (— 15,2 p. 100, particulièrement sensible pour l'armée de terre (— 17,25 p. 100) ;

- la diminution plus modérée des carburants avion (— 6,2 p. 100) ;

- l'explicable évolution du fuel domestique, dont les volumes de cession devront diminuer de près de 6 p. 100, alors que les crédits correspondant à leur acquisition, au sein du budget de la défense, progressent de 10 p. 100 et qu'il est prévu une diminution du prix de cession de 2,4 p. 100 (244 F par hectolitre en 1984 contre 250 F en 1983).

En outre, les investigations conduites par votre rapporteur spécial démontrent le caractère assez aléatoire des économies attendues de l'entrée en service, en 1984, de nouveaux matériels.

4° Le caractère aléatoire des économies attendues de l'entrée en service de nouveaux matériels.

Pour l'armée de l'air, le solde des entrées en service et des retraits d'appareils se traduira par un léger accroissement de la consommation horaire de la flotte, à potentiel d'activité constant.

Il apparaît ainsi que les modifications qui seront apportées en 1984 à la composition des flottes d'avions de combat et d'avions de transport pourraient entraîner une hausse des consommations moyennes de carburants, à niveau égal d'activité et d'entraînement.

La seule économie apparente proviendra du remplacement de 20 Fouga par 26 Epsilon. Pourrait-elle justifier, seule, la diminution de 6 p. 100 des volumes de carburants avion mis à la disposition de l'armée de l'air ?

Les économies initiées par les deux programmes de remotorisation (de 3 D.C. 8 et de 11 C 135 F) ne pourront produire pleinement leurs effets avant plusieurs années, les livraisons des appareils C 135 F modifiés étant échelonnées de 1985 à 1988. Aucune indication chiffrée des économies attendues n'a pu, de surcroît, être communiquée à votre rapporteur.

Pour l'armée de terre :

L'entrée en service de vingt-quatre hélicoptères SA 342 H.O.T. accroîtra les besoins annuels en carburant d'environ 1 300 mètres cubes, accroissement qui ne pourrait être intégralement compensé par le retrait de cinq hélicoptères de conception ancienne, dont la consommation annuelle globale ne s'élève qu'à 382 mètres cubes :

Le renouvellement des véhicules blindés, compte tenu notamment de la livraison de quarante-six chars AMX 30 et de trois cent trente V.A.B., ne devrait permettre aucune économie de carburant, le solde des consommations étant même légèrement positif (environ 25 mètres cubes) ;

Le remplacement d'un millier de jeeps anciennes par un millier de jeeps P4 se traduira également par un solde de consommation positif, la jeep P4 nécessitant un litre de carburant de plus aux 100 km que les jeeps anciennes ;

Des économies, sans doute substantielles, pourraient, en revanche, provenir du remplacement de 1 300 camions anciens par 770 camions TRM 4000, dont la consommation est nettement inférieure.

La réduction des volumes de carburant opérationnels devant intervenir en 1984 pourrait, dans l'hypothèse où les économies espérées s'avèreraient insuffisantes, susciter certaines inquiétudes quant au maintien des capacités opérationnelles de nos forces.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de mieux éclairer le Parlement sur l'évolution du budget annexe des essences a conduit votre commission des finances à adopter un amendement qui devrait permettre, par l'indication dans le fascicule budgétaire du service des essences des armées des prix et des volumes prévus de cession des carburants, d'apprécier dans de meilleures conditions d'information l'impact des crédits de carburant sur l'activité de nos forces armées.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission des finances a examiné le budget annexe du service des essences des armées dans sa séance du 6 octobre 1983.

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial, a tout d'abord souligné la diminution inquiétante de 3,85 p. 100 du budget annexe des essences, qui s'établit pour 1984 à 4 996 millions de francs. Remarque quant que les dépenses relatives à la gestion du service, qui progressent de 5 p. 100, sont privilégiées au détriment des achats de carburants, qui diminuent de 3,9 p. 100. M. Michel Inchauspé a noté la diminution des dépenses de personnel, qui résulte simplement de l'ajustement des crédits aux besoins et la forte hausse des dépenses d'investissements, imputable à l'acquisition d'équipement informatique, au renforcement de la protection des dépôts de carburants des armées et au renouvellement des matériels de transport.

Le rapporteur spécial a ensuite analysé l'évolution des recettes du S.E.A., insistant sur la réduction de 4,25 p. 100 des ventes de carburants au ministère de la défense, qui frappe plus particulièrement les carburants opérationnels des trois armées dont la dotation diminue de 7,07 p. 100.

Au regard de cette évolution, M. Michel Inchauspé, qui a regretté de n'avoir reçu aucune information concernant les marchés passés par le S.E.A., les conditions d'exécution du budget de 1983 et les motifs de la diminution des achats de carburants par les armées en 1984, a manifesté sa crainte d'une réduction du niveau d'entraînement opérationnel des forces ou d'un recours aux stocks de carburants de guerre, compte tenu de la hausse prévisible des prix de cession des produits et de la portée limitée des économies attendues de l'entrée en service de nouveaux matériels, notamment dans l'armée de l'air.

En conclusion, M. Michel Inchauspé a décidé de s'en remettre à la sagesse de la commission.

M. Pierre Forgues a estimé que la réduction des achats de carburants par les armées pouvait résulter des économies induites par de nouveaux matériels, en particulier dans l'armée de l'air, a noté l'accroissement des achats de la gendarmerie et s'est félicité de l'effort consacré à la protection des dépôts de carburants.

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial, a considéré que les économies pouvant résulter de la remotorisation de certains avions n'auraient pas d'impact tangible dès 1984, alors que les crédits de carburants de l'armée de l'air diminuent pour la troisième année consécutive. Il a également fait observer que les moyens accordés à la gendarmerie correspondaient à un minimum incompressible.

M. Parfait Jaïs s'est étonné que le S.E.A. puisse également s'approvisionner sur des marchés étrangers.

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial, a fait valoir qu'en raison de la spécificité de certains produits, le service des essences pouvait trouver à l'extérieur de meilleures conditions, étant autorisé depuis 1981 à y lancer des appels d'offres.

M. Jean-Yves Le Drian a indiqué que des économies lui posaient un réel problème mais qu'il convenait de préciser que certaines économies dans l'armée paraissent possibles notamment dans l'armée de l'air et que les niveaux d'entraînement des forces seraient maintenus, dans le respect de la loi de programmation militaire.

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial, a souhaité que les affirmations de M. Jean-Yves Le Drian puissent se concrétiser mais a estimé que les économies, sans cesse invoquées, mais peu précisées, ne sauraient à elles seules expliquer la réduction du budget des essences des armées.

La commission a ensuite adopté le budget annexe ainsi qu'un amendement du rapporteur tendant à ce que, à compter de la prochaine loi de finances annuelle, le budget des essences comporte l'indication des prix de cession et des volumes de carburants.

M. le président. La parole est à M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et pour le budget annexe des essences.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de la défense nationale a examiné avec attention le projet de budget concernant la section commune ainsi que le projet de budget annexe des essences.

Elle a constaté que les crédits accordés à la section commune s'élèveront à 34 199 millions de francs, soit une progression de 5,5 p. 100, inférieure, par conséquent, aux prévisions du Gouvernement qui estime à 6,1 p. 100 l'augmentation de la dépense publique pour l'an prochain.

Toutefois, la part de la section commune restera sensiblement égale à ce qu'elle est en 1983 : à peu près le quart des crédits hors pension.

Les crédits d'investissements croîtront plus vite que les crédits ordinaires : 8 p. 100, contre 2,6 p. 100 pour le titre III. On ne peut donc que reconnaître l'effort qui est consenti pour la modernisation de notre outil de défense, bien que tous les postes ne soient pas avantagés de la même manière.

C'est ainsi que la commission s'est inquiétée de l'évolution des crédits réservés à la direction générale de l'armement, qui n'est pas en rapport avec la dérive des prix, et elle appelle l'attention du Gouvernement sur la grave responsabilité qu'il prendrait en n'accordant pas les moyens qui doivent assurer notre capacité de recherche, de développement et de fabrication dans un domaine qui est par excellence celui de notre indépendance nationale.

En effet, il serait particulièrement grave de laisser se dissoudre des équipes de chercheurs tant pour la perte immédiate de substance, que parce qu'il serait très long de les reconstituer.

Les crédits d'origine militaire accordés au C.E.A. pour 1984 et qui sont destinés au financement des études de base et de système, au développement, à la réalisation, au maintien en condition opérationnelle des armes stratégiques, à la fabrication des charges et à la production des matières nucléaires néces-

saires ainsi qu'aux études de propulsion navale n'augmenteront que de 6,3 p. 100 pour les crédits de paiement et de 4 p. 100 pour les autorisations de programme. On ne peut s'empêcher de remarquer qu'en 1983 les essais nucléaires ont été réduits d'un tiers et que ce n'est que dans plusieurs années qu'ils retrouveront leur rythme.

Si des raisons d'ordre financier expliquent l'étalement des programmes dans le temps, il faut être conscient que l'étalement d'un programme de recherche entraîne des conséquences sur le niveau même de ces recherches.

La première conséquence est le risque de voir se démobiliser, puis se disperser les équipes de chercheurs. La seconde est que l'éventail des recherches ne peut que se restreindre, au détriment de la recherche périphérique qui est la plus tournée vers l'avenir.

C'est un point important sur lequel la commission désire appeler votre attention afin que, dans toute la mesure possible vous puissiez remédier à cette situation.

En revanche, la commission reconnaît que les grandes options de défense retenues pour la période 1984-1988 et qui constituent la loi de programmation en ce qui concerne le nucléaire aussi bien stratégique que tactique, sont prises en compte dans ce budget et qu'un effort particulier est fait pour la modernisation de notre force nucléaire.

Quant au service de santé des armées, la commission a constaté qu'il fonctionnait dans des conditions satisfaisantes. Toutefois, elle appelle votre attention sur la nécessité de lui accorder des crédits nouveaux pour assurer le renouvellement du stock de matériel et de médicaments qui ont été employés pour les opérations au Tchad et au Liban et qui se montent pour l'année 1983 à 16 500 000 francs.

Reste le problème du déficit en personnel des infirmiers et des techniciens. L'année dernière, 35 p. 100 des besoins seulement étaient assurés. Il serait indispensable de prendre des mesures particulières dans ce domaine pour résorber ce déficit. En effet, en dépit de l'action menée jusqu'à présent, le nombre des départs constatés ainsi que leur étalement sur toutes les périodes de l'année n'a pas permis de redresser la situation, qui ne fait que s'aggraver.

Quant à la direction générale de la sécurité extérieure, son problème est celui des effectifs. La décision du Président de la République de renforcer la lutte contre le terrorisme a obligé à prélever des personnels sur d'autres services pour augmenter les effectifs du contre-espionnage et, comme le recrutement d'agents pour ce service pose des problèmes particuliers, on constate un sous-effectif par rapport aux besoins. Par contre, un effort particulier a été consenti sur le plan financier pour doter la D.G.S.E. d'équipements nouveaux, notamment radio-électriques et informatiques généraux, qui permettront sans aucun doute une plus grande efficacité et un meilleur rendement. Mais il ne faut pas se dissimuler que la modernisation des moyens matériels ne saurait compenser le déficit en personnel et que, si les crédits de fonctionnement devaient rester dans les limites actuelles, corrigés simplement par la dérive des coûts dus à l'inflation, la D.G.S.E. rencontrerait de graves difficultés pour accomplir pleinement la mission qui lui est impartie.

Pour ce qui concerne les personnels de la section commune, la commission a remarqué que les crédits de paiement du titre III progressaient de 2,64 p. 100, augmentation due essentiellement à des hausses de rémunérations et de charges sociales. En effet, la loi de programmation a prévu une réduction globale d'effectifs concernant 500 militaires des services communs et 3 500 civils. Pour l'année 1984, les effectifs militaires diminueront de 90 personnes et les personnels civils de 600 personnes. En contrepartie, l'année 1984 verra la titularisation de 385 agents contractuels, de 917 auxiliaires et de 259 vacataires à plein temps, ce qui est une excellente chose.

En ce qui concerne les ingénieurs et techniciens d'études et de fabrication, le ministre de la défense a décidé la création d'une groupe de travail chargé d'étudier le recrutement, la carrière et la rémunération des corps de fonctionnaires civils d'encadrement technique, ce qui devrait permettre une meilleure définition de la situation de ces fonctionnaires à l'issue de la réforme statutaire de 1976. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

J'en viens à l'examen du budget annexe des essences qui, en 1984, connaîtra une diminution de 2,09 p. 100 par rapport à 1983. M. le ministre, que nous avons interrogé à ce sujet, nous a laissé entendre que cette diminution n'avait rien d'inquiétant car les armées allaient être dotées et étaient même déjà dotées de matériels nouveaux économisant grandement l'énergie. Nous en avons pris acte. La commission s'est néanmoins inquiétée que les crédits nécessaires à l'approvisionnement des armées en carburant afin de leur permettre de remplir pleinement leur mission aient été calculés sur la base d'un dollar à 7,20 francs. Or nous savons que le dollar est plus proche de 8 francs que de cette valeur de référence. De plus, l'évolution de la situation

au Proche-Orient, aussi bien au Liban que dans le golfe Persique, peut laisser craindre des ruptures d'approvisionnement qui auraient pour conséquence une importante augmentation des prix.

La commission m'a chargé, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur ce point afin que vous puissiez, s'il y avait un dérapage quelconque, veiller à assurer à nos armées les moyens qui leur sont nécessaires.

Mes chers collègues, en conclusion de ce très court exposé, je vous informe que la commission de la défense nationale et des forces armées a, à la majorité de ses membres, émis un avis favorable à l'adoption du budget de la section commune et du budget annexe des essences. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le président. La parole est à M. Combastell, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section des forces terrestres.

M. Jean Combastell, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a quelques mois, nous adoptions ici la loi de programmation militaire définissant des choix stratégiques, mais aussi des volumes de crédits qui garantissent étude, fabrication et commande d'un certain nombre de matériels destinés, entre autres, aux forces terrestres. Un des thèmes soutenus avec force par le Gouvernement, et notamment par vous-même, monsieur le ministre, consistait à affirmer que notre pays devait se doter d'une armée moins nombreuse mais plus mobile, plus polyvalente, plus puissante, mieux équipée, pour faire face à la multiplicité des menaces. Dans cette perspective, les dépenses d'équipement devaient prendre le pas sur les dépenses de fonctionnement. D'où les décisions de réduction d'effectifs prévues par la loi elle-même.

L'armée de terre est, plus que d'autres, concernée par l'ensemble de ces mesures. Cet impact accru provient d'abord du fait que c'est une armée où l'homme, le combattant joue un rôle encore essentiel par sa présence massive au plan quantitatif mais aussi qualitatif. C'est l'armée du contact, de l'occupation du terrain. On comprend dès lors que parler de réduction d'effectifs, de déroulement des carrières ou d'organisation des unités soulève immédiatement des interrogations, parfois même des inquiétudes.

De même, l'introduction de nouvelles formes de service militaire, tel le volontariat pour un service long, peut, à terme, modifier le visage de cette armée largement basée sur la conscription et liée, de ce fait, à la nation tout entière.

La loi de programmation a pu ensuite avoir un impact plus fort puisque mobilité et puissance de feu accrues sont ici obtenues au moyen d'une restructuration qui, si elle ne constitue pas un bouleversement total, introduit néanmoins des modifications importantes. Ces modifications sont d'ailleurs d'autant plus sensibles qu'elles induisent ou entérinent des concepts d'emploi nouveaux résultant soit d'une réflexion théorique, soit de la pratique militaire de ces dernières années.

Peut-être, enfin, l'exigence de modernisation a-t-elle pour l'armée de terre une signification plus particulière en raison d'un retard dans ce domaine plus important que pour les autres armées. En effet, les lois de programme antérieures n'avaient pas particulièrement avantagé l'armée de terre.

Le budget pour 1984 doit donc être analysé comme la première application de la loi de programmation, et pas seulement en comparaison avec les budgets antérieurs. Il paraît légitime, comme d'autres rapporteurs l'ont déjà fait, de se demander si les principes généraux que je viens de rappeler sont réellement mis en œuvre à travers ce budget.

Avec 38,3 milliards de francs de crédits de paiement, titres III et V confondus, le projet de budget pour 1984 se situe près d'un demi-milliard de francs au-dessus du montant indicatif inscrit dans la loi de programmation. Ces crédits progressent de 7,27 p. 100 contre 6,6 p. 100 pour l'ensemble du budget de la défense, faisant ainsi passer la part de l'armée de terre à 27 p. 100 de ce même budget contre 26,8 p. 100 en 1983 et 26,7 p. 100 en 1982.

Ces quelques chiffres globaux et leur évolution autorisent une appréciation positive au regard de la loi de programmation.

La distinction entre les titres III et V et la répartition des crédits correspondants confirment cette appréciation puisque, avec 22,1 milliards de francs, les dépenses de fonctionnement croissent de 5,4 p. 100 contre 9,7 p. 100 pour la section d'investissement qu'il reçoit, elle, une masse de 16,2 milliards de francs.

Ainsi, le titre III, tout en participant à la rigueur générale du budget de l'Etat respecte les orientations de la loi de programmation. On ne comprendrait pas en effet que nos armées ne

conduisent pas, comme les autres services, une recherche systématique d'économie.

Ce projet de budget intègre les conséquences de la réduction des effectifs à hauteur de 6 470 postes, dont 85 p. 100 de postes d'appelés. Les économies ainsi réalisées seront toutefois atténuées pour cette année par le coût de la réorganisation elle-même, qui entraîne des transports d'unités et des déplacements de personnels.

Si un effort est consenti pour le fonctionnement général et si la reconstitution des crédits destinés aux rémunérations, aux charges sociales et à l'alimentation doit permettre en principe, sauf surprise, de faire face aux hausses prévues, une érosion assez nette affecte toutefois les crédits destinés à l'entretien programmé du matériel et surtout ceux affectés à l'entretien et à l'activité des forces, qui régressent de 3,6 p. 100.

Il est évident que la réorganisation d'un certain nombre d'unités et la dissolution de certaines autres conduiront à des économies du fait de l'annulation d'exercices qui étaient prévus pour le milieu de l'année prochaine. Mais je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez nous confirmer que le nombre de cent jours de sortie des unités de combat sera effectivement atteint et que l'entraînement avec matériel ne descendra pas au-dessous de cinquante jours, niveau atteint en 1983. Il ne faudrait pas, bien sûr, que le soul de réaliser des économies ait des conséquences négatives sur le niveau d'entraînement, et donc sur la capacité opérationnelle des forces.

Le titre V présente une structure plus heurtée puisqu'à côté d'une progression satisfaisante des crédits de paiement, on note une régression en francs constants des autorisations de programme prises dans leur globalité.

Cette appréciation doit toutefois être nuancée, puisque les différents chapitres du titre V connaissent des évolutions divergentes. Ainsi les autorisations de programme consacrées aux études progressent de plus de 35 p. 100 tandis que celles concernant les fabrications d'armement diminuent de 6,8 p. 100. De la même façon, à l'intérieur du chapitre « Etudes », les recherches amont accusent une baisse de 16 p. 100 des autorisations de programme, alors que les développements connaissent une augmentation remarquable de 62 p. 100.

On peut sans doute trouver une explication unique à ces évolutions en apparence contradictoires. En effet, la progression convenable des crédits de paiement traduit l'effort d'équipement en cours de réalisation, qui porte prioritairement sur les matériels d'artillerie, les véhicules, les matériels du génie. De la même façon, l'augmentation des autorisations de programme pour les développements souligne le souci de faire progresser quelques programmes majeurs pouvant se rattacher à la mobilité et à la puissance de feu. Il s'agit, dans ce domaine, du char et de l'hélicoptère de la prochaine décennie.

Toutefois, le niveau général des autorisations de programme consacrées à la fabrication d'armements et plus encore de celles attribuées aux études amont peut faire craindre pour l'avenir, dans la mesure où cette situation pourrait affecter le plan de charge des établissements industriels, notamment ceux de la direction technique des armements terrestres, et leur capacité de recherche et d'innovation. Il me paraît important non seulement de maintenir le haut niveau de technicité atteint par les équipes de recherche et de fabrication, mais également d'accompagner les efforts que ces équipes accomplissent dans la maîtrise de nouvelles technologies ou de nouveaux matériaux.

A cet égard, monsieur le ministre, je souhaite, comme l'an dernier, que soient créés en plus grand nombre les postes d'ingénieurs et de techniciens dont les établissements de la D. T. A. T. ont besoin, et que soient facilités le recrutement et le déroulement de carrière de ces personnels. D'autant qu'il s'agit d'un domaine où les retombées civiles sont évidentes.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des crédits permettra d'assurer les commandes en matériels majeurs à hauteur de 50 p. 100, et parfois plus, de ce que prévoyait la loi de programmation. Il en sera notamment ainsi avec la commande de 91 AMX 30 B 2, de 15 hélicoptères H. O. T., de 225 véhicules de l'avant blindé et de 30 canons de 155. Mon rapport écrit contient la liste complète des commandes prévues.

Les principaux programmes en développement sont, outre le char et l'hélicoptère futurs, le système sol-air très courte portée, le lance-roquettes multiple et le radar héliporté.

J'ai évoqué tout à l'heure les réductions d'effectifs, la réorganisation de l'armée de terre et l'apparition progressive dans les unités des appelés du service long. Je ne reprendrai pas ici les détails fournis dans le rapport écrit. Je me bornerai à signaler que la majeure partie des changements de structures sera réalisée dès 1984, le complément étant prévu pour 1985.

Ainsi, en 1984, l'armée de terre comprendra, outre l'état-major et les éléments organiques d'armée, trois corps d'armée et la force d'action rapide. En 1985, la F.A.R. se verra dotée de la quatrième division aéromobile par dissolution de la quatrième division blindée. Enfin, c'est vers 1990 que sera constituée, autour du missile Hadès, la grande unité nucléaire tactique autonome.

De la même façon, l'essentiel des changements de garnison et des dissolutions d'unités auront lieu dans le courant de l'année prochaine. En effet, vingt transferts seront réalisés en 1984, deux autres sont prévus en 1985 et les deux derniers interviendront vers la fin de la période de programmation. On sait que cette réorganisation privera de présence militaire neuf garnisons en France et trois en République fédérale d'Allemagne, avec le souci toutefois de ne pas dégarnir des régions entières du territoire.

1984 sera donc l'année cruciale en matière de réorganisation, surtout si on ajoute à ces modifications la suppression de 6 470 postes, représentant près de 30 p. 100 de la déflation totale prévue qui, je le rappelle, est de 22 000 emplois pour l'armée de terre.

A ces changements s'ajoute également l'apparition progressive au sein d'unités des appelés du service long, en application de la loi récemment votée par le Parlement. L'expérience en ce domaine est encore trop récente pour en tirer des enseignements définitifs. Toutefois, on peut noter que le volontariat rencontre plus d'écho en cours de service qu'avant l'appel sous les drapeaux. Grossièrement, le rapport entre les deux types de recrutement est de l'ordre de deux tiers - un tiers. On constate en outre que, pour les volontaires exprimés avant incorporation, le départ outre-mer constitue la motivation essentielle.

Pour 1983, l'objectif quantitatif initialement envisagé s'établissait au niveau de 3 p. 100 des effectifs appelés, soit 6 000 postes. Actuellement, 3 500 volontaires ont été réellement recrutés. L'objectif à moyen terme se situe à environ 20 000 hommes, soit 10 p. 100 du nombre des appelés. Ils viendront renforcer le personnel de carrière ou les contractuels. Leur poids est loin d'être négligeable et peut contribuer à modifier le visage de l'armée de terre dans laquelle la conscription joue le rôle que l'on connaît.

Que ces modifications touchent la structure même de l'armée de terre ou qu'elles concernent les statuts des personnels, elles ne s'analysent pas seulement en termes de crédits ou de postes. Elles soulèvent aussi des questions de doctrine touchant à l'emploi des forces ou à la professionnalisation accrue de certaines unités. A cet égard, je pense essentiellement à la force d'action rapide.

Il me paraît que des ambiguïtés subsistent encore quant à l'engagement éventuel de la F.A.R. en Europe. Si elle doit intervenir en avant du dispositif de l'O.T.A.N., comment la France pourra-t-elle maintenir sa double volonté, sans cesse affirmée, d'indépendance de notre défense et de non-automatisme de son engagement ? Il me semble souhaitable, monsieur le ministre, de continuer à clarifier cet aspect doctrinal.

La F.A.R. recevra, semble-t-il, en priorité les volontaires pour un service long. Bien que portant le titre d'appelés, ces jeunes s'apparentent à des semi-professionnels. Leur affectation dans les unités modernes n'aura-t-elle pas — *a contrario* — pour effet de cantonner les appelés de statut normal dans des unités plus rustiques, utilisées dans des missions plus obscures ou plus ingrates ?

Dans le même esprit, il me semble nécessaire d'accélérer la réflexion sur l'organisation, le rôle et l'entraînement des réserves.

En conclusion, il apparaît donc que le projet de budget de l'armée de terre s'articule parfaitement avec la loi de programmation. Il représente la première traduction des grandes orientations décidées par le Parlement et fait de l'année 1984 une année majeure en ce qui concerne la réorganisation. S'agissant des crédits, une certaine satisfaction peut être affichée, avec toutefois quelques points sombres qui, à mon avis, méritent une attention particulière.

J'invite donc l'Assemblée à suivre l'avis favorable émis par la commission de la défense nationale en adoptant le projet de budget de la section des forces terrestres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section marine.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les moyens qui seront donnés à la marine en 1984 pour lui permettre d'accomplir ses missions ont pour caractéristique

essentielle d'être cohérents avec le contenu de la loi de programmation. Il n'y a là aucune surprise, sauf pour ceux qui ont pu douter que les engagements volontairement pris au printemps dernier ne seraient pas tenus.

S'élevant à 25,9 milliards de francs en crédits de paiement, le budget de la section marine augmente de 8,75 p. 100 par rapport à 1983, traduisant ainsi un effort important dans l'ensemble du budget de la défense. Cet effort nous paraît justifié puisqu'il prend en compte le poids que représente la force océanique stratégique.

Dans sa structure, il traduit également l'une des options fondamentales de la loi de programmation en privilégiant les dépenses d'investissement qui, avec 13,8 milliards de francs en crédits de paiement et 18,4 milliards de francs en autorisations de programme, augmentent respectivement de 12,83 p. 100 et de 24,78 p. 100. Cet effort considérable consenti en faveur des dépenses d'équipement situe celles-ci à 53,4 p. 100 du budget pour 1984, contre 51,5 p. 100 en 1983.

Il convient également de souligner que la part de la marine dans le budget de la défense tend à croître régulièrement. Elle était de 17,92 p. 100 en 1983 et sera de 18,27 p. 100 en 1984. Votre rapporteur ne peut que s'en réjouir, comme tous ceux qui sont convaincus du rôle essentiel que la marine joue dans notre système de défense.

Les dépenses de fonctionnement n'augmenteront, quant à elles, que de 4,42 p. 100, ce qui implique certaines restrictions, mais sans toucher à l'essentiel.

Je formulerais toutefois une inquiétude à propos des crédits affectés aux carburants, qui diminueront de 8,23 p. 100. Il est certain que le souci de réaliser des économies doit être une donnée constante si nous voulons assurer les grands équilibres économiques. Néanmoins, il est des domaines où il convient de décider avec prudence. C'est le cas ici. En effet, la poursuite régulière de l'activité des unités, et en particulier de leur entraînement, est une condition capitale du maintien de la capacité opérationnelle de l'ensemble de nos forces navales. Il faudrait s'assurer qu'en aucun cas les économies de carburant ne pourront venir diminuer le niveau de cette capacité.

La présence en Méditerranée orientale d'importantes unités de la marine entraîne des besoins accrus en carburant qu'il serait imprudent de prélever sans prévoir les moyens financiers de les renouveler. Il faut espérer que le collectif budgétaire de fin d'année prendra en compte, dans sa totalité, le surcoût dû à cette présence.

On nous assure, monsieur le ministre, qu'avec une augmentation des crédits de 4,6 p. 100 l'entretien de la flotte et de l'aéronautique navale permettra leur fonctionnement dans des conditions normales. Je l'admettrai d'autant plus volontiers que les crédits de ce chapitre ont augmenté de 10,7 p. 100 en 1983 et qu'il me paraîtrait impensable que nos forces ne soient pas à tout moment en état de faire face à leurs missions.

Si l'on examine le nombre d'heures de travail allouées à la direction technique des constructions navales et leur évolution sur les trois dernières années, on peut apprécier le plan de charge des arsenaux. Tant bien que mal et en étant un peu optimiste, on peut considérer que celui-ci se maintient. Jusqu'au vote récent de la loi de programmation, on pouvait être très inquiet, notamment pour l'activité de constructions neuves. Les options définies par cette loi ont garanti l'avenir à moyen terme de nos arsenaux. Avant qu'intervienne la traduction budgétaire de ces choix et que s'en fassent sentir les effets, il fallait encore compter sur une ou deux années difficiles.

On pouvait raisonnablement espérer, à partir de 1985, une amélioration permettant de sortir enfin d'une situation de sous-emploi de notre potentiel industriel. Je suis de ceux que réjouissait cette perspective. Hélas ! si j'en crois certaines informations de presse, cette espérance est fragile, car on envisagerait, pour tenter de porter remède à la grave crise de la construction navale civile, de confier à ses chantiers des fabrications revenant naturellement à nos arsenaux, et qui sont d'ailleurs leur raison d'être.

Ce serait, si cela devait être confirmé, déshabiller Pierre pour habiller Paul, alors que les vêtements ne sont déjà pas adaptés à la rigueur du temps. Ce serait imposer à un convalescent fragile un « don » du sang auquel il ne résisterait pas. Monsieur le ministre, si ces informations devaient être confirmées, les réactions seraient vives. Je sais déjà ce que serait la mienne et j'imagine fort bien ce que serait celle des organisations syndicales.

Il est des choses qui ne sont pas acceptables et il faut qu'à tous les niveaux de l'Etat on sache, avant de prendre certaines décisions, qu'il ne faut pas compter sur la résignation bretonne ; elle n'existe plus. Mon propos ne s'adresse pas seulement

à vous, monsieur le ministre. Je sais d'ailleurs l'attention que vous portez aux travailleurs de l'Etat et les efforts que vous consacrez à la défense de leurs intérêts. Il s'adresse aussi, au-delà de cette enceinte, à tous ceux qui, dans ce cas de figure, auraient à prendre leurs responsabilités.

M. Yves Lancien. Un avertissement qui vaut de l'or !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Diminuer le nombre d'heures de travail des arsenaux revient aussi à mettre en difficulté bon nombre d'entreprises dont la dimension ne permet pas de réorienter, à bref délai, leur activité vers le secteur civil.

Toujours au titre des dépenses de fonctionnement, j'évoquerai maintenant les questions concernant les personnels.

Les effectifs budgétaires de la marine s'établiront en 1984 à 67 711 militaires, dont 4 465 officiers, 29 090 officiers marins et 34 156 quartiers-maitres et matelots. Conformément à la loi de programmation, une réduction d'effectifs interviendra l'année prochaine. Elle concernera 662 militaires, dont 25 officiers, 117 officiers-marins et 520 quartiers-maitres et matelots engagés. Cette réduction ne touchera pas le personnel féminin dont le nombre, au contraire, augmentera — conformément à vos directives —, ni les marins des ports. Les économies qui résulteront de ces réductions s'élèveront à 53 millions de francs.

La marine a toujours exercé un grand attrait sur les jeunes. Aussi ne sera-t-on pas surpris du nombre élevé des candidats à l'engagement. Ils étaient 7 591 en 1982, un peu moins d'un sur deux ayant vu sa demande acceptée. Cependant, il faut pouvoir offrir des perspectives de carrière attrayantes à un certain nombre d'entre eux. Devant la commission de la défense nationale et des forces armées vous avez reconnu, monsieur le ministre, que les perspectives d'avancement des quartiers-maitres ne sont pas aussi bonnes dans la marine que celles des caporaux et caporaux-chefs des autres armées. Vous avez admis que la situation n'est pas nouvelle, mais qu'elle est accentuée par la diminution du rythme des départs des officiers marins.

Une réduction des effectifs devrait permettre d'espérer une amélioration pour l'avenir. Toutefois, le processus sera lent et de peu d'ampleur. Or, il faut bien reconnaître que cette situation est actuellement loin d'être satisfaisante puisque le nombre des quartiers-maitres ayant plus de sept ans d'ancienneté a fortement augmenté ces dernières années.

Ainsi se confirme ce que je notais l'an passé : la marine ne joue plus tout à fait son rôle de promotion sociale pour certaines catégories, ce qui me paraît profondément regrettable. Je suis prêt, en ma qualité de parlementaire, à consacrer du temps à cet important problème, et je veux croire que vous accepterez de me faciliter la tâche.

Les personnels civils, quant à eux, vous sont reconnaissants d'avoir rétabli les décrets salariaux. Ils espèrent qu'en 1984 comme en 1983 rien ne viendra troubler leur application. Ils souhaitent aussi que se développent toujours plus dans leurs établissements les structures de concertation permettant de créer le climat social indispensable à leur bon fonctionnement. De nombreux problèmes restent à régler : ceux des A.E.T., des ouvriers du livr et celui, particulièrement difficile, des secrétaires administratifs.

Sans entrer dans le détail, je veux également appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le problème qui se pose à la D.T.C.N. pour le recrutement de ses ingénieurs de haut niveau et la nécessité qu'il y a, sans aucun doute, de créer un corps adapté aux besoins dans ce domaine.

L'an dernier, j'évoquais à cette tribune les problèmes exposés durant de nombreuses années par les retraités militaires. J'émettais le souhait qu'après avoir été longtemps écoutés, ils soient enfin entendus. De novembre 1982 à mars 1983, au cours de neuf séances, un groupe de travail a procédé à un examen approfondi de leurs préoccupations. Je ne doute pas que ses conclusions aboutissent à des décisions.

Dans le cadre de cette intervention, je ne veux pas entrer dans le détail du contentieux, mais, ayant l'occasion d'appeler votre attention sur deux points qui me paraissent particulièrement sensibles. Les solutions ne dépendent pas directement de vous, mais il me paraît indispensable que vous interveniez de tout votre poids auprès de vos collègues du Gouvernement.

Le premier a trait à la mensualisation des pensions, qui est réalisée à hauteur de 63 p. 100. Dans les départements où elle n'existe pas, l'impatience est grande ; il importe donc que vous aldiez les parlementaires à convaincre le ministre de l'économie, des finances et du budget de ne pas laisser se prolonger cette situation inégalitaire qui est de plus en plus mal vécue.

Une autre préoccupation a été exprimée avec beaucoup d'insistance par les associations de retraités devant la commission. Elle a trait à une prétendue menace contre les pensions de réversion des veuves. Je ne sais trop à la suite de quel malentendu est née cette inquiétude. Il importe, en la matière, de parler clair et de mettre un terme, en accord avec le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, à des craintes que je veux considérer comme non fondées. Il n'est pas admissible que l'on prête à un gouvernement qui s'est engagé à revaloriser les pensions de réversion, qui a porté à 100 p. 100 le taux des pensions des veuves des gendarmes décédés en service, qui s'apprête à faire encore plus, l'intention de porter atteinte aux droits des veuves de militaires. Il est essentiel de couper au plus tôt les ailes de ce canard, de ce produit d'élevage qui me semble destiné à alimenter des campagnes, de préférence électorales. (Sourires.)

Ainsi que je l'ai dit au début de mon propos, les dépenses d'investissement augmenteront dans de fortes proportions : 12,83 p. 100 pour les crédits de paiement et 24,78 p. 100 pour les autorisations de programme. L'effort est donc considérable, bien qu'il privilégie une fois de plus la force océanique stratégique, dont la part dépasse désormais le tiers des autorisations de programme de la section marine.

Les crédits prévus pour 1984 permettront la commande de 14 585 tonnes pour les constructions navales, contre 7 200 en 1983. L'ensemble des commandes de la flotte et de l'aéronautique navale sera conforme au contenu de la loi de programmation. Les crédits destinés à la force océanique stratégique permettront la poursuite de la construction de l'*Inflexible*, le maintien en condition opérationnelle des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, dont trois sont en permanence à la mer depuis le 1^{er} janvier 1983, et le début des refontes en vue de recevoir des missiles M 4. Quant aux sous-marins nucléaires d'attaque un lancement et une livraison sont prévus en 1984.

Dans le domaine des études, de la recherche et des développements, le budget de la marine est en parfaite cohérence avec les orientations de la loi de programmation et du IX^e Plan. S'élevant à 1,7 milliard de francs en crédits de paiement et à 2,2 milliards de francs en autorisations de programme, ces crédits progressent respectivement de 17,3 p. 100 et 31,3 p. 100.

M. le président. Monsieur le rapporteur, pourriez-vous conclure ?

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Je vais conclure, monsieur le président.

Une partie sera consacrée au futur porte-avions nucléaire qui devrait être commandé en 1986.

Le *Foch* va être indisponible pour plusieurs mois. Certains commissaires se sont interrogés sur la situation dans laquelle nous nous trouverions si le *Clemenceau* devait, en cette période de crise, être également arrêté à la suite d'une avarie ou de tout incident de mer. Certes, si le porte-avions à propulsion nucléaire n'avait connu de 1975 à 1981 une gestation aussi difficile, le problème ne se poserait pas aujourd'hui dans les mêmes termes. On peut donc souhaiter qu'aucun retard ne soit pris pour la mise en chantier du bâtiment retenu dans la loi de programmation, et dont l'utilité au Liban est parfaitement démontrée. Sans doute serait-il encore mieux d'en hâter la construction pour essayer de rattraper le retard accumulé ces dernières années.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Il y a un an, je souhaitais que le débat budgétaire soit l'occasion d'une amorce de réflexion sur l'avenir de notre marine. Je versais au dossier de cette réflexion un constat sans complaisance d'une situation dont, ni vous ni moi, n'avions la paternité.

M. Pierre Mauger. Le ministère avait tremblé !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. J'émettais le vœu que nous nous engagions dans la voie du redressement. Depuis est intervenue la loi de programmation militaire et, aujourd'hui, ce projet de budget constitue la confirmation d'une orientation nouvelle. La part faite à la marine dans ce budget de la défense est une bonne part. Le rapporteur vous en donne acte, monsieur le ministre, avec beaucoup de satisfaction.

Le général de Gaulle disait en 1965 à l'Ecole navale : « La marine se trouve maintenant, et sans doute pour la première fois de notre histoire, au premier plan de la puissance guerrière de la France et ce sera dans l'avenir tous les jours un peu plus vrai. » Ses paroles ont été gravées dans le granit d'un monument érigé à l'Ecole navale, il est dommage qu'elles n'aient pas été de la même manière gravées jusqu'à maintenant dans la mémoire de ses successeurs. (Très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Lancien. Il y a eu trois successeurs !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Le projet de budget que vous nous proposez aujourd'hui renoue avec le constat et le souhait de cette époque. Je ne doute pas que nombreux seront ceux qui, comme je vous le demande au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, voteront les crédits de la section marine du budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour la section air.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. La tentation est forte de considérer l'année 1984, première année de la période couverte par la loi de programmation, comme un nouveau départ qui prolongerait l'effort des dernières années. Raisonner, notamment sur les crédits de la section air, à partir d'un tel postulat, nous ferait commettre une grave erreur de jugement.

Il est bon de jalonner, de baliser sa route. Mais lorsque chaque balise est plantée avec une erreur d'angle, la déviation sur une certaine distance risque d'être considérable. C'est ce qui est en train de se produire pour l'armée de l'air. C'est la raison de ma mise en garde au début de mon propos.

La loi de programmation a été votée. Elle a été promulguée. Il n'y a aucun doute possible : elle s'impose à nous. Il ne s'agit certes pas de rouvrir le débat que nous avons eu au printemps dernier, mais il faut porter un regard lucide, sans complaisance, dénué de tout esprit de polémique, sur un domaine grave, celui de la défense de notre pays, en un moment où bien des interrogations se posent sur la paix et l'avenir du monde. Vous l'avez vous-même souligné dans votre propos, monsieur le ministre.

Croyez bien que j'aurais préféré rapporter en disant que tout va bien. Ce n'est malheureusement pas le cas et je le regrette.

Certes les crédits pour 1984 de la section air permettront de commander pratiquement la moitié des équipements prévus par la loi de programmation pour la période 1984-1985. Mais les restrictions sur certaines dépenses de fonctionnement me paraissent inquiétantes. Surtout, et c'est là où le bât blesse, tout se passe comme si on partait d'une situation satisfaisante et comme si, par conséquent, il nous suffirait de continuer sur notre lancée pour nous maintenir à niveau.

Or, la réalité est tout autre : les lacunes apparues dans notre système de défense aérienne en raison de l'effort insuffisant qui a été accompli depuis plusieurs années, notamment au cours de ces dernières années, pour doter nos forces des moyens dont elles ont besoin, n'ont à ce jour pas été comblées. L'armée de l'air a un lourd handicap à rattraper alors même que la menace est réelle et grave.

Je voudrais, monsieur le ministre, mes chers collègues, insister sur ces points avant même d'examiner les crédits de la section air.

Notre système de défense aérienne comporte quatre lacunes avérées qu'il faut s'attacher à combler au plus tôt : le nombre d'avions de combat, la protection des bases, la détection aérienne à basse altitude, le transport à long rayon d'action. Ces quatre lacunes montrent, à l'évidence qu'en France nous ne prenons pas en compte le fait aérien à sa juste mesure.

La loi de programmation prévoit le maintien de 450 avions de combat en ligne. On s'accorde généralement à penser que c'est là un minimum au-dessous duquel la France ne saurait descendre sans accepter le risque d'affaiblir de manière déraisonnable sa force aérienne. Le maintien de ce potentiel exige que chaque année trente-trois appareils soient commandés.

Or, je vous rappelle qu'en 1982 aucun des quarante appareils prévus à l'origine — ce nombre avait d'ailleurs été réduit à vingt-cinq par la suite — n'a été commandé et que si un rattrapage n'est pas opéré, l'armée de l'air pourrait être amenée à dissoudre un, voire deux escadrons à l'horizon de 1992-1995. Non seulement il n'y a pas rattrapage, mais on aggrave le retard puisqu'en 1983 on aura commandé trente appareils seulement et qu'il n'en est prévu que vingt-huit en 1984, conformément d'ailleurs à la loi de programmation. A la fin de 1984, le déficit en avions de combat s'établira donc à huit appareils auxquels, en bonne comptabilité, il conviendrait d'ajouter les quarante de 1982.

La protection des bases présente également plusieurs insuffisances. Malgré la qualité du système Crotale, la totalité des missiles prévus ne sera livrée qu'en 1986. Le missile sol-air à très courte portée n'entrera en service qu'en 1987 et aucun abri pour avions ne sera construit en 1984 après le ralentissement observé ces deux dernières années.

« Lacune importante de notre système de défense » : c'est ainsi que la loi de programmation qualifie l'absence de moyens de détection aéroportée à basse altitude. Des deux systèmes

étrangers en compétition à l'origine, il semble aujourd'hui qu'il n'y en ait plus qu'un qui soit susceptible d'être retenu. On envisage aussi des projets en coopération ; mais quelles en seront les performances, dans quels délais seront-ils livrés et à quel coût ces matériels seront-ils disponibles ?

Voilà trop d'interrogations et trop d'incertitudes alors qu'il y a urgence. Or, la loi de programmation ne prévoit la livraison que d'une première tranche du programme et seulement à la fin de la période qu'elle couvre. On ne s'étonnera donc pas de ne rien trouver à ce propos dans les crédits de la section air pour 1984 mais on ne saurait pour autant se satisfaire de la situation.

Pour ce qui est de l'acheminement du matériel militaire sur longue distance, notre intervention au Tchad pourrait laisser penser que nous en avons les moyens. Ce serait une conclusion un peu hâtive, car on sait qu'il a fallu procéder à des transbordements à Bangui parce que les avions civils à long rayon d'action ne sont pas adaptés — on le comprend — aux transports militaires sur des terrains courts ou en mauvais état. La facilité qui nous a été offerte peut fort bien ne pas nous être donnée dans un autre contexte qui serait apparaitre cruellement le manque de moyens de l'armée de l'air dans ce domaine.

Ces quatre points sur lesquels notre défense présente des insuffisances manifestes, montrent bien que, dans ce pays, nous n'évaluons pas le fait aérien à sa juste mesure.

Dans l'avis écrit que j'ai l'honneur de présenter, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, je cite quelques exemples de l'efficacité et de la souplesse d'emploi de l'aviation : la destruction au sol en 1973 d'une grande partie de l'aviation égyptienne par l'aviation israélienne ; les pertes sévères infligées durant le conflit des Malouines aux forces britanniques par l'aviation argentine ; enfin la mise hors d'état, il y a quelques mois, des batteries syriennes par l'aviation israélienne. Il y a aussi des exemples significatifs entre tous, d'une part, l'importance de l'aviation au Tchad, et, d'autre part, le tumulte fait autour des cinq Super-Etendard que nous avons cédés à l'Irak. Cela conduit à conclure que l'aviation a une importance capitale dans un conflit puisque quelques appareils sont susceptibles d'en changer le cours, ou apparaissent comme tels.

Il faut donc admettre l'importance du fait aérien, ce que font apparemment les pays du pacte de Varsovie, bien plus que nous, semble-t-il.

Selon l'édition 1983-1984 de *Military Balance* publié par l'Institut international d'études stratégiques de Londres, ces pays disposent de 8 188 avions de combat contre 7 266 pour les pays de l'alliance atlantique. Encore faut-il préciser que les 3 700 appareils américains ne sont pas tous en Europe. M. Huyghues des Etages indique, à la page 27 de son rapport, que l'O.T.A.N. dispose de 3 200 avions de combat en Europe contre 8 300 aux forces du pacte de Varsovie.

Le chasseur bombardier soviétique Mig 17, entré en service avant 1970, attaquant à très basse altitude, c'est-à-dire dans les conditions les plus mauvaises pour la consommation de carburant, pouvait emporter 500 kilogrammes de bombes sur 150 kilomètres. Le chasseur bombardier Sukhoi 24, entré en service après 1970, peut emporter 6 tonnes de bombes sur 650 kilomètres à très basse altitude. Or, plus d'un millier de Mig 17 et de Sukhoi 24 seraient stationnés en Europe de l'Est. Voilà, monsieur le ministre, l'importance que les pays du pacte de Varsovie accordent au fait aérien. Voilà la menace potentielle à laquelle nous avons à faire face.

Voilà l'aune à laquelle il convient de juger nos lacunes en matière de défense aérienne et de raisonner sur les crédits de la section air pour 1984.

Le fait qu'ils permettent de commander les matériels prévus dans la loi de programmation ne doit pas faire oublier tout le reste.

Je dirai tout d'abord qu'avec un montant de 30 350 millions de francs de crédits de paiement, ils se situent légèrement au-dessous du montant indicatif inscrit dans la loi de programmation.

Leur taux de progression, 5,4 p. 100, est plus faible que celui du budget de l'Etat, 6,2 p. 100, plus faible que celui de l'ensemble du budget de la défense, 6,6 p. 100, plus faible que ceux des sections forces terrestres, 7,1 p. 100, et marine 8,7 p. 100. Il se traduira par une perte en pouvoir d'achat réel.

Les dépenses ordinaires sont particulièrement affectées par la politique de rigueur ; avec un montant de 13,5 milliards, elles ne progressent que de 2,85 p. 100.

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 16,6 milliards en crédits de paiement connaissent, avec une augmentation de 7,6 p. 100, un taux de progression inférieur à celui des dépenses de même nature de l'ensemble du budget de la défense qui est de 9,3 p. 100.

Enfin, les autorisations de programme pour les dépenses d'équipement s'élèvent à 22,2 milliards et progressent, elles, plus faiblement que les crédits de même nature de l'ensemble du budget de la défense, soit 6,4 p. 100 contre 8,3 p. 100.

Voilà la réalité dans le contexte que j'ai longuement évoqué au début de mon propos.

Parmi les dépenses ordinaires, j'appellerai votre attention sur trois points.

M. le président. Mon cher collègue, je vous invite à conclure.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Bien volontiers, monsieur le président.

En premier lieu, il me semble que la progression de 6,1 p. 100 des crédits destinés aux rémunérations et charges sociales me paraît insuffisante.

En second lieu, l'augmentation de seulement 1,6 p. 100 des crédits affectés au fonctionnement se traduira par des restrictions très sévères sur certaines dépenses.

Enfin et surtout, les crédits destinés aux carburants opérationnels diminuent de 9,3 p. 100 en francs courants et de 14,3 p. 100 en francs constants.

Certes des économies seront réalisées, notamment par la dissolution de deux escadrons de Mirage IV.

Vous-même, monsieur le ministre, vous avez déclaré devant notre commission, que vous escomptiez une économie de consommation de 2 p. 100 du volume de leur consommation totale.

Mais est-il raisonnable d'évaluer les crédits destinés aux achats de carburant sur la base d'un dollar à 7,20 francs alors qu'il se situe depuis plusieurs mois aux environs de 8 francs ?

Je voudrais être certain que tous les pilotes de combat pourront continuer à s'entraîner à raison de 180 heures de vol par an, y compris les pilotes affectés hors escadre et qui doivent conserver leur niveau de qualification.

Je me suis attaché, monsieur le ministre, mes chers collègues, à appeler votre attention sur le fait que, face à nos besoins en matière de défense aérienne, on ne saurait se contenter d'un budget qui se limiterait à une reconduction en termes réels des dépenses de l'an dernier. Or, à certains égards, le projet de budget pour l'année de l'air pour 1984 fait même moins bien.

Je ne peux donc que constater l'éloignement entre ce qui est prévu dans ce projet de budget et ce qu'il conviendrait de faire pour rattraper notre retard et répondre aux impératifs du « fait aérien ».

Malgré les vives réserves que j'ai pu exprimer, la commission de la défense nationale et des forces armées a, dans sa majorité, donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la section air.

Mais je voudrais, pour conclure, dire combien je suis préoccupé par le fait qu'insensiblement nous baignons notre garde dans notre capacité aérienne et je ne serais pas étonné, monsieur le ministre, que vous aussi en soyez préoccupé. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les crédits de paiement de la gendarmerie bénéficient d'une progression supérieure à la progression d'ensemble des autres crédits militaires et des crédits civils, ce qui confirme la volonté du Gouvernement de consacrer des efforts particuliers à la sécurité des personnes et des biens.

Pour faire face à l'augmentation de la délinquance, le Gouvernement a, en effet, demandé à la gendarmerie de garder un contact étroit avec la population et de maintenir un service dynamique impliquant une participation de toutes les unités à l'exercice de la surveillance générale sur le terrain et au développement des patrouilles.

L'activité de la gendarmerie sera donc marquée par un accroissement sensible du temps consacré à la sécurité publique générale.

La constitution d'unités spécialisées a accru les possibilités d'intervention, notamment en zone suburbaine et l'utilisation de gendarmes auxiliaires et de personnels féminins doit permettre un redéploiement des effectifs qui bénéficiera principalement aux périphéries des grandes villes.

Le recrutement d'officiers et de sous-officiers féminins, qui reste limité à 5 p. 100 des emplois offerts, n'est pas de nature à amoindrir la capacité opérationnelle de la gendarmerie, dans la mesure où le personnel n'aura pas accès aux emplois soumis aux plus fortes contraintes physiques. Dans ces conditions, la féminisation constitue une mutation importante qu'il convient d'accepter et d'encourager.

Compte tenu des réserves qui ont été exprimées ici et là sur l'augmentation du nombre de gendarmes auxiliaires, j'ai tenu à rendre visite aux unités qui les accueillent dans la région parisienne. Malgré quelques difficultés transitoires, les témoignages reçus permettent d'affirmer que les appelés sont de précieux auxiliaires pour les gendarmes. L'introduction du service national long devrait encore favoriser leur efficacité. Ce n'est qu'à l'expérience que pourra être déterminé le juste équilibre entre le nombre de gendarmes auxiliaires et de gendarmes d'active. Ultérieurement, la gendarmerie disposera au sein de la société de citoyens qui, connaissant parfaitement ses rouages et ayant apprécié son efficacité, pourront devenir ses correspondants naturels, ce qui constituera un atout supplémentaire pour assurer les missions nouvelles de D. O. T.

La loi de programmation militaire prévoit en effet de mieux inclure la gendarmerie dans le dispositif général de défense en la faisant participer de façon plus importante aux missions de défense opérationnelle du territoire, par la recherche accrue du renseignement, par la protection des installations sensibles et par l'intervention jusqu'au niveau du combat contre de petits éléments armés, quand la situation n'exige pas l'emploi de moyens interarmes. Cette orientation correspond bien aux finalités de la gendarmerie, mais ces responsabilités accrues impliquent des moyens adéquats. Il conviendra notamment de créer dans chaque département un peloton de surveillance et d'intervention, ce qui implique donc encore des études.

Des modifications ont été apportées à la répartition des compétences territoriales entre la police et la gendarmerie ; il faut en espérer une plus grande cohérence et une meilleure coordination des services chargés de la sécurité.

Un meilleur partage des transferts entre la police et la gendarmerie doit être également recherché.

Pour répondre correctement aux besoins de sécurité, la gendarmerie doit disposer bien sûr d'effectifs suffisamment nombreux, mais surtout bien formés et bien équipés.

C'est pourquoi je me félicite de l'augmentation de six à huit mois de la durée de la formation initiale des élèves-gendarmes en école. Cela doit être, à mon sens, mis à profit pour développer les enseignements consacrés aux techniques de communication, afin que les jeunes sous-officiers soient mieux préparés psychologiquement à leur mission, et que la gendarmerie soit en mesure de s'adapter à l'esprit du temps.

La progression de 9,55 p. 100 des dépenses en capital traduit bien la priorité qui est donnée cette année à l'effort d'équipement. Il portera principalement sur le renouvellement du parc automobile par l'acquisition de 2 880 véhicules, sur la poursuite du programme de télé-informatique, sur la commande de quatre hélicoptères Ecureuil, sur les dernières livraisons des équipements destinés au maintien de l'ordre et sur la commande de 30 000 « tenues bleues » pour les gendarmes auxiliaires. Je regrette seulement que la lenteur de la mise au point des motocyclettes françaises provoque l'arrêt du renouvellement de ce type de matériel.

Le métier de gendarme est plus que jamais devenu un métier dangereux.

M. Emmanuel Hamel. Hélas !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Les statistiques le rappellent cruellement et c'est pourquoi j'estime que les mesures à caractère social sont essentielles.

Le Gouvernement et la majorité qui le soutient ont déjà beaucoup fait pour améliorer les conditions d'exercice de la profession :

Par l'octroi de quarante-huit heures de repos hebdomadaire, de quatre semaines de congé en période estivale, instauration d'un nouveau décompte pour les permissions ;

Par le doublement de la pension de réversion accordée aux veuves de gendarmes tués au cours d'une opération de police ;

Par le relogement des personnels placés en congé de longue durée à la suite de blessures contractées en service ;

Par la création de 500 postes de gradés pour améliorer les perspectives de carrière ;

Par l'amélioration des conditions de logement ;

Par l'augmentation des durées de formation initiale ;

Par l'effort en faveur de l'équipement, et notamment des équipements de protection.

Le bilan est donc très positif. L'effort entrepris doit être poursuivi dans les prochaines années, notamment en ce qui concerne les conditions de logement et les perspectives de carrière.

Il convient également d'assurer le maintien des indemnités lorsqu'un gendarme blessé en service est mis en congé de longue durée. Cette mesure doit faire l'objet d'une priorité. Je sais,

monsieur le ministre, qu'un projet de décret préparé par vos soins est en cours d'étude par le ministre de l'économie, des finances et du budget. Peut-être pourriez-vous apporter des précisions sur l'état de ces négociations.

Pour l'heure, il faut que le Gouvernement consente un effort supplémentaire dans ce budget. Cela concerne deux mesures dont les fonctionnaires de police bénéficient déjà, et les gendarmes que j'ai rencontrés m'ont clairement dit qu'ils ne comprennent pas les distinctions qui sont faites.

La première mesure à laquelle je fais allusion, monsieur le ministre, est, vous le savez bien, l'intégration progressive de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans la base de calcul des pensions de retraite.

Ma surprise a été grande quand j'ai découvert qu'aucune ligne budgétaire ne figurait dans le projet de loi de finances.

Au cours de votre audition devant la commission de la défense, vous m'avez rassuré en confirmant que les gendarmes bénéficieraient à compter du 1^{er} janvier 1984 de l'intégration progressive de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans la base de calcul de la pension de retraite. Les modalités précises sont toujours à l'étude, mais feront l'objet d'un amendement du Gouvernement. Ce faisant, vous respecterez votre engagement. Si ces modalités n'assuraient pas le maintien de la parité entre les deux corps, je le regretterais vivement. Monsieur le ministre, j'attends, nous attendons tous, votre réponse sur ce point.

La seconde mesure est une mesure de justice.

Le 16 septembre 1982, à Saint-Astier en Dordogne, le gendarme Gérard Chalon, quarante-huit ans, et le gendarme Robert Joffre, trente-neuf ans, sont mortellement blessés en voulant procéder au contrôle d'un individu suspect. Tous deux étaient mariés et pères de deux enfants.

A l'heure où je vous parle, leurs veuves ne bénéficient pas des nouvelles dispositions qui assurent une pension de réversion équivalente au montant de la solde, car la mesure ne prend effet, en l'état actuel des choses, que le 1^{er} janvier 1983, alors que pour les veuves de fonctionnaires de police il a déjà été décidé d'appliquer la mesure avec effet rétroactif à compter du 10 mai 1981.

La différence de traitement entre les deux corps est ici particulièrement cruelle et le Gouvernement s'honorerait s'il remédiait rapidement à cette situation.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez entrepris des démarches auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget afin d'obtenir l'extension de cet avantage aux ayants cause des militaires de la gendarmerie tués au cours d'une opération de police.

Cette rétroactivité toucherait en fait huit cas et entraînerait une dépense supplémentaire annuelle de l'ordre de 0,12 million de francs, 120 000 francs, soit un poste de gendarme ou encore un quatre-vingt-cinq-millième du personnel, ou bien encore 1,1 cent-millième du budget du personnel de la gendarmerie. N'y a-t-il pas, quelque part, une réserve permettant de donner satisfaction sur ce point ?

Il s'agit d'une mesure de justice et il ne me semble pas que la France soit à ce point démunie qu'elle ne puisse consentir cet effort en faveur des veuves des serviteurs de la nation, qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la servir.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. J'attends de vous, monsieur le ministre, une réponse précise sur ce point.

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Ainsi que je l'ai rappelé tout récemment devant la commission de la défense, en réponse aux questions que vous et certains de vos collègues m'aviez posées à ce sujet, cette intégration prendra effet à dater du 1^{er} janvier 1984.

Cette mesure ne nécessite aucune inscription supplémentaire de crédits au budget du ministère de la défense pour 1984 mais l'intervention d'une disposition législative spécifique est nécessaire. Un amendement gouvernemental au projet de loi de finances sera déposé à cet effet avant la fin de la présente session.

M. Emmanuel Hamel. Nous le voterons avec satisfaction !

M. le ministre de la défense. Je précise que l'intégration de l'I.S.S.P. s'effectuera pour les gendarmes dans des conditions strictement identiques à celles qui ont été retenues pour les policiers, à une réserve près toutefois : le plan d'intégration s'étalera sur quinze ans, soit sur trois lois de programmation militaire. Le relèvement de la cotisation prélevée sur le traitement des actifs sera donc, pour répondre précisément à votre question, étalé, lui aussi, sur quinze ans.

Voilà donc, monsieur Aumont, la décision de principe adoptée par le Gouvernement. Je n'ai pas voulu attendre mon intervention de ce soir pour vous apporter une réponse sur ce sujet. J'espère qu'elle vous donne satisfaction.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Les efforts déployés par le Gouvernement depuis mai 1981 en faveur de la gendarmerie ont été très importants, mais il convient de ne pas décevoir aujourd'hui l'attente des gendarmes.

En conclusion, mes chers collègues, la commission de la défense a décidé d'émettre une avis favorable à l'adoption des crédits de la section gendarmerie et vous propose de faire de même.

Monsieur le ministre, permettez-moi une suggestion supplémentaire : si le rapporteur pour avis s'abstenait de rapporter et de poser des questions, vous pourriez économiser facilement un poste de gendarme et donner ainsi satisfaction aux veuves de gendarmes tués en opération de police. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, la présente discussion budgétaire se déroule dans un contexte entièrement nouveau.

Pendant la dernière session a été votée la loi de programmation militaire 1984-1988. Le Sénat, à chaque lecture, a rejeté le texte. C'est donc l'Assemblée nationale qui a pris ses responsabilités en adoptant définitivement la loi le 27 juin 1983, approuvant ainsi une politique de défense et une programmation pour cinq années.

Aujourd'hui, nous avons à nous prononcer sur le projet de budget correspondant à la première année d'application de cette loi de programmation militaire. La commission de la défense nationale et des forces armées, que j'ai l'honneur de présider, a émis un avis favorable à l'adoption de l'ensemble des crédits, ainsi que l'ont indiqué les rapporteurs.

Dans la loi de programmation, le Gouvernement a pris des engagements. Le projet de loi de finances pour 1984, qui nous est soumis, montre qu'il a tenu ses promesses.

Rien que ce qui est prévu dans la loi de programmation militaire de 1984-1988, mais tout ce qui est prévu : ainsi peut se résumer le budget pour 1984 de la défense nationale que vous nous présentez, monsieur le ministre.

La situation internationale a beaucoup évolué depuis le mois de juin. Avec l'approche de l'installation des Pershing II en République fédérale d'Allemagne, de missiles de croisière en République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni et en Italie, les tensions se sont exacerbées. Les négociations de Genève n'ont, à ce jour, pas abouti. Les manifestations pacifistes se multiplient dans les pays de l'O.T.A.N. La France a défendu le droit de l'Occident de moderniser son armement pour qu'un équilibre Est-Ouest soit rétabli, à la suite de l'installation des SS 20 en Union soviétique. Le Président de la République a tenu un langage de fermeté à la tribune des Nations Unies.

Dans le cadre des négociations de Genève, l'Union soviétique a demandé que l'armement nucléaire français et britannique soit comptabilisé avec les armes nucléaires à portée intermédiaire de l'O.T.A.N. Cette demande est inacceptable pour la France car nos S3 du plateau d'Albion et nos sous-marins lanceurs d'engins sont uniquement défensifs. Ils constituent pour notre pays l'arme ultime qui dissuade toute velléité d'attaque de notre territoire.

Par ailleurs, la comptabilisation dans les négociations sur les forces nucléaires intermédiaires interdirait dans l'avenir toute modernisation. Or nous savons qu'à partir de 1985, les missiles M 20 à tête unique seront remplacés par des M 4 à têtes multiples. La crédibilité de notre dissuasion est à ce prix.

Au Liban, nos soldats sont à la peine, l'affreux attentat du 23 octobre a ajouté cinquante-huit morts aux dix-sept précédents. Nous nous inclinons devant leur mémoire, mais le combat pour la paix et la liberté du Liban continue.

Il faudra définir pour l'avenir le rôle de la force multinationale dans Beyrouth, les conditions ayant changé depuis l'accord libano-israélien, le retrait des troupes israéliennes sur le fleuve Awali et la reprise des combats.

En décembre 1982, une délégation de la commission de la défense nationale et des forces armées, conduite par notre collègue Robert Aumont, vice-président, s'était rendue sur place. Tous les députés avaient pu constater combien la présence de la France était appréciée. Ils avaient vu de près le travail quotidien effectué par nos militaires en faveur de la population, notamment le déminage.

Pour le Liban, nous souhaitons l'aboutissement des discussions en cours qui devraient entraîner la paix entre les communautés de ce pays et le retrait des troupes étrangères. La force multinationale pourrait alors se voir assigner de nouveaux objectifs.

Dans le sud du Liban, on réexaminerait également la situation de la F. I. N. U. L. à laquelle participent des unités françaises depuis 1978.

Depuis le mois d'août, la France est présente militairement dans un nouveau pays africain, le Tchad. En fait, il s'agit d'un retour, à la demande des autorités de ce pays. La venue de près de 3 000 militaires a eu comme conséquence l'arrêt des combats. Nos troupes veillent dans des conditions difficiles, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune après le voyage que j'ai effectué sur place avec plusieurs membres de notre commission.

L'invasion des troupes étrangères a été arrêtée. Les armes se sont tues. A présent, la parole est aux diplomates. Ils se sont mis au travail, mais les nouvelles sont rares. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner des informations ? Où en sommes-nous ? Il ne peut être question de s'enliser dans les sables. L'armée française ne peut et ne doit pas rester au Tchad pendant des années.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Très bien !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Nous constatons, monsieur le ministre, que malgré les difficultés de l'heure, vous avez tenu vos promesses et fait inscrire des crédits d'un niveau élevé permettant le financement des études. Il s'agit là d'un point capital, tant pour l'armement nucléaire que pour l'armement classique. Il faut poursuivre inlassablement les recherches pour que, quelle que soit l'évolution de la situation militaire dans le monde, s'il y avait une percée technologique, nos armées restent crédibles.

Notre industrie d'armement, qu'il s'agisse des établissements de la défense, des entreprises nationales ou de certaines entreprises privées, doit disposer de cadres de haut niveau et de crédits de recherches qui sont indispensables à notre défense.

Par ailleurs, un des buts de la loi de programmation militaire, l'accroissement du titre V à l'intérieur des crédits du ministère de la défense, est en bonne voie. Cette accroissement est souhaitable pour garantir l'avenir et favoriser l'équipement moderne de nos armées.

Je voudrais néanmoins vous demander, monsieur le ministre, d'examiner de près, l'année prochaine, les crédits de fonctionnement. Les militaires comme les civils doivent supporter les mesures de rigueur exigées par la situation économique. Il ne faut toutefois pas demander plus en ce domaine aux militaires qu'aux autres citoyens. J'ajouterai aussi que les personnels civils des établissements d'Etat contribuent largement à la défense de la France. Ils ne doivent pas être oubliés. Les mesures rigoureuses qu'exige la conjoncture leur sont applicables comme à tous les citoyens, mais il convient néanmoins de consacrer à ce personnel les moyens suffisants pour maintenir les cadres et les ouvriers dont a besoin l'outil industriel de notre défense.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Très bien !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Enfin, monsieur le ministre, je vous demanderai de veiller à l'évolution du service national.

La loi a institué le volontariat pour un service long qui a eu un certain succès. D'après le nombre de volontaires, je pense qu'il faudra attendre la fin de l'année pour conclure. Les appelés du service long sont surtout utilisés pour le service outre-mer. Nous n'oublions pas que la plupart des victimes de Beyrouth étaient des appelés volontaires de l'ancienne ou de la nouvelle formule. Ces appelés jouent donc un rôle extrêmement important dans l'armée.

Pour ma part, je suis un peu étonné de lire dans la presse que le nombre d'exemptés du service national est en nette augmentation du fait du mauvais état de santé de la jeunesse française.

M. le ministre de la défense. Les chiffres cités sont inexacts !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Est-ce une réalité ou ne s'agit-il pas plutôt d'une application plus rigoureuse des critères médicaux, spontanée ou sur instruction ? Peut-être y a-t-il en ce moment des classes d'âge plus nombreuses, mais cela ne durera pas toujours. La situation démographique changera du fait des classes creuses qui arriveront à l'âge d'appel dans quelques années.

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président de la commission ?

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Un certain nombre d'hebdomadaires ont donné des chiffres absolument fantaisistes quant au nombre des dispenses accordées.

En 1977, on en comptait 39 016 ; en 1978, 37 163 ; en 1979, 30 933 ; en 1981, c'est-à-dire depuis que je suis ministre de la défense — je n'établis pas forcément une corrélation entre les deux faits mais je ne serai pas hostile au fait qu'on le fasse — ce chiffre est tombé à 23 949 et pour 1982, en additionnant tous les cas de dispense — pupilles de la nation, fils ou frères de morts pour la France, soutiens de famille, chefs d'exploitation, résidents à l'étranger, personnes possédant la double nationalité, etc. — il est seulement de 23 082. En 1983, ce chiffre sera certainement encore plus faible. Alors, laissons de côté les fantasmes de quelques-uns sur la jeunesse française et regardons les faits en face. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Ce sont les chiffres que nous attendions et je vous remercie de les avoir donnés, monsieur le ministre.

S'il y a un problème de surnombre, il vaudrait sans doute mieux prendre avec prudence des mesures législatives et réduire dans certains cas, en droit, le service à moins de douze mois. Le volontariat du service long doit avoir un corrolaire, le service abrégé, qu'il ne faut pas oublier, et qui peut suffire pour certaines fonctions métropolitaines non spécialisées.

Une étude est paraît-il en cours et nous aimerions y être associés.

Je voudrais aborder en dernier lieu le problème des réserves, qui est particulièrement important pour l'armée de terre.

La loi de programmation militaire envisage « la réorganisation des réserves en unités spécialisées dans la défense opérationnelle du territoire : une brigade par zone de défense et un régiment par division militaire ». Il semble donc que le système de divisions dérivées soit abandonné à terme.

Monsieur le ministre, l'organisation des réserves tient à cœur à la commission de la défense nationale et des forces armées. Elle souhaiterait savoir où en sont les études et quels sont vos projets. Un conseil a été nommé dans votre ministère. La matière est, je crois, de la compétence de M. le secrétaire d'Etat qui a été nommé auprès de vous, notre ancien collègue Jean Gatel. Nous souhaitons l'entendre prochainement sur ce sujet.

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre de nouveau, monsieur le président de la commission ?

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Le nouveau secrétaire d'Etat qui est ici auprès de moi est effectivement chargé, entre autres attributions, d'étudier la question de la réforme totale des réserves afin d'échapper, comme nous le souhaitons lorsque nous étions dans l'opposition, au système de la dérivation où, *grosso modo*, un homme sur sept est rappelé. Nous voulons qu'un maximum de jeunes Français puissent être rappelés pendant plusieurs années. Il y a quelques jours, j'ai assisté, en Suisse, aux manœuvres des miliciens, qu'il ne faut pas confondre avec les réservistes, et j'ai apprécié un système extrêmement dynamique, civique et patriotique.

M. le secrétaire d'Etat sera bientôt à même de venir devant votre commission, quand vous le souhaiterez, pour vous faire part de ses premières réflexions et suggestions.

M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense. Le 2 décembre prochain, le conseil d'études des réserves se réunira pour la première fois. Il faut donc que ce conseil se réunisse pour que je puisse vous présenter des propositions, sinon il n'aurait pas de raison d'être.

M. Emmanuel Hamel. Sous les auspices d'Austerlitz, j'espère !

M. le ministre de la défense. Il s'est aussi passé autre chose le 2 décembre !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le ministre, j'ai pris connaissance hier soir des résultats d'un sondage très intéressant effectué pour le compte de votre ministère. Il en ressort que les Français, et surtout les plus jeunes, ont une image favorable de notre armée, jugée efficace, formée de soldats entraînés et capables d'assurer la sécurité du pays. Les chiffres publiés marquent un progrès sensible par rapport à 1981.

Je pense que ce sondage traduit véritablement une évolution de l'opinion des Français par rapport à leur armée. Les mesures de réforme prises depuis 1981 ont été efficaces. Poursuivez dans cette voie, la commission de la défense nationale et des forces armées et la majorité de l'Assemblée vous appuieront toujours. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, nous avons pris acte de votre volonté d'améliorer les conditions de vie des militaires, notamment en ce qui concerne le rythme des mutations. Une telle mesure permettra non seulement de prendre en compte l'évolution de notre société, mais fera mieux connaître à nos cadres leur environnement, professionnel et autre. C'est une question que j'avais soulevée dans la première partie de mon rapport sur la formation des officiers. Je suis tout à fait satisfait de la suite que vous y donnez.

Je ne rappellerai pas les crédits affectés à la formation pour nos armées. Ils figurent dans les documents budgétaires, conformément d'ailleurs à la loi de programmation.

Chargé par la commission de la défense d'un rapport d'information sur les écoles militaires, je voudrais aujourd'hui aborder les problèmes du recrutement et de la formation des sous-officiers dans le cadre du rapprochement de l'armée avec la nation en suggérant une meilleure utilisation des crédits qui y sont affectés.

Courroie de transmission entre le commandement et les hommes du rang, la fonction des sous-officiers est essentielle au bon fonctionnement de notre défense. Cadres de contacts, leur niveau devrait leur permettre d'inculquer l'esprit de défense aux appelés qu'ils auront sous leurs ordres et que, malheureusement — c'est une appréciation tout à fait personnelle — l'enseignement de l'histoire n'a pas su sensibiliser aux problèmes de la sécurité de notre pays et de la paix dans le monde. Aussi serait-il néfaste que leur formation soit inférieure à celle de la majorité des recrues.

Sans pour autant réduire le rôle de promotion sociale que joue l'armée, il importe qu'elle se dote d'un corps de sous-officiers de qualité.

A l'heure où l'enseignement est dispensé en grand nombre jusqu'à 18 ans, il faut augmenter le nombre de sous-officiers titulaires du baccalauréat. C'est dans l'armée de l'air que l'on constate le meilleur niveau de recrutement puisque près de la moitié des sous-officiers sont bacheliers.

Il faudrait atteindre cette proportion dans les deux autres armées pour les sous-officiers issus des écoles. Un effort particulier est à entreprendre dans l'armée de terre où seulement 17 p. 100 de bacheliers sont recrutés dans les écoles par la voie directe.

Cet objectif n'apparaît absolument pas insurmontable dans la conjoncture économique actuelle, aussi difficile, soit-elle. Et ce d'autant que l'évolution technologique nécessite que le cadre soit aussi un spécialiste.

L'armée de terre devrait même exiger le baccalauréat pour certaines spécialités, ce qui pourrait aussi revaloriser toute la carrière des sous-officiers qui deviendrait comparable à celle des fonctionnaires du cadre B. En contrepartie, il conviendrait de garantir aux candidats qui auraient un niveau requis pour une spécialité qu'ils exerceraient bien la mission dans le cadre de cette spécialité et ne seront pas contraints à des fonctions polyvalentes.

L'armée de terre devrait, en effet, employer de façon plus rationnelle et plus économique les personnels les plus qualifiés, ce que ne permet pas toujours la gestion par arme mais ce que permettrait par contre une gestion centralisée par spécialité, là où c'est possible.

On atteindrait de cette manière une meilleure adéquation du recrutement aux besoins et une politique d'affectation et de carrières plus cohérente.

Je ne puis à ce sujet que me féliciter des décrets pris en juin qui attribuent à la D.P.M.A.T. la gestion du personnel sous-officier des transmissions du génie et du matériel qui relevait auparavant de leur direction d'arme.

Dans le même esprit, il serait intéressant de regrouper la formation de certains personnels car l'existence de formations séparées dans un certain nombre de spécialités de base ne semble reposer que sur la tradition. Je pense aux plongeurs et aux cuisiniers. D'ailleurs à Rochefort, l'école des fourriers de la marine forme les cuisiniers de l'armée de terre. On pourrait donner d'autres exemples.

En ce qui concerne le déroulement de carrière, l'objectif est de maintenir un flux de départs à la retraite assez important pour obtenir une population d'une relative jeunesse grâce à un

recrutement régulier : après quinze ans de service, le commandement ne sait plus comment employer les sous-officiers. Cela n'est possible que dans la mesure où les sous-officiers quittant l'armée entre trente-cinq et quarante-sept ans peuvent accomplir une seconde carrière dans le civil qui leur permette au moins de retrouver leur niveau antérieur de rémunération.

Or il faut bien constater que le nombre de départs ne fait que baisser, passant d'un maximum de 6 700 par an en 1974 à 4 500 ces deux dernières années. Ce phénomène joue dans l'armée de l'air et dans l'armée de terre. En revanche, la marine a une meilleure politique, et dans la très grande majorité des cas, il n'y a pas de problème de reconversion.

Il faut donc entreprendre un effort de formation professionnelle pour les autres. Cette formation doit s'acquérir dès la formation initiale de base, puis être complétée au cours de la carrière et donner lieu également à des stages de reconversion financés par les armées, en liaison avec l'action sociale des armées.

Dans ce domaine aussi, la gestion par spécialité ne peut être que bénéfique en favorisant cette formation professionnelle.

Les possibilités alors ouvertes de seconde carrière ne pourront que retenir favorablement sur la qualité des hommes qui voudront s'engager.

Cette formation pourrait être opérée, sans provoquer d'augmentation des charges, grâce à un transfert de personnel de formation et d'encadrement de la formation initiale vers la formation continue.

Ces propositions devraient permettre d'améliorer sensiblement la qualité du corps des sous-officiers et, par là même, l'image de notre armée auprès des appelés avec qui ils sont en contact direct.

Cela est essentiel car, faut-il le rappeler, le besoin de sécurité ne sera satisfait que par un effort de la nation tout entière autour de ses armées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, un projet de budget sensiblement conforme à ce qui était prévu dans la loi de programmation pour 1984, à quelques variantes près : la gendarmerie et l'armée de terre seront un peu mieux dotées ; la marine, l'armée de l'air et la section commune un peu moins.

Nous vous en donnons acte. Mais constat de conformité ne veut pas dire satisfaction.

Nous n'allons certes pas recommencer ici le débat que nous avons eu au printemps sur la loi de programmation. Tout a alors été dit et l'Assemblée a fait ses choix qui, je le rappelle, n'étaient pas les nôtres. Nous savons tous que l'équilibre général de la loi de programmation repose sur deux premières années médiocres, avec un rattrapage au cours des trois dernières années.

A cet égard, le projet de budget pour 1984 s'inscrit bien dans cette logique et personne ne met en doute, je suppose, le fait que l'heure de vérité sonnera véritablement en 1985, lors du débat de « réévaluation ».

Pourtant, même sur ces bases, on doit déjà constater quelques dérapages qui, mineurs sans doute, vont néanmoins tous dans le même sens, défavorable au pouvoir d'achat des armées.

Si l'on se reporte, en effet, au tableau 11, annexé aux « comptes prévisionnels de la nation pour 1983 et principales hypothèses économiques pour 1984 », on y relève que l'indice des prix pour 1983 est évalué à 9,4 p. 100 au lieu des 8 p. 100 annoncés, et à 6,6 p. 100 pour 1984 au lieu des 6,2 p. 100 ayant servi de base au moment de la préparation de la loi de programmation.

Dans ces conditions, avec une progression en francs courants de 8,44 p. 100 en 1983 et de 6,6 p. 100 en 1984, il est clair, compte tenu du surplus du surcoût d'inflation dite « militaire », que le pouvoir d'achat des armées sera deux années de suite amputé de 1 à 2 p. 100.

A quoi s'ajoutent les dépenses imprévues pour 1983, voire pour 1984, des opérations au Tchad et au Liban dont vous nous avez laissé entendre qu'elles ne seraient que partiellement couvertes par le collectif budgétaire. Encore faut-il prendre en compte la base, peu réaliste, que vous avez divisé pour le calcul du prix des carburants : un dollar à 7,20 francs.

Rapporté au fait que le budget qui nous est présenté fait la part on ne peut plus juste au titre III — seulement 4,35 p. 100 d'augmentation en francs courants — avec une compression importante des dépenses en carburant, moins 9,37 p. 100, on est conduit à s'interroger sur le rythme d'activités de nos armées et, par delà, sur l'inévitabilité de transferts en cours d'année du titre V vers le titre III, ce qui affecterait directement les programmes d'équipement.

Si le budget de la défense plafonne à 3,91 p. 100 du P.I.B., nous connaissons tous ici la fragilité du pronostic et le peu de signification de cette référence.

Quant à la part du budget général qu'il représente — 15,15 p. 100 hors pensions, naturellement — cela le situe à 1 p. 100 de moins que ce que le R.P.R. avait préconisé au printemps en déposant son contre-projet de loi de programmation. Il arrive ainsi en deuxième position, derrière le budget de l'éducation nationale qui s'élève — hors pensions, lui aussi — à 151 690 millions de francs.

Plus significatives paraissent être les comparaisons que l'on peut faire avec nos principaux partenaires : quand le pouvoir d'achat de nos armées régresse, leur budget, en termes réels, progresse de plus de 3 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne et la Grande Bretagne, de près de 5 p. 100 pour les Etats-Unis.

C'est le genre de réponse que nous devrions donner nous aussi face à la dégradation de la situation internationale. Or, si nous entendons bien vos discours, et partageons souvent vos thèses — à l'inverse d'ailleurs de votre principal partenaire de la majorité — nous déplorons qu'il n'y ait pas adéquation des moyens aux analyses.

Sans refaire l'inventaire des matériels majeurs qui nous paraissent rapidement nécessaires — et toute l'affaire porte précisément autour de l'adverbe « rapidement » — je crois indispensable et urgent de mettre à nouveau l'accent sur certaines déficiences caractérisées.

En premier lieu, j'évoquerai l'armée de l'air, la plus mal dotée dans le budget que vous nous présentez, ce qui ne manque pas d'être paradoxal à considérer, comme l'a fait très justement, exemples à l'appui, notre rapporteur, l'importance du fait aérien.

Alors qu'il faudrait renouveler notre flotte d'avions de combat à raison de 33 par an pour conserver en ligne 450 appareils — un minimum — le bilan des trois années 1982 à 1984 s'établira à 58 avions commandés au lieu de 99, soit un déficit cumulé de 41 appareils. En regard, l'U.R.S.S. construit chaque année 660 avions de combat ! Et nous ne voyons toujours rien venir en ce qui concerne le radar aéroporté et l'avion gros-porteur à long rayon d'action.

L'armée de terre, quant à elle, va continuer à s'équiper d'AMX 30 refondus en AMX 30 B 2, pour un coût excessif compte tenu des performances, aujourd'hui dépassées, de ce char de combat conçu dès 1957 et fabriqué en série à partir de 1964. Pourquoi donc persévérer dans cette voie quand on a la chance de posséder l'AMX 40, qui pourrait faire la soudure jusqu'aux années 1995, donnant ainsi une meilleure chance à un projet commun franco-allemand ?

Le temps presse par ailleurs pour l'entrée en service des missiles sol-air très courte portée — S.A.T.C.P. — et des systèmes de lance-roquettes multiples — M.L.R.S. — qui nous manquent tant au Tchad aujourd'hui.

Autre priorité, plus évidente encore depuis la création de la IV^e division aéromobile — votre enfant chéri, monsieur le ministre — le nouvel hélicoptère de combat dont notre collègue M. Huyghues des Etages, dans un rapport particulièrement intéressant, souligne toute l'efficacité, puisque à l'en croire, une soixantaine d'entre eux permettraient de bloquer toute une division blindée.

Seule la marine — je dirai : enfin ! — se voit dotée d'un budget convenable. Mais il faut se garder d'oublier qu'avec la Fost, elle supporte l'essentiel de notre force de dissuasion stratégique.

Pour autant, aucune perspective satisfaisante ne se dessine pour le remplacement des crusaders et des alizés et la commande des ATL 2 semble encore prendre du retard, rien n'étant prévu en 1984.

Plus préoccupant encore, les événements du Liban viennent de démontrer la valeur irremplaçable des porte-avions. Or, avec nos deux porte-avions, nous n'avons pas, le Foch entrant en I.P.E.R., c'est-à-dire en carénage, l'assurance absolue d'en avoir un disponible en permanence en 1984. C'est dire combien il est nécessaire de programmer un second porte-avions à propulsion nucléaire.

Je terminerai cette revue des équipements principaux par la dissuasion nucléaire.

Comme l'a souligné le rapporteur de la section marine, nous disposerons, en 1988, dans le cycle opérationnel, de deux S.N.L.E. M 20 et de deux S.N.L.E. M 4, soit quatre au total, les deux autres étant en refonte en vue de recevoir le M 4. Pourrez-vous à ce moment-là assurer une permanence de trois S.N.L.E. à la mer ?

Vous auriez dû vous écouter vous-même davantage, monsieur le ministre, puisqu'en avril 1981 vous annonciez le lancement des septième et huitième S.N.L.E. au cours du septennat. Ont-ils été torpillés entre-temps par votre collègue des finances ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Chirac parlait de quinze !

M. Yves Lancien. Avec le retard pris pour le S.X. qui devra attendre, au mieux, la prochaine loi de programmation, ne risquons-nous pas d'avoir demain les armes qu'il nous faudrait aujourd'hui, après-demain, celles qu'il nous faudrait demain ?

Je songe, en particulier, aux satellites d'observation ou de télécommunication, à la restitution des renseignements en temps réel, aux armes de précision à guidage terminal, à la détection infrarouge thermique ou radar, aux contre-mesures, à la protection contre les impulsions électromagnétiques, aux armes à faisceaux de particules ou à rayons laser, à la guerre électronique, aux moyens d'acquisition des objectifs, aux missiles anti-missiles, etc. La liste est longue, en effet, des percées technologiques qui risquent de modifier profondément les données de la guerre moderne.

Non pas que la France puisse prétendre être présente sur tous les créneaux comme les deux super-grands, mais elle ne doit rien négliger pour conserver toute la crédibilité de sa force de dissuasion.

Un mot encore sur les questions de personnel. Nous formons des vœux pour le succès de l'expérience de service long, tout en observant que ce système sera moins incitatif que celui des E.V.S.O.M. et des « Bennetot ».

Un regret au passage, la très faible augmentation du prêt du soldat : un franc seulement, et encore au 1^{er} septembre 1984.

Je m'attarderai peu au cours de ce débat sur l'engagement de nos hommes au Tchad et au Liban, sinon pour m'étonner que notre contingent à Beyrouth ait gardé quasiment le même dispositif, le même état d'esprit, les mêmes missions, alors qu'à l'évidence le contexte avait entièrement changé. Sauriez-vous au surplus, monsieur le ministre, assurer la représentation nationale qu'il n'y a aucun lien d'aucune sorte entre la livraison, enfin reconnue, des Super-Étendard à l'Irak et l'odieux attentat qui a causé la mort de cinquante-huit des nôtres, devant le sacrifice desquels la nation tout entière s'incline avec le Président de la République ?

Je m'attacherai plutôt, avant de conclure, à poser le grand problème de la défense de l'Europe. L'Union soviétique en a fait l'enjeu principal de son offensive diplomatique et psychologique, cependant qu'aux Etats-Unis s'est ouvert un débat qui, sans remettre véritablement en cause l'engagement américain, laisse entrevoir des inflexions de doctrine.

Entre les deux grands, l'Europe se cherche, qui voudrait bien concilier parapluie américain, échanges avec l'Est et course au désarmement, faute sans doute — exception faite de la France et, à un moindre degré, de la Grande-Bretagne qui échappent au doute — que les pays européens assurent pour l'essentiel les responsabilités de leur défense propre.

Ainsi se trouve posé à terme le problème de la solidarité des pays de l'alliance, de la solidité même de cette alliance. D'où cet éveil, en France en particulier, à l'idée d'une concertation entre Européens pour tenter de définir ensemble les bases d'une défense de l'Europe, appuyée certes sur le pilier atlantique, mais davantage axée vers l'émergence d'un pilier européen.

C'est à ce stade que les choses se compliquent, naturellement. Car si l'objectif est on ne peut plus actuel, afin d'écartier le double risque du « national-pacifisme » en Europe et du « néo-isolationnisme » aux Etats-Unis, l'Allemagne demeure bien évidemment au cœur du problème, avec sa division, avec son tabou nucléaire.

Comment dès lors prendre en compte sa légitime préoccupation d'être défendue à ses frontières plutôt que de servir de champ de bataille, classique comme nucléaire, si l'on n'a pas la capacité de mettre en œuvre les moyens conventionnels suffisants ou la volonté d'utiliser à ce niveau la dissuasion nucléaire ?

Ni trop promettre, ni encore moins compromettre, telle est bien la voie à trouver.

En l'état du rapport des forces conventionnelles, qui ne garantit pas, hélas ! que la dissuasion classique opère, il ne peut être question, en tout cas pour la France, de renoncer à l'emploi en premier du nucléaire tactique, dont il convient de rappeler qu'il est et doit rester dans notre doctrine le marchepied du nucléaire stratégique.

La solution ne peut non plus être recherchée dans un partage avec quiconque du moment choisi pour recourir au nucléaire. La maîtrise de décision reste un impératif de crédibilité.

Il faut en revanche informer nos partenaires sur nos intentions et sur nos plans.

Mais, par-dessus tout, il faut absolument refuser toute comptabilisation de notre force de dissuasion dans le décompte de l'O.T.A.N., à Genève ou ailleurs.

Concevrait-on qu'à une table de poker deux des joueurs, Youri et Ronald par exemple, à la tête chacun de quelque 10 000 plaques, puissent imposer aux deux autres, Margareth et François, de limiter une fois pour toutes leur mise à 100 ou 200 plaques ?

Une évidence s'impose en tout cas : dans le domaine de l'observation et du renseignement, la coopération européenne doit trouver un champ d'application privilégié : satellites, radars aéroportés, moyens de guerre électronique.

Enfin, les projets de réorganisation de l'armée de terre nous conduisent à nous interroger sur notre dispositif et sur l'articulation du commandement.

En accolant la mise en œuvre du nucléaire tactique au nucléaire stratégique, on l'éloigne du même coup du corps de bataille, lui-même appelé à livrer, semble-t-il, deux batailles successives, la première avec la F.A.R., la seconde avec la 1^{re} armée. Qui commanderait alors effectivement la manœuvre d'ensemble — F.A.R., 1^{re} armée, FATAC, division Hadès — sur le terrain ?

Tels sont à notre sens, par-delà le débat sur l'implantation des euromissiles qui nous porte à approuver la position prise par la France, les grands sujets de réflexion qui devraient être proposés à l'attention de tous, gouvernants, parlementaires, responsables militaires et experts, dans les mois à venir.

Nous sommes incontestablement à un moment de l'histoire de l'Europe où il lui appartient de prendre davantage conscience de ses responsabilités en matière de défense. La France est, à cet égard, la mieux placée pour prendre sans larder les initiatives appropriées, à condition qu'elle montre indiscutablement sa résolution, en accordant à sa défense les moyens que la conjoncture impose. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen des crédits budgétaires affectés au ministère de la défense pour 1984 revêt une importance primordiale, à plus d'un titre.

Il s'agit de doter la France des moyens matériels et humains nécessaires à sa sécurité, à son indépendance, à la sauvegarde de la souveraineté et de la liberté de son peuple.

On ne saurait procéder à cet examen sans replacer ce budget dans le contexte du budget général de l'Etat et dans le cadre des orientations économiques et des priorités retenues par le Gouvernement, dont le projet économique vise à mettre en œuvre une grande politique industrielle, de recherche et de formation, condition et moyen pour combattre le chômage, réduire l'inflation et les déficits extérieurs.

Bien évidemment, tout ce qui contribue au redressement économique de la France concourt à la défense nationale. Cette notion globale de la défense, nous l'avons exprimée maintes fois, je ne m'y arrêterai pas.

Reste cependant une question essentielle : l'augmentation de 6,6 p. 100, hors pension, de l'enveloppe budgétaire consacrée à la défense. Compte tenu des hypothèses économiques moyennes retenues pour l'élaboration du projet de loi de finances, cette augmentation suffira-t-elle à pourvoir aux besoins de notre défense ?

Une première évidence s'impose : les engagements pris par la loi de programmation militaire, adoptée par le Parlement au printemps dernier, sont respectés en ce qui concerne l'année 1984. L'effort consenti en faveur des matériels et des recherches permettra — vous l'avez dit, monsieur le ministre — de moderniser notre armée et de maintenir notre technologie au plus haut niveau.

C'est notamment vrai pour les forces nucléaires, qui continuent à bénéficier d'un effort prioritaire.

En effet, avec une augmentation de 15, 5 p. 100 en autorisations de programme et de 12,6 p. 100 en crédits de paiement, la part du nucléaire continue de progresser dans le budget de la défense.

Par rapport aux crédits d'investissement, elle passe de 32 à 34 p. 100 des autorisations de programme et de 31,7 à 32 p. 100 des crédits de paiement.

Cette croissance profite, certes, plus à l'arme nucléaire tactique, dont les dotations progressent de 58 p. 100 en autorisations de programme et de 66 p. 100 en crédits de paiement, afin de réaliser le programme Hadès et le programme de missiles air-sol moyenne portée, qui seront installés sur les Mirage 2000 et les Super-Etendard.

Rappelons cependant ce que la loi de programmation militaire affirme à ce sujet.

Dans le cadre de la doctrine française et dans le dispositif nucléaire qui est le nôtre, l'arme nucléaire tactique n'est nullement une arme de bataille, mais une arme de dissuasion indissociable de la force nucléaire stratégique.

Vous avez souligné, monsieur le ministre, que l'effort consenti dans le domaine nucléaire permettra de maintenir la crédibilité de notre force de dissuasion dans le cadre de la stratégie du faible au fort qui a ses règles et ses lois propres.

Tout en souscrivant à votre affirmation, j'ajouterais que nous souhaitons que cette force soit dotée de systèmes nationaux en matière de détection, de transmissions et d'acquisitions d'objectifs. Cela nous paraît un élément fondamental pour assurer l'autonomie de décision pour la France.

Je tiens ici à dénoncer, avec la plus grande vigueur, les propos tenus par le chef de file du rassemblement pour la République à Bonn et, plus récemment, dans la presse française.

Reprenant les vieux démons de la défense européenne et abandonnant toute velléité d'indépendance nationale, la droite franchit un pas de plus. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Hamel. Vous travestissez totalement sa pensée !

M. Michel Debré. Ce n'est pas sérieux !

M. Maurice Nilès. L'introduction dans la doctrine nucléaire française des notions de « sanctuarisation élargie », de « bataille de l'avant », de « guerre limitée », jusqu'à l'évocation de la bombe européenne, tout le chemin est parcouru, qui mène à l'abandon de la souveraineté dans un domaine vital pour l'indépendance et pour la sécurité nationale. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Hamel. Et la Résistance ?

M. Maurice Nilès. C'est la mise en cause même de l'existence de notre défense, car la diluer dans un ensemble supranational, c'est nier les prémisses qui seuls peuvent fonder une défense véritablement efficace et crédible pour la sécurité de la nation. Là est, en tout cas, messieurs, la conception des communistes français. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. De Moscou !

M. Maurice Nilès. Non, pas de Moscou ! Pour nous, communistes français...

M. Yves Lancien. Pour Moscou !

M. Maurice Nilès. ... la défense nationale a pour objectif d'assurer la sécurité de la France...

M. Michel Debré. Vous n'avez jamais voté les crédits du budget de la défense !

M. Pierre Mauger. Vous êtes surtout communistes !

M. Maurice Nilès. ... contre tout agresseur d'où qu'il vienne et d'assurer l'indépendance de la nation, la sauvegarde de ses intérêts et la liberté de détermination de son peuple, et nous l'avons prouvé dans des périodes difficiles — je vous le rappelle.

M. Yves Lancien. Pas à nous !

M. Jacques Rimbault. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous, monsieur Lancien !

M. Maurice Nilès. La défense ne peut être que nationale et souveraine. C'est pourquoi, de longue date, nous nous sommes prononcés pour une défense indépendante, dont l'instrument essentiel est aujourd'hui la force de dissuasion nucléaire.

M. François Fillon. Contre laquelle vous avez toujours voté !

M. Maurice Nilès. La maintenance de cette force implique sa modernisation, en fonction des seules exigences de sa crédibilité dissuasive.

C'est pourquoi nous n'accordons à personne le droit de décider de l'avenir de nos forces stratégiques et tactiques.

Nous n'excluons pas, cependant, l'idée exprimée par M. le Président de la République devant l'O.N.U. que, le jour venu, dans le cadre d'un processus de désarmement progressif, équilibré et contrôlé, les cinq puissances nucléaires puissent valablement débattre de la limitation de ces armes.

On ne parviendra à cette étape ultérieure que grâce au succès des diverses négociations en cours pour la réduction des armements. D'où l'importance des négociations de Genève sur les forces nucléaires intermédiaires, dont l'issue positive concourra à éviter, dans l'intérêt de tous, une aggravation dramatique de la course aux armements.

C'est l'évidence même qu'il ne peut y avoir de progrès dans la voie du désarmement que s'il y a équilibre des forces entre les deux parties. Déterminer l'équilibre implique la prise en compte de toutes les armes existant en Europe.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Non ! Non !

M. Maurice Nilès. Pour l'avenir du monde, pour l'avenir de l'humanité, il est urgent que des progrès soient accomplis pour réduire, au niveau le plus bas, dans l'équilibre et dans la sécurité mutuelle, le nombre effroyable d'engins nucléaires.

M. Pierre Mauger. Dites-le aux Russes !

M. Maurice Nilès. Il est urgent qu'un arrêt soit mis à l'escalade d'armes nouvelles, dont les progrès technologiques risquent sans cesse de compromettre l'équilibre sur lequel est fondé la dissuasion et qui sont accompagnées par de nouvelles doctrines d'emploi tournant le dos à la dissuasion. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nos collègues de l'opposition sont nombreux à figurer sur la liste des orateurs inscrits dans la discussion. Ils pourront, le moment venu, répondre à M. Nilès, mais pour le moment, je souhaite que ce débat conserve la haute tenue qu'il a revêtue depuis quinze heures.

Je rends la parole à M. Nilès, en espérant qu'il ne sera plus interrompu.

M. Maurice Nilès. Je vous remercie, monsieur le président. Cela fait vingt-six ans que je suis parlementaire, et j'ai l'habitude de ces interruptions !

M. Pierre Mauger. Alors, c'est que vous êtes sourd.

M. Maurice Nilès. L'arrêt de cette spirale infernale de la course aux armements est un élément fondamental pour la sécurité de notre pays.

C'est en cela que le mouvement immense, regroupant des millions d'hommes et de femmes de toutes opinions et croyances, des institutions comme les Eglises protestante et catholique, pour ne pas citer les divers partis politiques des pays occidentaux, est un élément de pression en faveur de l'arrêt de cette course au surarmement. La dimension internationale et l'ampleur de cette mobilisation des peuples rend insensée l'idée même de sa manipulation par une superpuissance.

Je voudrais en venir maintenant monsieur le ministre, au deuxième pilier de votre politique de défense, à savoir la conscription.

Citant Jean Jaurès qui affirmait « qu'il n'y a de défense nationale possible que si la nation y participe de son esprit comme de son cœur », M. le Premier ministre rappelait, devant l'Institut des hautes études de défense nationale que : « le symbole de cette volonté de défense demeure la conscription, qui est appréciée hors de nos frontières... comme l'adhésion des jeunes générations à l'idéal d'indépendance et de liberté, qui anime leurs ancêtres ».

Depuis 1981, de nombreuses mesures ont été prises en faveur des appelés, améliorant les conditions de vie et de service des jeunes.

Ce processus de rénovation s'est, en particulier, traduit par la revalorisation et la hiérarchisation du prêt du soldat et par d'autres améliorations telles que la démocratisation de la vie dans les unités, la modification des modalités d'appel sous les drapeaux, la suppression des juridictions militaires d'exception en temps de paix, la suppression de la sécurité militaire et celle des arrêts de rigueur.

Oui ! beaucoup a été fait et nous nous en félicitons. Mais il serait sans doute possible d'avancer encore, notamment en direction d'une meilleure réinsertion des jeunes dans le monde du travail à leur retour du service militaire. Déjà l'an dernier, monsieur le ministre, vous aviez partagé notre souci, concernant les lacunes du code du travail en ce domaine, et vous nous aviez fait part de votre intention d'étudier cette question. C'est un devoir envers la jeunesse, qui assure la défense de notre pays, que cette réflexion aboutisse rapidement à la mise en œuvre de mesures concrètes.

J'en viens à présent à l'entraînement et à la formation des appelés.

La relative faiblesse des dotations budgétaires affectées à l'activité des forces, ajoutée à la diminution des crédits de carburants, nous fait craindre que cet entraînement et cette formation militaire des appelés ne subissent un frein.

Cette crainte est renforcée par deux éléments, liés à la réorganisation de l'armée de terre et à la réduction des effectifs que vous avez entreprises.

La réduction des effectifs se fait au détriment des appelés. Dans l'armée de terre, sur les 6 470 suppressions prévues, 5 500 touchent des appelés.

Pour l'armée de l'air, ce chiffre atteint 309 sur 1 074. Nous sommes là en contradiction, monsieur le ministre, avec votre volonté affirmée d'inciter par des mesures financières les appelés à assumer des tâches de responsabilité.

Par ailleurs, cette réduction d'un nombre important d'appelés, si elle se maintenait dans les mêmes proportions pour les réductions programmées jusqu'en 1988, porterait atteinte au caractère universel du service national qui, comme vous le savez, monsieur le ministre, subit depuis fort longtemps de nombreuses brèches.

Un mot sur les réserves, qui devraient subir une réorganisation, suivant le principe d'une brigade par zone de défense et d'un régiment par division militaire. Qu'en est-il de cette réforme ? Ne risque-t-elle pas de déboucher sur une diminution des effectifs réservistes ?

Enfin, depuis les nouvelles dispositions afférentes à la réforme du régime des sursis et le surcroît de demandes pour la préparation militaire qu'elles ont entraînées, quelles mesures ont été prises pour améliorer et démocratiser son fonctionnement et son contenu ?

Le deuxième point que je souhaite aborder a trait à l'accentuation du caractère professionnalisé des unités formant la force d'action rapide, F.A.R. Est-ce que seuls les appelés du service long accèderaient à ces unités ? Ce serait contraire aux assurances que nous aviez données, monsieur le ministre, lors du débat sur la réforme du code du service national instituant le service long.

Par ailleurs, cela risquerait de déboucher sur une situation où les appelés du service normal seraient cantonnés dans un rôle de « valet d'arme », selon l'expression employée par M. le Premier ministre.

Enfin, je voudrais rejoindre M. le rapporteur des forces terrestres, qui a exprimé, dans son rapport écrit, quelques préoccupations concernant la nécessaire clarification de la doctrine d'emploi de la force d'action rapide.

Devant intervenir en avant du dispositif de l'O.T.A.N., cette force dépendra nécessairement de cet organisme, et pour sa logistique, et pour une part importante, dans son action opérationnelle.

Dès lors est posé le problème de ses relations avec les structures militaires intégrées de l'O.T.A.N. et de la concordance des doctrines militaires.

Au-delà est posée la question de l'automatisme d'engagement de nos forces récusée dans la loi de programmation et celle de l'indépendance de nos forces à l'égard de cette structure militaire.

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le député ?

M. Maurice Nilès. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Sur cette question de la force d'action rapide, j'indique à M. Nilès, ainsi qu'à M. Combasteil, que je fournirai, ce soir, une réponse détaillée.

M. Maurice Nilès. Je vous en remercie, monsieur le ministre,

Je ne peux, à présent, parler des opérations où sont engagées les unités des forces d'action rapide outre-mer sans rendre hommage à nos soldats tombés victimes d'un odieux attentat lors de l'accomplissement de leur mission à Beyrouth.

Pour que ce lourd sacrifice de nos soldats ne soit pas vain, il est à souhaiter qu'intervienne une solution politique négociée mettant fin au calvaire du peuple libanais.

Par ailleurs, vous me permettrez, monsieur le ministre, d'exprimer le souhait que le coût des opérations au Tchad et au Liban ne se fasse pas au détriment d'une enveloppe budgétaire rigoureuse, qui ne permet aucun dérapage.

Nous souhaiterions avoir quelques précisions à ce sujet, d'autant que les mesures catégorielles figurant dans votre budget ne permettront pas, compte tenu des contraintes financières, de satisfaire entièrement les revendications exprimées de longue date par les personnels militaires d'active et en retraite.

La modernisation des forces nucléaires et classiques, si elle est nécessaire à notre défense, ne saurait nous faire oublier que la volonté nationale de défense repose avant tout sur les hommes.

Monsieur le ministre, considérant que ce projet de budget ne sacrifie nullement cette volonté nationale de défense et préserve la sécurité de la France, le groupe communiste votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je regrette que la gravité de la situation internationale n'ait inspiré ni au Gouvernement ni au bureau de cette assemblée l'idée de consacrer à l'examen des crédits de la défense, en des circonstances aussi dramatiques, autre chose qu'une discussion budgétaire de routine.

N'est-il pas étonnant qu'en cet automne 1983, marqué par la perte de cinquante-huit soldats français, victimes de terroristes dont on devine aisément qui les a suscités, après que dix-sept autres militaires de notre armée, au sein de la force multinationale, ont payé de leur vie leur mission de paix, en cet automne où nos troupes sont également engagées au Tchad, en cet automne où les événements semblent se précipiter, sur fond d'accélération du surarmement et des entreprises agressives de l'U.R.S.S., l'Assemblée nationale ne dispose que de cinq heures dix minutes pour débattre de la capacité de défense de la France pour 1984.

Les rapporteurs ont dû se borner à présenter des rapports résumés. L'un d'eux a même dû renoncer à le présenter et a demandé qu'il soit directement inséré au *Journal officiel*. Nos propres interventions ne seront d'ailleurs que des résumés d'interventions. Même votre discours, monsieur le ministre, m'a semblé plus court qu'il n'aurait dû.

C'était déjà trop peu l'an dernier, c'était déjà trop peu les années précédentes, mais il est vrai qu'alors l'opinion ne semblait pas inquiète d'une montée des périls qui pourtant était déjà évidente.

Or, aujourd'hui, les Français perçoivent, avec une sensibilité douloureusement avivée par les pertes récemment subies, la réalité de menaces qui n'hésitent plus à se concrétiser.

« La France n'a pas d'ennemis », déclarait, il y a quelques jours, à Tunis, le Président de la République. Il est bien vrai qu'elle ne devrait pas en avoir, elle qui ne menace personne, elle qui, nulle part, ne tient aucun peuple sous l'intimidation de ses armes, ni sous l'occupation de ses unités, encore moins sous le feu de ses chars ou de ses avions, et qui n'entretient, n'encourage, ne provoque aucun terrorisme. Je ne sais pas si la France n'a pas d'ennemis déclarés. J'observe qu'il s'en manifeste, masqués, et que l'on n'ose pas les désigner. Mieux, on a pour certains d'entre eux, tribulations féodaux manipulés et qui se disent socialistes et progressistes, des patiences et une considération dignes, me semble-t-il, d'un meilleur emploi.

Or la France est naturellement pacifique, sinon pacifiste. La France respecte les droits des peuples. La France coopère généreusement au développement et à la sécurité des nations pauvres. La France participe à tout ce qui, dans le monde, peut contribuer à la paix : programme alimentaire mondial, éducation, culture, organisation de la communauté internationale, conférences innombrables et indéfinies sur le désarmement, où d'ailleurs elle a introduit tant de propositions de bon sens, invention aussi d'une Communauté européenne, qui n'est pas seulement économique mais qui représente, à la face du monde, la seule innovation politique internationale importante et exemplaire de ce siècle, un prototype de relations internationales irréversiblement pacifiques — et il est excellent que M. François Mitterrand l'ait rappelé devant l'assemblée générale des Nations unies, le 28 septembre.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean-Marie Daillet. J'entends bien qu'un excellent travail a été fait en commission, et j'en félicite les rapporteurs. Mais il est invraisemblable que de tels documents, et, bien sûr, le budget lui-même, ne puissent être présentés et débattus aussi longuement que nécessaire par les deux assemblées, car ce n'est pas un budget ordinaire que celui de la défense nationale, par les temps que nous vivons. Quand, donc, l'exécutif comprendra-t-il qu'il a tout intérêt, que la France a tout intérêt à ce que la nation prenne une meilleure connaissance des menaces et des moyens d'y parer envisagés et envisageables, ce qui ne peut se faire décemment qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat ?

Heureusement que, pour suppléer les carences du système, il y a des associations qui organisent des colloques approfondis sur les grandes questions ayant trait à la sécurité du pays. Et je voudrais ici saluer les débats très suivis — il y en aura d'ailleurs un prochainement dans ces murs — et les véritables auditions publiques qu'organise régulièrement la fondation du futur, par exemple. Mais, encore une fois, est-il normal qu'il faille compter sur l'initiative privée pour traiter de la priorité des priorités : la capacité de défense militaire, la sécurité extérieure de la nation ?

M. Guy-Michel Chauveau. C'est votre héritage !

M. Jean-Marie Daillet. Mon cher collègue, je n'ai jamais nié que le système veuille effectivement que le budget de la défense nationale soit l'un des plus brièvement débattus. Mais il me semble que, surtout dans les circonstances actuelles, on aurait pu améliorer les choses.

M. le ministre de la défense. Monsieur Daillet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Marie Daillet. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Monsieur Daillet, je ne peux laisser passer certains propos.

D'abord, il y a eu dans cette enceinte, voilà un mois, un débat de politique étrangère, en présence du Premier ministre, où il a été question du Liban et du Tchad.

M. Jean-Marie Daillet. Ce débat a été trop court !

M. le ministre de la défense. Comment trop court ? Ce débat a eu lieu. Vous venez de dire qu'il n'y en a pas eu, et maintenant vous nous dites qu'il a été trop court.

M. Jean-Marie Daillet. Les interventions étaient très limitées, monsieur le ministre ! Vous le savez bien. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Christian Goux, président de la commission des finances. Il y avait un accord unanime des groupes, monsieur Daillet !

M. le ministre de la défense. Monsieur Daillet, pourquoi s'énervait sur des choses aussi importantes ? Il y a eu, voilà un mois, un débat de politique générale.

M. Jean-Marie Daillet. Trop bref !

M. le ministre de la défense. Vous dites : « trop bref », alors que, voilà cinq minutes, vous prétendiez qu'il n'y en avait pas eu ! Vous changez déjà d'avis.

M. Jean-Marie Daillet. Je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas eu !

M. le ministre de la défense. Deuxièmement, ne dites pas qu'il a été trop court. Ce débat a eu lieu et sa durée a été fixée par l'ensemble des présidents de groupe...

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. ... dont votre groupe, monsieur Daillet.

M. Emmanuel Hamel. M. Daillet a le droit d'être en désaccord avec le président de son groupe.

M. le ministre de la défense. Troisièmement, mercredi dernier, il y a eu ici, à l'Assemblée nationale, une déclaration, suivie d'un débat, sur l'odieux attentat de Beyrouth. Il y a eu débat. Ne dites pas qu'il n'y a pas de grands débats.

Vous dites que ce projet de budget ne devrait pas faire l'objet d'une discussion ordinaire, mais que son examen devrait être lié à l'un de ces grands débats. Je le répète, ces débats ont eu lieu, et j'ai moi-même précisé tout à l'heure, en présentant ce projet de budget, que je considérais celui-ci comme l'un des plus importants pour la nation.

Vous prétendez, par ailleurs, qu'il y aurait une sorte de désintérêt pour les affaires militaires dans ce pays. Tous les sondages montrent le contraire. Nous savons ainsi que le nombre des jeunes gens de dix-huit à vingt-quatre ans qui se déclarent antimilitaristes a diminué en deux ans de 10 p. 100, que 69 p. 100 des travailleurs se déclarent convaincus de l'importance du rôle et de l'efficacité de leur armée et que la moyenne nationale s'élève à 67 p. 100 pour ce qui est de la confiance en nos armées. Ne dites donc pas qu'il n'y a pas de débat dans ce pays !

M. Jean-Marie Daillet. Pas ici !

M. le ministre de la défense. Et outre l'émission « Horizons » à la télévision française, d'autres montrent le rôle de nos armées. Alors, je vous en prie.

Vous estimez enfin que le discours du ministre de la défense sur la présentation du projet de budget a été plus court que d'habitude. Je me permets de vous faire remarquer qu'ayant parlé une heure, j'ai largement — et j'en remercie le président de séance qui m'y a autorisé — dépassé le temps qui m'était imparti. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, je ne vous fais pas de procès. Je dis simplement, sans contester l'intérêt nouveau de ces questions dans l'opinion publique, que ce n'est malheureusement pas d'abord ici qu'on en discute. Le temps de parole imparti aussi bien aux groupes de la majorité qu'à ceux de l'opposition est trop limité.

Qui aura vraiment connaissance, à l'issue de ce mini-débat, de l'excellent rapport pour avis de notre collègue Jacques Huyghues des Etages, qui a su rassembler en cent pages, qui valent d'être lues, l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour être informé et réfléchir aux décisions à prendre pour défendre le pays ?

Pour ma part, considérant plus que jamais que, face au danger, l'esprit partisan n'est pas de mise et que la lucidité et l'intelligence, alliées à la clarté de l'exposé, doivent toujours être reconnues, je tiens à dire ici que chacun pourrait s'honorer d'avoir offert à la représentation nationale une analyse, une information, une réflexion aussi remarquables que le travail de M. Huyghues des Etages. (Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

Si seulement le Gouvernement, qui ne doit pas avoir moins de moyens qu'un rapporteur parlementaire, tirait toutes les conclusions logiques auxquelles conduit la lecture attentive de ce document !

Hélas ! il est probable que notre collègue, une fois de plus, fera comme nous l'avons fait en notre temps — et je réponds ici à l'objection de M. Chauveau — l'amère constatation que, si l'on n'est pas écouté dans l'opposition, on ne l'est pas beaucoup plus quand on est dans la majorité.

Pour M. Huyghues des Etages, « la question essentielle qui concerne l'Europe est le déséquilibre qui existe actuellement entre, d'une part, le Pacte de Varsovie, et, d'autre part, l'alliance de l'Atlantique Nord ».

M. Emmanuel Hamel. Eh oui ! hélas !

M. Jean-Marie Daillet. M. Huyghues des Etages ajoute : « Ce déséquilibre, qui est en faveur de l'U.R.S.S. et de ses satellites, résulte de moyens conventionnels extrêmement importants et de l'installation des SS20, qui sont des missiles mobiles à trois têtes, rechargeables, ayant une portée de 5 000 kilomètres, ce qui veut dire qu'ils couvrent toute l'Europe aisément, mais aussi une partie du pourtour de l'océan Indien, la Chine et l'Afrique jusqu'au parallèle qui passe par Niamey. »

Il en conclut que « si les SS20 sont maintenant, il faut les Pershing 2 pour rétablir l'équilibre ». Ce langage, qui est d'ailleurs en l'occurrence le même que celui du Président de la République, est le bon sens même.

M. Huyghues des Etages souligne aussi que l'U.R.S.S. rejette la vérification sur place des armements nucléaires intercontinentaux ou des euromissiles.

Des mouvements pacifistes, il dit qu'ils sont pratiquement toujours manipulés par l'U.R.S.S., que ce soit ouvertement ou en secret.

Il dit, partout dans son rapport, que « c'est l'évolution de la puissance soviétique qui compte ». Et il a raison, non seulement parce que l'accroissement de la puissance de la menace soviétique se manifeste — et il le montre clairement — « non seulement en Europe, mais dans d'autres pays du monde comme l'Amérique centrale, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique australe, etc. », non seulement, parce que, estime-t-il, « les dépenses réelles de défense de l'Union soviétique n'ont cessé de croître d'une valeur moyenne de 5 p. 100 par an » et « seraient au moins cinq fois plus élevées que les dépenses inscrites au budget » de ce pays, mais aussi, ce qu'il laisse bien clairement entendre, parce que la doctrine et l'action internationale du Kremlin aboutissent au déploiement, sur tous les continents et sur toutes les mers, de forces militaires qui, directement ou indirectement, agissent en faveur de la stratégie léniniste.

Oui, l'expérience et l'information de M. le rapporteur pour avis recourent tout à fait les miennes, qu'il s'agisse de la situation dans les trois zones de commandement de l'Organisation atlantique, où nous voyons, d'une part, le Nord de l'Europe directement menacé par les forces aéronavales soviétiques, le Sud, affaibli par l'éternel différend gréco-turque et difficile à défendre, et le centre exposé à l'« infériorité lourde » — ce sont les mots mêmes du rapporteur — des occidentaux face au Pacte de Varsovie, qu'il s'agisse de la poudrière que constituent les pays du golfe ou de l'enjeu que représente le tiers monde avec ses ressources humaines et stratégiques.

Là où nous ne pouvons — c'est le seul point sur lequel nous ne pouvons le faire — suivre M. Huyghues des Etages, qui montre un grand souci de précision et d'objectivité dans l'exposé qu'il fait de la position de la France face à la menace, c'est quand il cède à un certain optimisme concernant la manière dont notre pays, justement, « fait face ».

Une chose, en effet, est de dire qu'en cas de guerre la France ne pourrait pas seule faire face, autre chose est d'affirmer que notre pays « s'oppose à la menace dans la mesure de ses moyens ». J'ai d'ailleurs déjà mis en garde le Gouvernement contre cette espèce d'échelle mobile qui voudrait que la riposte française ne soit pas proportionnelle à la menace mais proportionnée à ce qu'on appelle « les moyens de la France ». Et autre chose enfin est d'affirmer que « nos armes sont suffisantes pour dissuader un agresseur éventuel en Europe » et qu'elles sont capables de stopper et faire reculer ceux qui, outre-mer, s'en prendraient à nos intérêts ou à nos compatriotes.

On voudrait croire M. Huyghues des Etages.

Il n'est pas ici question de propos polémiques. Par exemple, nous ne contesterons pas l'utilité de la force d'action rapide, ni l'intérêt de la préparation, dont le résultat ne sera cependant sensible que dans plusieurs années, d'un couple opérationnel division aéro-mobile-division légère blindée, que le rapporteur pour avis appelle d'ailleurs l'« arme du Président », pour contrer le nouveau concept soviétique de « groupement mobile opérationnel ».

Mais comment ne pas remarquer que nous ne sommes qu'au tout début de cette évolution et que, comme le rapporteur pour avis le disait lui-même, les moyens mis à la disposition de nos armées ne permettront pas de défendre une position stratégique, comme avec un corps d'armée, au moyen de la seule force d'action rapide, et qu'au mieux nous n'aurons probablement qu'un seul couple de riposte aux groupements mobiles opérationnels soviétiques ?

M. le rapporteur pour avis ne cache d'ailleurs pas que, face à une telle éventualité, le coup d'arrêt local que nous pourrions donner le jour où nous disposerions d'une telle arme ne saurait suppléer la nécessité de mieux s'intégrer dans l'Alliance, éventuellement. Il l'envisage expressément à la page 45 de son rapport à propos de la force d'action rapide.

Il est intéressant de noter que M. Huyghues des Etages, excellent rapporteur pour avis, mesure avec réalisme les limites de la dépendance nationale absolue face à l'énormité de la menace quand il évoque le niveau « encore satisfaisant » de recherche militaire française. Il s'inquiète du volume d'investissements nécessaires pour aboutir à des développements industriels, des restrictions des crédits ou de programmes qui rendraient impossible le maintien de nos meilleures équipes de chercheurs et de techniciens, condition, il le sait bien, de la crédibilité à terme de notre force de dissuasion nucléaire.

M. le président. Monsieur Daillet, pourriez-vous conclure ?

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, j'ai été tout à l'heure assez longuement interrompu et je vous demande de bien vouloir me laisser poursuivre.

M. le président. Mon cher collègue, les interruptions ont été, bien entendu, déduites de votre temps de parole.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous remercie, monsieur le président. Je vais donc poursuivre mon propos. (Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Monsieur le rapporteur pour avis a également raison de désigner, en plusieurs domaines, les points sur lesquels nous devons nous contenter, hélas, de maintenir ce qu'il appelle une « veille scientifique », afin de demeurer attentifs à ce qui se fait chez notre principal allié.

Je voudrais en outre vous féliciter, monsieur le ministre, d'une initiative qui est bonne mais que nous voudrions voir se développer : l'harmonisation des recherches militaires au niveau européen au sein de l'Alliance. Je sais que vous avez commencé à avoir des pourparlers en ce sens avec les Allemands. Mais il faudrait aussi le faire avec les Britanniques. Il faudrait procéder de manière — pardonnez-moi l'expression — « triangulaire ».

Quant au projet de budget — et j'en terminerai par là, monsieur le président — on risque fort d'en dire un jour les quatre mots suivants : trop peu, trop tard.

Je sais bien, monsieur le ministre, et je l'ai déjà reconnu à chaque discussion budgétaire, que, avant vous, c'était déjà trop peu.

M. Emmanuel Hamel. Eh oui !

M. Jean-Marie Daillet. C'est un point que nous ne contestons pas. Mais pourquoi ralentir l'effort ?

M. Loïc Bouvard. Bonne question !

M. Jean-Marie Daillet. Car, enfin, le pouvoir d'achat des armées, qui a décliné en 1983 par rapport à 1982, l'illusion de l'hypothèse sur l'inflation se révélant déjà fautive, va au moins stagner en 1984 et, selon toute vraisemblance, diminuer encore.

Comment croire que les 6,7 p. 100 d'accroissement en francs courants des crédits de paiement militaires pourront intégrer l'inflation probable ? N'oublions pas, au surplus, l'inflation spécifiquement militaire, imparable, de 1 à 2 p. 100 !

Autrement dit, nous ne contredirons pas la dérive des prix. Tout à l'heure, le rapporteur pour avis pour la section « air » n'a-t-il pas rappelé que c'était sur la base d'un dollar valant 7,20 francs que l'on avait calculé le coût des achats d'essence, ce qui paraît hautement irréaliste ?

Autrement dit, la situation médiocre des autorisations de programme et l'épée de Damoclès du gel de crédits se transformant en annulations pures et simples, ainsi qu'on l'a vu en 1982, aggravent la situation d'affaiblissement du pouvoir d'achat des armées.

L'accroissement des crédits militaires est, pour la seconde année consécutive, inférieur à celui de l'ensemble des crédits civils. La part tenue par le budget militaire, hors pensions, dans le budget d'ensemble de l'Etat, continue de décroître : elle passera de 15,1 p. 100 en 1983 à 13,9 p. 100 en 1984. J'ajoute que la part de la P.I.B.M. consacrée à la défense, qui stagne depuis deux ans, plafonne à un niveau tout à fait insuffisant puisqu'elle n'en représente que 3,9 p. 100. En bon français, cela signifie que la défense ne jouit plus tout à fait de la priorité, que l'effort fait en sa faveur, au mieux, stagne et, à la vérité, se tasse.

Telles sont les observations essentielles que je voulais formuler.

Je terminerai mon propos par une proposition.

Monsieur le ministre, puisque vous avez commencé ce dialogue européen de la défense avec les Allemands — ce dont nous nous réjouissons — pourquoi n'envisagez-vous pas d'aller plus avant ?

J'ai lancé l'idée — l'U.D.F. m'a suivi sur ce point et nos partenaires de l'opposition ont, me semble-t-il, examiné avec intérêt cette proposition — d'un conseil européen de sécurité. Il s'agirait d'un conseil européen spécialisé, se réunissant régulièrement, affecté d'un secrétariat permanent et, surtout, d'un comité de chefs d'état-major.

Voilà qui serait déjà un premier pas vers l'individualisation au sein de l'Alliance atlantique de la défense de l'Europe, de cette défense de l'Europe à laquelle — je le sais et je ne vous fais aucun procès sur ce point — vous êtes aussi attaché que quiconque. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le ministre de la défense. Avec votre permission, je préfère l'U.E.O. à la C.E.D. !

M. Jean-Marie Daillet. Qui vous parle de C.E.D. ?

M. le ministre de la défense. Vous !

M. le président. La parole est à M. Boucheron (Ille-et-Vilaine).

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'heure où nous discutons du projet de budget de la défense de notre pays, nous nous trouvons dans une situation tout à fait exceptionnelle.

La conjugaison de la crise économique mondiale, de l'aggravation brutale des tensions, d'une concurrence internationale exacerbée et des révolutions technologiques place notre outil de défense dans un contexte nouveau qui impose une grande souplesse, une maîtrise de la stratégie industrielle, une profonde adhésion des hommes aux enjeux et aux méthodes.

Pour ce qui est de la souplesse, nous devons constater que notre outil industriel de défense est confronté à une mutation profonde. Les révolutions technologiques font que, sans cesse, les structures internes doivent être modifiées. A ce sujet, un réel problème se pose.

S'agissant des plans de charges, le niveau d'activité est stable pour les ateliers industriels de l'armée de l'air car il est essentiellement lié au niveau de l'entraînement.

Pour la D.T.C.N., les réalisations portent sur des périodes suffisamment longues pour que les prévisions soient sûres. Les années 1985-1987 marqueront sans doute une légère stagnation des plans de charges, mais après 1987, le porte-avions nucléaire et les sous-marins nucléaires d'attaque devraient permettre une meilleure utilisation de nos arsenaux. Toutefois, des transferts devront être opérés entre eux pour permettre à chaque établissement de bénéficier de ce surcroît de travail.

En ce qui concerne la D.T.A.T., un équilibre entre les productions de véhicules tactiques et les blindés pourra être trouvé en attendant la fabrication du char futur. La refonte des AMX en AMX B2 assurera sans doute une partie de la charge.

Ce secteur reste cependant extrêmement sensible à la situation du marché de l'exportation. Il serait sans doute souhaitable de mieux faire connaître aux entreprises françaises civiles les capacités techniques de certains établissements de la D.T.A.T. qui sont capables de produire certains matériels lourds de haute technologie, adaptés à des besoins précis, satisfaits à l'heure actuelle par des entreprises étrangères. Ces productions de petite série pourraient valoriser le travail de nos ingénieurs et permettraient des lissages de plans de charge.

Pour ce qui est de la maîtrise de la stratégie industrielle, nous notons avec satisfaction la signature de contrats de plan qui engagent l'Etat auprès d'entreprises à statut privé, leur procurant ainsi une certaine sûreté de prévision, facilitant la planification de la recherche et du développement, donnant surtout une rationalité certaine à la stratégie industrielle.

M. le ministre de la défense. Oui !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le ministre, vous avez annoncé tout à l'heure la création d'un comité des programmes majeurs d'armement regroupant à la fois les industries et les arsenaux. Cette annonce est extrêmement importante puisque vous doterez notre appareil industriel public et privé du moyen de la cohérence qui lui faisait cruellement défaut. La rapidité actuelle de l'évolution technologique est telle qu'un comité de ce genre, rassemblant nos forces, sera de nature à en multiplier l'efficacité.

Enfin, j'en viens à l'adhésion des hommes. Elle est une condition majeure à l'efficacité.

Nous savons tous ici que la situation actuelle ne permet pas les largesses et que toute mesure à conséquence économique, prise à la légère, serait condamnable. Il n'empêche qu'un effort particulier devra être consenti en faveur d'une meilleure participation des travailleurs.

Bien sûr, il ne viendrait à l'idée de personne de nier la spécificité de l'outil de défense et la discipline particulière qui doit s'imposer à chacun, mais nous nous trouvons devant un vide juridique qu'il faudra combler.

En effet, les personnels des établissements de la défense ont assisté, passifs, à l'application des lois Auroux qui ne les concernent pas puisqu'elles sont réservées au secteur privé. Ils ont assisté, passifs, à la démocratisation du secteur public dont ils sont exclus en raison de la spécificité de leur branche. Ils ne peuvent néanmoins être les oubliés des réformes que la gauche a décidé en faveur des travailleurs de tous les autres secteurs.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Très bien !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. C'est logique !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Des textes spécifiques à ces établissements devront être élaborés.

M. le ministre de la défense. Monsieur Boucheron, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. J'annoncerai, lors de la prochaine réunion de la commission paritaire, toute une série de décisions allant dans ce sens. Si vous le voulez bien, je vous en parlerai tout à l'heure.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je vous en remercie, monsieur le ministre. Je savais que c'était à un de vos soucis.

Il serait intéressant que l'année 1984 soit mise à profit pour les concertations nécessaires à l'élaboration de ces textes nouveaux qui donneront plus de possibilités d'information, d'expressions et de propositions et qui modifieront les structures existantes, lesquelles ne sont pas correctement adaptées. Ces textes mettront les travailleurs de la défense dans une situation de responsabilité différente, mais réelle, comme on pu en bénéficier ceux du secteur privé et du secteur public civil.

Monsieur le ministre, par ce projet de budget conforme à la loi de programmation et, surtout, par les procédures nouvelles que vous mettez en place malgré un contexte difficile, vous donnez à notre pays l'outil de défense qui lui est nécessaire et nous vous en remercions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le ministre, je souhaite vous faire part d'un certain nombre de préoccupations et de propositions du groupe communiste quant aux répercussions du projet de loi de finances pour 1984 sur les arsenaux et établissements de l'Etat.

Ces préoccupations et ces propositions prennent en compte la logique qui sous-tend l'ensemble du projet de budget, logique que nous approuvons pleinement puisqu'elle tend à privilégier l'emploi, la recherche, la formation professionnelle et les investissements productifs.

C'est pour cette raison que je veux tout d'abord indiquer notre inquiétude devant la quasi-inexistence de mesures catégorielles concernant les personnels civils de la défense, ainsi que devant la croissance relativement faible des dotations affectées aux études et aux fabrications d'armement.

Ce dernier élément implique, à notre avis, le risque d'un effet négatif sur les plans de charges des arsenaux et établissements de l'Etat comme sur la situation des effectifs.

Je souhaite, par ailleurs, évoquer la situation salariale des personnels concernés, et l'évoquer au positif, en rappelant l'acquis : entre autres, les trente-neuf heures de travail hebdomadaire, sans perte de salaire, les droits nouveaux pour les travailleurs, le statut général des fonctionnaires, l'intégration des temporaires au statut, l'attribution d'un premier versement, certes très limité, sur les sommes dues depuis 1977, l'heure mensuelle d'information.

Rappelons également que le Gouvernement, dès 1981, a annulé la décision relative à la suspension de l'application des décrets salariaux, et qu'un récent bordereau de 2,71 p. 100 est appliqué à compter du 1^{er} octobre.

Il demeure pourtant que le contentieux salarial, qui date de 1977, n'en est pas pour autant réglé et, compte tenu des contraintes et de la pression fiscale que connaissent les salariés, cette amputation du pouvoir d'achat demeure, pour les personnels concernés, une source de mécontentement très réelle que nous vous demandons, monsieur le ministre, de prendre pleinement en compte.

Autre point sensible chez les travailleurs de l'Etat : l'emploi.

En ce domaine, conformément d'ailleurs aux orientations budgétaires globales, nous pouvons avancer, nous devons avancer !

Lors de la discussion de la loi de programmation militaire, qui prévoit 3 500 suppressions d'emplois d'ici à 1988, vous avez affirmé, monsieur le ministre, que celles-ci ne concerneraient pas les arsenaux et établissements d'Etat. Or, au cours du premier semestre 1983, 3 796 postes sont devenus vacants du fait de départs en retraite ou en préretraite, mais aucune embauche ne s'est faite en compensation. Ne peut-on poser le principe d'une telle compensation comme une priorité ? Cela paraît d'autant plus nécessaire que l'effet immédiat de l'écart entre les emplois budgétaires et les emplois effectifs est le développement parallèle de la sous-traitance.

Sur un plan plus fondamental, nous voulons poser également avec netteté le problème du maintien des capacités techniques et industrielles des arsenaux et établissements d'Etat.

En effet, certains syndicats affirment que la création à terme de 35 000 emplois dans le secteur de l'armement, dans le cadre de la loi de programmation militaire, se ferait au profit des entreprises privées ou nationalisées.

Parallèlement, ils notent la diminution des crédits de recherche et de développement affectés aux directions techniques, dans le même temps où les dotations d'études destinées à des entreprises extérieures sont, quant à elles, en augmentation.

A l'instar des travailleurs de l'Etat et de leurs organisations, nous affirmons notre souci du maintien et du développement des établissements d'Etat, atout majeur, à notre avis, de notre défense nationale, élément essentiel de la maîtrise par la nation de sa production d'armement.

Ce que nous voulons, c'est continuer en permanence l'amélioration de ces puissants équipements au service du pays. Pour cela, il faut une politique leur assurant les investissements nécessaires pour l'adaptation aux technologies nouvelles et leur permettant de recruter les effectifs nécessaires et de mieux organiser une formation professionnelle permanente.

Ainsi, je le répète, nous nous inscrivons plus pleinement dans le projet gouvernemental de lutte pour l'emploi et le redressement économique qui sous-tend l'ensemble du projet de loi de finances pour 1984.

Le renforcement du rôle des établissements d'Etat permettrait, du même coup, sans mettre en cause notre indépendance et notre sécurité, d'envisager des projets de coopération en matière de fabrication d'armements, en assurant à la nation le privilège des études, des choix et la maîtrise d'œuvre dans la fabrication.

Par ailleurs, monsieur le ministre, je veux réaffirmer avec force, au nom de mon groupe, l'urgence qu'il y a à entreprendre des études sur les possibilités d'utilisation, à des fins de production civile, du formidable potentiel de production dont disposent les arsenaux.

A cet égard, la diminution, au cours du premier semestre de cette année, de nos exportations d'armes, souligne les dangers qu'il y a à compenser l'insuffisance des commandes d'armes d'origine nationale par l'augmentation des ventes à l'étranger.

D'ailleurs, dans la mesure où le Gouvernement français se donne, à juste titre, le rétablissement de la paix comme objectif immédiat de son action au Proche-Orient, le marché de cette région du monde ne présente-t-il pas, à terme, un caractère très aléatoire ?

Des productions civiles réalisées par les arsenaux, voilà donc une éventualité qu'il nous faut envisager, qu'il nous faut mûrir rapidement, dès maintenant, sous peine d'être confrontés demain à la sous-utilisation d'un appareil productif important et des travailleurs qui y sont employés.

Dernière préoccupation : la place des travailleurs de l'Etat dans le champ d'application de la loi de démocratisation du secteur public.

Certes, il faut envisager des mesures particulières, liées à la spécificité de ce secteur au regard de la sécurité nationale. Mais l'essentiel n'est pas là. Ce qu'il faut, c'est, dès 1984, donner pleinement la parole aux travailleurs des arsenaux et des établissements d'Etat.

Ce sont des travailleurs qualifiés, attachés à leur outil de travail. Ils sont à même d'aider puissamment au mouvement de rénovation et de renforcement de celui-ci. Ils peuvent contribuer efficacement à une gestion plus saine pour peu qu'une réglementation nouvelle et novatrice les mette à l'abri des atteintes à l'exercice des droits syndicaux et mette un terme à la déformation d'instructions gouvernementales par certains responsables nationaux, cette déformation ayant des répercussions au niveau local.

En conclusion, monsieur le ministre, je formulerais le vœu que ces différents problèmes fassent rapidement l'objet d'une négociation entre vous-même et les syndicats représentatifs des travailleurs de l'Etat — vous avez d'ailleurs indiqué que vous souhaitiez réunir prochainement la commission nationale paritaire — afin de construire et d'avancer, dans le secteur des arsenaux et des établissements d'Etat, au même pas que dans les autres domaines. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Le débat au Parlement sur le budget de la défense pour 1984 est marqué par une certaine irréalité qui tient à l'information de la représentation nationale, aux hypothèses financières qui sous-tendent les choix budgétaires et au contexte international, contexte de crise grave dont la France vient de subir le choc effroyable.

Les événements tragiques de Beyrouth, notre respect devant la douleur des familles éprouvées, notre colère aussi pourraient nous inviter à adopter des attitudes passionnées et à rejeter un débat budgétaire qui semblerait dérisoire.

Pourtant, jamais depuis les événements d'Algérie et depuis la création de la force de dissuasion, notre pays n'a eu autant besoin d'informations et de débats pour préserver un consensus sur les questions de défense, difficilement acquies et déjà largement remis en cause par le parti communiste.

Il se dégage du débat parlementaire une certaine irréalité parce que le contrôle parlementaire sur la politique de défense de la France et sur le budget de la défense continue de se dégrader. Comme dans le passé, les moyens mis à la disposition de l'Assemblée nationale pour assurer sa mission de contrôle sont insignifiants et lui permettent nullement de jouer un rôle passif d'enregistrement de décisions prises ailleurs.

M. le ministre de la défense. C'est le procès de la Constitution de 1958 que vous faites !

M. François Fillon. Ce n'est pas le vôtre, monsieur le ministre, mais je vous rappelle que vous avez tenu à cette tribune des propos tout à fait semblables en ce qui concerne l'information du Parlement lorsque vous étiez dans l'opposition.

M. Maurice Nilès. Les communistes font partie de la nation !

M. François Fillon. Ignoré par la plupart des grands médias, le Parlement ne joue pas, dans le domaine de la défense, son rôle de structure d'information des citoyens et de relais privilégié entre la nation et le Gouvernement.

Si les rapporteurs du budget ont pu bénéficier, par le biais des questions, d'une grande masse d'informations, la date de parution de leurs rapports — hier soir pour le rapport de

la commission des finances — ne permet pas aux députés de se livrer à un travail sérieux d'analyse et stérilise le débat budgétaire.

M. Francis Geng. C'est vrai !

M. François Fillon. Il a fallu plus d'un mois pour que la commission de la défense entende le ministre de la défense au sujet de l'intervention française au Tchad et plus de deux mois pour qu'une mission d'information se rende à N'Djamena précédée par tous les médias nationaux et étrangers.

Le journal *Le Monde* reste en matière de défense la meilleure source d'information des parlementaires.

M. le ministre de la défense. Vous y contribuez souvent !

M. François Fillon. Si vous êtes venu, monsieur le ministre, à trois reprises, et nous vous en remercions, devant notre commission depuis le mois de septembre, nous n'avons pu auditionner dans le cadre de la préparation budgétaire que les représentants des personnels civils des armées et ceux des retraités. Comment parler de contrôle dans ces conditions ?

Et pourtant, combien de fois vous êtes-vous à juste titre élevé à cette tribune contre ces pratiques détestables de l'exécutif qui ne peuvent que jeter le doute et la suspicion sur la politique de défense ?

Les conclusions de l'article publié en 1977 dans la *Revue de défense nationale* par Joël Le Theule, qui vous rendait d'ailleurs hommage, restent intégralement valables : « Le Parlement n'exerce pas un droit d'initiative, ne constitue pas suffisamment ce contrepoids, cette force de contestation de l'action gouvernementale poussant à une remise en cause des conditions de notre défense, et ceci faute sans doute d'en avoir réellement les moyens mais aussi par manque de volonté. »

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. François Fillon. Ce débat est irréaliste parce que le budget de la défense pour 1984, s'il comporte de sérieuses corrections par rapport aux errements de 1982 et 1983, reste fondé sur des hypothèses économiques et financières largement irréalistes.

Globalement, le budget est conforme à la loi de programmation militaire, ce qui est la moindre des choses à moins de six mois de l'adoption par le Parlement de celle-ci.

Les objectifs de cette première année de la programmation sont les plus faciles à tenir puisqu'ils prévoient la reconduction pure et simple en valeur du budget 1983 sur la base d'une inflation de 6,2 p. 100.

M. Loïc Bouvard. Quel rêve !

M. François Fillon. Dès la première année, les hypothèses économiques sur lesquelles était fondée la loi de programmation ont dû être révisées en hausse. Le taux d'inflation de référence pour 1984 passe de 6,2 p. 100 à 6,6 p. 100. Cette dérive, qui représente une perte d'un demi-milliard de francs de pouvoir d'achat pour nos armées, est considérée par le rapporteur de la commission des finances comme négligeable eu égard à la masse du budget.

Dois-je lui rappeler que cette amputation de 0,35 p. 100 du montant global du budget intervient dans un contexte de stagnation de ce budget et non dans un contexte de progression ? Celle-ci était, je le rappelle, de 4,8 p. 100 en moyenne par an depuis 1976. Cette diminution représente plus de cinq fois le montant des autorisations de programme destinées, en 1984, à la construction du porte-avions nucléaire.

Mais, surtout, le chiffre de 6,6 p. 100 n'est qu'une nouvelle hypothèse guère plus crédible que la première.

Conforme à la loi de programmation, le projet de budget de la défense pour 1984 est dans l'ensemble mieux traité par rapport aux autres budgets de l'Etat qu'en 1982 et 1983 puisqu'il progresse en moyenne de 6,7 p. 100 contre 6,3 p. 100 pour l'ensemble du budget. Il est vrai que les dépenses d'équipements civils ont, cette année, été purement et simplement sacrifiées, avec une croissance de 4,78 p. 100. Les références au P. I. B. M. n'ont que peu de signification ; elles consacrent surtout l'appauvrissement de notre pays.

Au-delà de ces remarques générales, le budget de la défense pour 1984 se caractérise par une évidente sous-estimation des dépenses de fonctionnement du titre III, aggravée par les incertitudes qui pèsent sur le financement des opérations à Beyrouth et au Tchad, par un effort notable pour rattraper le retard pris en 1983 dans le domaine des études et de la recherche et par une insuffisance des crédits de paiement et des crédits de fabrication de matériels classiques.

Les dépenses de fonctionnement du titre III sont sous-estimées ; leur progression hors pensions est de 4,4 p. 100 ; les dépenses ordinaires des armées devraient donc, en francs constants, diminuer en 1984 d'au moins 2,2 p. 100.

S'il est nécessaire de préserver les capacités d'investissement de nos armées, il est dangereux de sous-estimer leurs dépenses de fonctionnement. Cette pratique risque de se solder par un transfert du titre V vers le titre III, sans que le Parlement puisse d'ailleurs en contrôler l'importance.

Les réductions d'effectifs ou la baisse des prix pétroliers ne sauraient à elles seules justifier les économies réalisées sur les dépenses ordinaires.

Les réductions d'effectifs portent en effet sur 8 467 postes, compte tenu des créations, et représentent une économie de 230 millions de francs, qu'il convient de rapprocher du coût estimé de la réorganisation de l'armée de terre : 90 millions de francs. Il est d'ailleurs à noter que ces réductions d'effectifs portent essentiellement sur le contingent — trois quarts des suppressions de postes — et remettent sérieusement en cause le principe, battu en brèche depuis longtemps, de l'égalité devant le service national. La réforme du service national n'en devient que plus urgente.

Quant à la baisse des prix pétroliers et à la valeur de référence du dollar, je demande à voir...

Cette sous-estimation du titre III est aggravée par l'incertitude qui pèse sur le financement des opérations extérieures. Quel sera leur coût en 1983 ? Quelles prévisions faites-vous pour 1984 ? La totalité de ces dépenses sera-t-elle couverte par le collectif promis par le Premier ministre ? Pouvez-vous enfin nous assurer que ce collectif ne sera pas constitué à partir des crédits de votre ministère non engagés en 1983, du fait de la réglementation budgétaire ?

Dans le domaine de la recherche et des études, vous avez engagé un effort notable pour rattraper les retards pris en 1983. Les crédits prévus à cet effet progressent de 11,6 p. 100. Dont acte.

De même, la priorité affichée en faveur des forces nucléaires est cette année réelle, même si les changements de structures rendent difficiles les comparaisons. Les critiques que nous avons faites lors de l'examen de la loi de programmation restent valables.

En revanche, les crédits de fabrication de matériels classiques ont été sacrifiés et ne progressent que de 4,02 p. 100. Si l'on exclut ceux de la gendarmerie, dont la progression est très importante, l'augmentation n'est plus que 1,2 p. 100 en autorisations de programme et de 2,9 p. 100 en crédits de paiement.

De même, les crédits de paiement apparaissent dans l'ensemble insuffisants, compte tenu des effets de l'annulation des crédits de 1982 et du blocage de 1983, le blocage n'étant rien d'autre qu'un décalage des commandes.

Quelles seront les conséquences de cette insuffisance sur le lancement et le déroulement des programmes ? Quelles seront les conséquences de la réduction des commandes à l'exportation sur l'emploi dans les arsenaux et les industries d'armement en 1984 et 1985, ainsi que sur les coûts des programmes français ?

Par manque de moyens, la priorité accordée aux commandes de matériel prévue par la loi de programmation ne se réalisera-t-elle pas aux dépens des autres matériels, de l'approvisionnement, des recharges et des munitions ?

Notre débat se déroule dans un contexte international de plus en plus menaçant et dont l'analyse divise la majorité.

Depuis le vote de la loi de programmation, la France est intervenue au Tchad, la guerre a repris au Liban où près de soixante-dix jeunes Français sont morts depuis un an, courageux défenseurs d'un monde libre qui n'affirme plus que par sur-sauts sa volonté de vivre.

Si la nation leur a rendu un vibrant hommage, le consensus est loin d'être général quant à l'analyse de leur sacrifice. Peut-on à la fois rendre hommage aux soldats de la force multinationale à Beyrouth et soutenir la politique expansionniste de la Syrie et de son allié soviétique dont vous savez beaucoup mieux que nous, monsieur le ministre, le rôle qu'ils ont joué dans l'attentat dont ont été victimes les soldats français et américains ?

Peut-on participer au gouvernement de la France et réclamer, contre l'avis du Président de la République et des trois quarts de l'Assemblée, la prise en compte de notre force nucléaire de dissuasion dans les négociations américano-soviétiques ?

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. François Fillon. Peut-on participer au gouvernement de la France et manifester bruyamment dans la rue contre des euromissiles qui n'auraient pas lieu d'être si l'Europe n'était

pas menacée par près de 400 SS 20 soviétiques dont l'implantation n'a fait l'objet, à l'époque, d'aucune manifestation ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Vives exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Maurice Nilès. Ah, ça vous fait mal l'union de la gauche !

M. François Fillon. Peut-on participer au gouvernement de la France et faire l'apologie...

M. le ministre de la défense. Monsieur Fillon, puis-je vous interrompre ?

M. François Fillon. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Depuis que je suis ministre de la défense, je vous écoute toujours avec intérêt.

M. Jean-Marie Daillet. Et vous avez raison !

M. le ministre de la défense. Mais, aujourd'hui, la passion vous monte à la gorge d'étonnante façon (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) et vous vous êtes permis, en présence d'un membre du Gouvernement, ministre de la défense, de dire des choses que je ne peux pas accepter et dont vous devriez avoir honte. (Mêmes mouvements.)

M. François Fillon. Lesquelles, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la défense. Je vais vous le dire.

D'abord, et alors même que vous vous êtes plaint de ne pas avoir assez de temps pour parler du budget, vous avez consacré plus de la moitié de votre intervention à faire le procès de la Constitution de la V^e République. (Mêmes mouvements.)

Ensuite, tout ce que vous avez dit sur le budget de la défense est un procès d'intention et un tissu de mensonges.

Troisièmement, j'appartient à un gouvernement dont tous les ministres sont solidaires. Il est inadmissible de prétendre que certains ministres soutiendraient je ne sais quels pacifistes dans la rue tandis que d'autres seraient du côté des soldats et de la force multinationale. (Mêmes mouvements.)

M. Jean-Marie Daillet. C'est pourtant vrai !

M. le ministre de la défense. Vous avez même osé dire, alors que tant de jeunes Français ont été tués, qu'il y aurait une sorte de double jeu au sein du Gouvernement, certains de ses membres soutenant les Syriens ou les assassins de nos soldats. C'est odieux et ces propos doivent vous faire honte ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. François Fillon. Je le répéterai cependant, monsieur le ministre, chaque fois que ce sera nécessaire ! Il y en a qui jouent un double jeu sur ces bancs et vous le savez fort bien ! Votre opération est donc inacceptable !

M. le ministre de la défense. C'est minable !

M. François Fillon. Votre colère vous emporte !

M. Maurice Nilès. Vous êtes anti-français, monsieur Fillon !

M. François Fillon. Monsieur le ministre, l'attitude du parti communiste affaiblit la crédibilité de l'action souvent courageuse de la France dans le monde.

M. le ministre de la défense. Les ministres communistes font partie du Gouvernement et en sont solidaires !

M. Francis Geng. Dites-le à Marchais !

M. François Fillon. Monsieur le ministre, allez-vous m'empêcher de parler ?

M. le président. Je demande à chacun de faire preuve de calme. Lorsque M. Fillon a autorisé M. le ministre de la défense à l'interrompre, il avait atteint la limite de son temps de parole et était apparemment sur le point de conclure. Je souhaite donc, mes chers collègues, que vous vouliez bien l'ouvrir en sa conclusion.

Veuillez poursuivre, monsieur Fillon.

M. François Fillon. L'affirmation d'un consensus général sur la politique de défense ne correspond plus tout à fait à la réalité. De toute évidence, monsieur le ministre, les communistes ne partagent pas votre analyse de la menace. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Maurice Nilès. Les communistes sont Français et aiment la France !

M. François Fillon. Je n'ai jamais dit qu'ils n'étaient pas Français.

Mais comment pourraient-ils monsieur le ministre, sinon pour des raisons tactiques, partager votre conception et la défendre ? (Mêmes mouvements.)

M. Jacques Rimbault. Respectez les gens !

M. François Fillon. Monsieur le président, vais-je pouvoir conclure ?

M. le président. Cela dépend de vous. Veuillez poursuivre.

M. François Fillon. Pourtant, dans une situation internationale tendue à l'extrême, le rôle de la France est prépondérant.

Face aux SS 20 et aux missiles intercontinentaux, la peur monte en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, qui se réfugient soit dans le pacifisme soit dans le refus de l'automatisme de l'engagement de leurs forces nucléaires stratégiques en cas de conflit européen.

La France échappe pour le moment à cette crise morale parce que la V^e République, sous l'impulsion du général de Gaulle et de ministres, comme Michel Debré, l'a dotée d'une défense puissante et indépendante pour la réalisation de laquelle vous n'avez jamais voté un franc.

C'est donc à la France que revient aujourd'hui la responsabilité de proposer à ses partenaires européens une coopération plus étroite en matière de défense, seule capable d'éviter les démissions en faisant reculer la peur.

C'est le sens des propositions du R. P. R. et de Jacques Chirac. C'est le sens du discours de François Mitterrand au Bundestag.

M. Jean-Marie Daillet. Absolument !

M. Emmanuel Hamel. Quelle convergence !

M. François Fillon. C'est votre conviction, monsieur le ministre. A vous de le faire comprendre au parti communiste, à M. Chevènement et à M. Huntziger, car il y va de notre avenir ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Maurice Nilès. Les communistes n'ont pas de leçons à recevoir de vous !

M. François Fillon. Nous vous en donnerons quand même !

M. le président. La parole est à M. Hubert Gouze.

M. Hubert Gouze. Mon intervention portera sur la situation des personnels civils du ministère de la défense nationale.

Vous avez signalé à plusieurs reprises, monsieur le ministre, qu'au même titre que les personnels militaires, les personnels civils participent à la défense. Nous savons que le pays peut compter sur leur compétence et leur dévouement.

Je me bornerai à évoquer brièvement d'abord l'évolution quantitative des personnels civils et les problèmes qui s'y rattachent ; ensuite, l'avenir des arsenaux et des établissements d'Etat dans la production française d'armement ; enfin, la concertation nécessaire avec les différentes catégories de personnels.

En ce qui concerne le statut des personnels, vous avez mis fin à des pratiques choquantes en régalant, en 1982, la situation des « ouvriers en régie indirecte », et toutes les dispositions ont été prises pour éviter le retour à de telles pratiques dans les arsenaux.

Vous avez en outre respecté les décrets de 1951 et de 1967 sur les salaires. L'évolution des salaires des ouvriers des arsenaux est désormais alignée sur ceux de la métallurgie parisienne. Je rappelle que les augmentations de salaires ont été de 10,04 p. 100 en 1982 et seront probablement de 9,56 p. 100 en 1983 compte tenu du dernier bordereau de 2,71 p. 100 qui a pris effet le 1^{er} octobre.

Ainsi, les décrets salariaux rétablis par l'actuel Gouvernement auront pleinement joué.

En ce qui concerne l'exercice du droit de grève, et conformément à ce qui s'est fait ensuite dans la fonction publique, vous avez assoupli les règles, puisque la retenue sur salaire est désormais strictement proportionnelle à la durée de l'interruption de travail.

J'en viens maintenant à l'évolution des effectifs.

Par transformations de postes, vous avez permis à des personnels qui en étaient exclus d'accéder au statut d'ouvrier d'Etat à part entière. Je rappelle que cette mesure, prise dans le cadre du budget de 1982, a porté sur 11 589 postes ; 7 212 postes d'ouvriers temporaires et 4 377 postes d'ouvriers non affiliés au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Dans le cadre de votre projet de budget pour 1984, vous proposez quelques mesures catégorielles en faveur du personnel civil : la création du grade d'infirmière-chef ; la revalorisation des primes des personnels de la D. G. S. E., de l'allocation spéciale des ingénieurs et techniciens d'études et de fabrication, de l'indemnité des infirmières civiles ; enfin, vous prévoyez la majoration des heures de nuit du personnel ouvrier.

En ce qui concerne les créations d'emplois, la situation est, il est vrai, moins favorable. Le budget de 1982 portait création de 370 emplois civils. La loi de programmation militaire a prévu une réduction d'effectifs de 3 500 emplois civils. En 1984, la déflation concernera 600 personnes, dont 377 ouvriers.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, indiquer les mesures prévues en faveur des personnels touchés par les restructurations ou les fermetures d'établissements ?

Votre budget poursuivra l'effort amorcé en 1982 et cette année en faveur de la titularisation des agents des catégories C et D. Sur ce dernier point, il prévoit la création de 644 postes d'agents de bureau, auxquels s'ajoutent 917 postes destinés à permettre de titulariser des auxiliaires.

Enfin, vous vous attaquez au délicat problème du statut des ingénieurs et techniciens d'études et de fabrication : c'est ainsi que, lors de la réunion du comité technique paritaire du 3 mai 1983, vous avez annoncé la création d'un groupe de travail chargé d'étudier le recrutement, la carrière et la rémunération du corps des fonctionnaires civils d'encadrement technique.

Je veux maintenant évoquer l'avenir des arsenaux et établissements d'Etat dans la production française d'armements, avenir sur lequel s'interroge le personnel.

Depuis de nombreuses années, le recours à des entreprises sous-traitantes a été de plus en plus fréquent et les effectifs se sont réduits du fait, notamment, du non-remplacement des travailleurs qui partaient à la retraite.

Aujourd'hui, ces personnels ressentent parfois l'impression de payer les erreurs de gestion des gouvernements précédents. Toujours est-il qu'il faut bien constater un sous-emploi des capacités humaines et matérielles et le risque, pour les établissements d'Etat, d'être privés de technologies nouvelles au profit de sociétés privées, qui acquerront ainsi un quasi-monopole dans certains secteurs de pointe. A cet égard, pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, la part des crédits d'étude affectés l'an prochain à des organismes privés ?

Il convient de sortir de ce cycle de réduction des effectifs et d'alourdissement des coûts de revient et, finalement, de revitaliser l'outil industriel de l'armement.

A la non-augmentation des effectifs s'ajoutent des perspectives de diminution d'activités que les personnels ne peuvent accepter. Pouvez-vous, monsieur le ministre, les rassurer sur ce point, compte tenu de la loi de programmation militaire, mais aussi du fait qu'à partir de 1984 le plan de charges des arsenaux ne peut être maintenu que par un niveau important de commandes à l'exportation compensant la baisse des commandes nationales ?

M. le ministre de la défense. Monsieur Gouze, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Hubert Gouze. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, comme vous êtes le deuxième parlementaire, et parmi les mieux informés, à poser ce genre de question, je m'inquiète de ce qu'il faut sans doute attribuer à une mauvaise circulation de l'information.

Soyez rassuré, ainsi que tous les travailleurs des arsenaux : les services chargés du recrutement ont reçu des directives précises afin d'accroître le volume des concours prévus pour la fin de 1983 et pour 1984 et de combler, comme vous avez raison de le souhaiter, les vacances apparues depuis le début de l'année. Après avoir entendu la représentation nationale, je vais renouveler ces instructions afin d'utiliser au mieux, je vous le garantis, toutes les possibilités d'embauche qu'offre effectivement le ministère.

M. Hubert Gouze. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Pour terminer, je veux parler de la nécessité de la concertation avec les différentes catégories de personnel.

Lors de la discussion du projet de budget pour 1982, vous rappeliez que vous étiez le premier ministre de la défense à avoir pu réunir régulièrement les instances paritaires.

Les organismes paritaires ont été, en effet, réunis dans la période 1982-1983, y compris le comité central d'action sociale des armées.

Des projets de réforme doivent être examinés : la titularisation des agents contractuels, l'adaptation à la nouvelle législation des comités techniques et des comités d'hygiène et de sécurité.

Après une première séance de travail, le 21 janvier 1982, vous annoncez, lors de la réunion de la commission de la défense du 11 octobre 1983, que les responsables et directeurs des arsenaux et des établissements militaires seraient réunis en vue de la prise en compte des nouvelles lois et réglementations.

Il est très souhaitable, pour maintenir un climat de confiance au sein des établissements, que la concertation entamée se poursuive pour aborder le problème des accords salariaux et examiner les blocages qui peuvent se produire ici ou là dans l'exercice des droits syndicaux dans l'entreprise.

Dans des conditions budgétaires difficiles, vous avez commencé à faire évoluer les choses dans le bon sens. Je ne doute pas de votre volonté de continuer. Vous pouvez compter sur les concours du groupe socialiste pour vous y aider. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le ministre, je vous connais de longue date mais j'ai été surpris tout à l'heure : je ne vous avais jamais vu dans cet état. Vous vous adressiez tout de même à un élu du peuple, et qu'il soit de gauche, de droite ou du milieu, un élu a le droit de s'exprimer.

Je viens de lire à l'instant dans le journal *Le Monde* qu'au cours de son voyage en Poitou-Charentes M. Mitterrand a déclaré : « Rien de bon ne se fera si les Français ne se rassemblent pas ». Il a raison. J'ai toujours prêché l'union tout en défendant mon point de vue : la France est ainsi faite ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Voilà : moi qui vous ai toujours vu calme, je ne comprenais pas : on était à deux doigts d'un match de boxe. Ce n'est pas normal, quand même !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Il y a tout de même des propos difficiles à entendre sans réagir.

M. Marcel Bigeard. Dix minutes, c'est peu, mais c'est suffisant pour que je m'exprime, à titre strictement personnel, sur votre projet de budget de 1984 et l'orientation de nos armées.

Tout a été dit et redit, j'en faisais déjà la remarque à cette tribune en mai 1983 lors de l'examen du projet de loi de programmation militaire : crédits insuffisants, retard pris s'ajoutant — je le reconnais — à celui d'une année que nous avions nous aussi. Ce n'est pas toujours facile d'être à jour, vous verrez.

Un rappel : votre budget de 1982 amputé de 3 200 millions de francs, de 13 400 millions en ce qui concerne les autorisations de programme. Tout cela ne se rattrape pas. Pour l'an prochain, on enregistre une augmentation de 6,6 p. 100 par rapport à 1983, loin a priori, de l'inflation prévisible, d'autant plus que le coût des matériels militaires dépasse de 1 p. 100 ce taux d'inflation.

Sans mollir (Sourires), vous ne prévoyez cependant que 5 p. 100 d'inflation par an pour les quatre années à venir. Il est bon de rêver. Mais votre héritage sera lourd ; le temps perdu ne se rattrape pas.

Les rapporteurs se sont exprimés. Suivant leur tendance, certains ont fait sentir leur inquiétude, d'autres ont parlé avec déférence et politesse. C'est normal. C'est le jeu qu'on jouait auparavant. Il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, et rappelez-vous combien vous-même vous attaquiez l'ancien gouvernement !

Dans le contexte actuel, il faut voir la réalité en face. Certes, nous sommes la troisième puissance au monde grâce au nucléaire mais nous sommes une puissance moyenne, les événements le démontrent profondément. Quelque 7 000 hommes au Liban et au Tchad, sans compter ceux embarqués sur les porte-avions — mais peu importe, ils pourraient aussi bien être à Toulon : depuis le drame algérien jamais il n'y a eu autant de combattants hors de la métropole.

Le Tchad, le Liban ; on voit mal l'issue. Cela coûte cher, en argent, en vies humaines. Pourtant, il faut y être. On y défend la liberté et, je rejoins ce que disait M. Fillon, il s'agit de savoir de quel côté on est : il y a le monde du Goulag, il y a l'autre côté. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Marcel Bigeard. Je suis heureux, monsieur le Premier ministre — erreur : monsieur le ministre ; je vous appelle Premier ministre ; cela arrivera peut-être un jour. Tous mes compliments ! (Rires.) Je suis heureux, dis-je, de savoir que le dispositif au Liban est changé. Il était nécessaire de resserrer, de fixer de nouvelles missions. Il a fallu un événement grave pour y parvenir. Cela a été fait, et vite.

Vous ne ménagez pas les Etats-Unis. Mais qu'ils partent du Liban et que lérions-nous contre la Syrie ? Que Kadhafi progresse vers le Sud — ce qui ne se produira pas : il n'est pas fou — et là aussi quels problèmes n'aurait-on pas à résoudre !

Pour l'essentiel, vous êtes resté dans la ligne de vos prédécesseurs, rien n'est cassé, le nucléaire, etc. Avec moins d'argent, il fallait une opération chirurgicale. C'est fait : 31 000 hommes en moins. Moins d'argent, moins d'hommes, et vous nous présentez une armée supérieure. Tous mes compliments, et il faut beaucoup de souplesse pour dire : maintenant, on est mieux qu'avant ! (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Vous êtes devenu un « fana » du nucléaire, que vous avez longtemps combattu, reconnaissez-le. Vous renchérissez en donnant l'impression de faire davantage que vos prédécesseurs. En fait, vous maintenez notre force nucléaire tactique et stratégique. Je dis bravo !

Pour les forces conventionnelles, cela vous fait deux divisions blindées en moins. Ce n'est pas grave ; personnellement ça ne m'inquiète pas, puisque vous remettez les chars dans les autres divisions.

Votre « F.A.R. », c'est assistance, aide...

M. le ministre de la défense. Action !

M. Marcel Bigeard. ... bref, c'est presque un super gadget. En tout cas, on n'ose plus employer le mot d'intervention.

47 000 hommes. Bon. Mais contre qui ? En fait, l'essentiel était déjà en place avec la 11^e division parachutiste, la 9^e Dima. On pourrait aussi, selon les besoins, prendre les chasseurs alpins, une autre division. Le Tchad, le Liban, peut-être d'autres missions demain. Il suffit d'adapter nos moyens à l'ennemi possible. C'est ce qu'on a toujours fait avec des groupements mobiles.

M. le ministre de la défense. Puis-je vous interrompre, monsieur le député ?

M. Marcel Bigeard. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. J'aurai l'occasion de parler ce soir de la F. A. R. mais je m'adresse maintenant au député, au général, que je connais bien. Avec ses 47 000 hommes, elle représentera 20 000 hommes de plus que les unités que vous citez.

M. Marcel Bigeard. Oui, monsieur le ministre, mais je continue quand même. (Rires.)

Un député socialiste. On gomme et on repart !

M. Marcel Bigeard. Aujourd'hui, le Tchad, le Liban. Demain, d'autres missions. Vous le savez, on défend la liberté, on ne peut pas constamment baisser pavillon. Il faut tenir. J'approuve.

Je disais qu'il suffit d'adapter nos moyens à l'ennemi possible ; c'est ce qu'on a toujours fait avec des groupements mobiles, composés à la demande. Je constate au Liban et au Tchad un éparpillement d'unités. Au Liban, le 3^e R.P.I.Ma. est à l'ouest, le 1^{er} régiment de paras, de l'autre côté, il y a un amalgame de plusieurs régiments. Bref, tout n'est pas toujours facile et il faut s'adapter.

Votre F.A.R. ne sera pas lancée dans un conflit mineur. Vous n'allez pas envoyer 47 000 hommes au Liban, au Tchad, ni ailleurs, demain. Pour faire face à notre grand et puissant adversaire nous ne sommes, reconnaissons-le, soyons honnêtes, que le roquet face au chien-loup. (Protestations sur divers bancs des socialistes.) Que pèseront ces 47 000 hommes, nos 850 000 combattants contre quelque 5 millions de soldats ?

La division aéromobile, des hélicoptères regroupés : sans vantardise, je rappelle, monsieur le ministre, que je suis le pionnier.

J. A. Loïc Bouvard. Absolument !

M. Marcel Bigeard. Un journal de l'époque disait : « Bourges-Maunoury... »

C'est un socialiste, je crois ?

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Non : un radical.

M. Marcel Bigeard. Pour moi, c'est la même chose ! (Rires.)

M. Emmanuel Hamel. C'était un radical, et non un marxiste !

M. Marcel Bigeard. Bref, ce journal de l'époque disait : « Bourges-Maunoury, ministre de la défense, en 1956, avait une grosse commande de quatre-vingt-dix hélicoptères suite aux actions menées par Bigeard qui avait profondément transformé les conceptions tactiques et stratégiques des états-majors traditionnels, dont le manque de réalisme risquait de retarder la pacification de l'Algérie. »

Vous voyez, j'étais quand même utile. (Sourires.)

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau, monsieur le député ?

M. Marcel Bigeard. Oui, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Comme vous êtes le dernier orateur inscrit avant la reprise de la discussion, que vous citez des chiffres, que vous revenez vous-même de Beyrouth, que vous connaissez ce dont vous parlez...

M. Marcel Bigeard. Oui.

M. le ministre de la défense. ... que vous avez été secrétaire d'Etat à la défense et que je connais votre passé, je ne voudrais pas que vous citiez les chiffres très approximatifs, sinon erronés, qui circulent. Je songe à une série de données totalement fantaisistes que vient de publier un hebdomadaire paru il y a vingt-quatre heures.

Voici la vérité : la F. A. R., ce sera 47 000 hommes. A l'heure actuelle, nous avons au Liban et au Tchad quelque 8 000 hommes qui se répartissent de la façon suivante : 1 750 dans la force multinationale de sécurité à Beyrouth ; 1 000 dans la F.I.N.U.L. ; 2 500 dans la marine au Liban ; 2 860 en premier échelon au Tchad.

Dans les départements et les territoires d'outre-mer, nous avons 18 617 hommes qui pourraient être engagés ailleurs, s'il le fallait, et vous savez bien, vous qui l'avez vécu, qu'ils pourraient être immédiatement remplacés par des unités de métropole.

De plus, 8 700 personnes sont prépositionnées dans les pays étrangers — je n'en dis pas plus — prêtes à intervenir, à passer du deuxième au premier échelon si c'était nécessaire.

J'ajoute, et vous le savez bien, vous, qu'en France deux mille hommes sont en alerte permanente, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, prêts à partir à n'importe quel moment.

Je rappelle que dans les trois armées, trois régiments, et trois seulement, seront professionnalisés.

Je rappelle enfin que les forces françaises en Allemagne comptent 50 000 hommes.

Pour en revenir à la force d'action rapide et à ses 47 000 hommes, son emploi et sa répartition sont ce que je viens de dire.

Il est donc clair, monsieur le député, et je le dis sans passion pour convaincre toute la représentation nationale, que tous nos hommes au Tchad, au Liban, dans les départements et les territoires d'outre-mer, ceux qui composent le deuxième échelon, les forces prépositionnées, ne représentent pas, et de loin, la moitié de nos troupes opérationnelles à l'extérieur.

La France est une puissance plus grande que vous n'avez l'air de le dire, y compris sur le plan classique et conventionnel, et je demande au moins que l'on reconnaisse, à cet égard, nos mérites. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bigeard.

M. Marcel Bigeard. C'est très bien quand on peut parler tranquillement, comme ça. Je crois que c'est une bonne chose. (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Mais vous savez bien que si on avait d'autres engagements comme ceux-là, ce que je ne souhaite pas, la maintenance, le ravitaillement, c'est vite dit, mais quels problèmes ça pose ! J'y reviendrai tout à l'heure.

J'en étais aux hélicoptères et à la déclaration de Bourges-Maunoury. Je sais la vulnérabilité des hélicoptères et je vois mal cette quatrième division accrochée par l'aviation qui est en face, cette force colossale dont Loïc Bouvard nous a parlé tout à l'heure. Alors, étant donné le pourcentage d'avions que nous avons par rapport à cette puissance, cette division aéronautique est un bon gadget. L'autre jour, au cours d'une conversation amicale — parce que nous gardons de bonnes relations (Sourires) — vous m'avez dit que j'étais devenu politique. Mais je n'ai pas alors pensé à vous répondre que vous, vous étiez devenu militaire. Bien sûr, les chiffres, vous les connaissez, mais, en plus, vous aimez cette armée. Il y a eu conversion des deux côtés, quoi ! (Nouveaux sourires.)

Mais il y a une chose que je voudrais surtout dire aujourd'hui parce que je la ressens profondément, sachant que j'ai souvent eu tort...

M. Maurice Nilès. Vous reconnaissez vos erreurs !

M. Marcel Bigeard. ... que j'ai souvent eu tort d'être deux ou trois ans en avance, sans prétention, sur les événements.

Je ne crois pas, heureusement, à un conflit nucléaire américain et russe pour se disputer un coin de la planète. Ce sont des gens qui réfléchissent des deux côtés. L'essentiel, pour l'instant, est qu'ils continuent à se faire peur et restent à peu près à égalité dans ce domaine. Mais l'U.R.S.S. a dit — et cela, j'y insiste partout dans mes réunions : « nous ne vous ferons pas la guerre avec nos chars et nos avions, nous avons une arme bien plus redoutable : notre idéologie ». Elle a encore dit : « nous sommes puissamment armés, mais nous n'agissons que lorsque vous serez minés de l'intérieur ».

Alors, monsieur le ministre, je vous pose la question : est-ce qu'on est prêt, est-ce que le peuple français est prêt ? Je l'ignore.

Et je vous pose une autre question : ne sommes-nous pas déjà minés de l'intérieur ? L'U.R.S.S. n'a pas intérêt à vitrifier l'Europe, elle en a besoin.

Par conséquent, les forces conventionnelles sont nécessaires, il ne faut pas l'oublier. Les sous-marins nucléaires aussi, bien sûr, et il faut les maintenir. Mais la véritable dissuasion nucléaire, c'est vous, c'est moi, ce sont les Français, c'est la volonté du pays tout entier ! Voilà ce que je tiens à dire.

Et quand on voit ce qui s'est passé avec les Vietnamiens, les Afghans, Walesa ou le pape, tous ces gens-là nous font comprendre que la liberté n'a pas de prix et je crois qu'ils nous donnent des leçons. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

C'est pourquoi, dans le contexte actuel, dans ce monde vivant sur une véritable poudrière, il faut retrouver les forces morales de la nation.

Il faut aussi revoir l'organisation de l'O. T. A. N. Attention, je parle à titre personnel, mais M. Aurillac, R. P. R., spécialiste, l'avait dit et je crois que Jean-Marie Daillet l'a dit tout à l'heure sous une autre forme. Il nous faut un état-major suprême inter-allié, directement articulé en temps de paix sur les états-majors nationaux, en fait un O. T. A. N. revu et corrigé, tout en gardant, bien sûr, notre indépendance. Mais je crois que pour le monde libre, pour l'Europe, on en est là : il faut revoir le problème.

Plusieurs députés socialistes. C'est une absurdité !

M. Marcel Bigeard. Mais non, il faut s'orienter vers la défense de l'Europe. Je le disais il y a trois ans, et je suis heureux de constater que des amis qui me sont chers évoluent dans ce sens.

Il faut, à moindres frais, revoir l'organisation de nos réserves et leur fixer un point de territoire, où ils seront chez eux comme le poisson dans l'eau et en terrain connu. C'est très important.

Il faut contrer le monde des goulags qui, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a maintenu ses forces armées pour devenir la première puissance militaire du monde et qui, inlassablement, joue aux échecs et pousse ses pions, au Sud-Est asiatique, au Moyen-Orient, en Amérique latine. Prague, Budapest, Varsovie, Kaboul vivent sous la botte. Et cet assassinat en plein ciel des passagers du Boeing. Et l'attentat contre le Pape, on ne sait pas d'où cela vient, mais où s'arrêteront-ils ?

La situation internationale est sérieuse. Nous sommes constamment mis dans les cordes. Et en plus, c'est presque nous qui avons mauvaise conscience face à cette force froide, calculatrice et implacable, tandis que nous jouons aux soldats de la paix.

Il faut que cette puissance sente en face d'elle un véritable esprit de défense. La volonté s'en fait sentir depuis quelques années. Giscard en avait parlé ; Marie-France Garaud en a fait son cheval de bataille ; le Pape risque sa vie pour le faire comprendre ; le Président de la République, M. Mitterrand, se bat lui aussi, et souvent seul.

M. Luc Tinseau. Et nous ?

M. Marcel Bigeard. Il a renvoyé les diplomates soviétiques. Il se bat pour les euro-missiles. Son discours au Bundestag, c'était tout à fait de Gaulle. Moi, je dis chapeau ! Mais encore doit-il s'appuyer sur une nation qui soit prête à le suivre.

Je tenais aujourd'hui à prendre date, afin de préciser que, dans le contexte actuel, un véritable esprit de défense des libertés doit naître en France et dans le monde libre. Parce que, le nucléaire, il le faut, il est là. On ne peut pas avoir quinze ou vingt sous-marins. Trois, quatre à la rigueur, c'est tout ce que la France peut faire. Mais ce n'est pas la panacée. Il ne faut pas que le nucléaire désarme la volonté des gens. On a trop dit aux gens : « Vous avez le nucléaire, vous êtes à l'abri. » Ce n'est pas vrai. Je dis : attention ! il faut recréer l'esprit de défense en France.

L'instruction de nos réserves, la formation de nos réserves, c'est à revoir. Il faut le faire sous une forme peu coûteuse.

La dissuasion, c'est vous, c'est moi, ce sont les Françaises et les Français.

Car il y a deux mondes : celui que vous connaissez de l'autre côté, et puis le monde libre. Moi, j'ai choisi mon camp et je le défendrai. Crever pour la liberté car elle n'a pas de prix ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense et budget annexe des essences (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 44. — M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial ; annexe n° 45. — M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial ;

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 1737, tome IX, de M. Pierre Lagorce ;

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 1738 : Politique de défense de la France. — Tome I : M. Jacques Huyghues des Etages ; section commune et essence. — Tome II : M. Pierre Mauger ; section forces terrestres. — Tome III : M. Jean Combasteil ; section marine. — Tome IV : M. Joseph Gourmelon ; section air. — Tome V : M. Loïc Bouvard ; section gendarmerie. — Tome VI : M. Robert Aumont.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)